



# UIB

الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

**Société anonyme au capital de 106 000 000 de dinars divisé en 10 600 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées**

Siège Social : 65 Avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis –  
Registre de commerce N° B 6151996  
Tél 71 120 200 - Fax 71 120 308 E- mail web-uib.@uib.com.tn

## Document de Référence "Union Internationale de Banques 2008"

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **15. AOÛT. 2008** sous le N° **08 - 0003** donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information

Monsieur Hichem REBAI  
Directeur Central du Contrôle des Risques  
65, Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis  
Tél : 71 120 406 - Fax : 71 120 401  
E-mail : Hichem.REBAI@uib.com.tn

### Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

Intermédiaire International – INI –  
Le Directeur Général, Mr Ali MELLOULI  
Tél : 71 349 710 / 71 346 571 - Fax : 71 333 754  
Adresse : 1, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis  
E-mail : ini@gnet.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de L'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, de l'Intermédiaire International – Intermédiaire en bourse, 1 Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn), ainsi que sur le site de l'UIB [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)

GROUPE  
SOCIETE  
GENERALE



**août 2008**

## SOMMAIRE

<b>L'UIB : Présentation et perspectives .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsable du Contrôle des Comptes ....</b>	<b>12</b>
1.1 Responsable du document de référence .....	12
1.2 Attestation du responsable du document de référence .....	12
1.3 Responsable du contrôle des comptes .....	12
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence.	41
1.5 Responsable de l'information .....	41
<b>Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital.....</b>	<b>42</b>
2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque .....	42
2.1.1 Dénomination et siège social .....	42
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable .....	42
2.1.3 Date de constitution et durée .....	42
2.1.4 Objet Social (article 3 des statuts- nouveau) .....	42
2.1.5 Registre de commerce .....	43
2.1.6 Exercice social .....	43
2.1.7 Clauses statutaires particulières .....	44
2.1.8 Capital social .....	49
2.1.9 Nationalité .....	49
2.1.10 Régime fiscal.....	49
2.1.11 Matricule fiscal.....	49
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque.....	49
2.1.13 Responsable chargé de l'information des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM.	49
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque.....	49
2.3 Evolution du capital.....	49
2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 30/06/2008.....	50
2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2008	50
2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 30/06/2008 .....	51
2.4.3 Nombre d'actionnaires .....	51
2.5 Description sommaire du groupe UIB au 31/12/2007.....	52
2.5.1 Présentation Générale du groupe .....	52
2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2007 .....	52
2.5.1.2 Schéma financier du groupe au 31/12/2007.....	54
2.5.1.3 Evenements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2007 et la date d'élaboration du document de référence.....	55
2.5.1.4 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2007.....	55
2.5.1.5 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2007 .....	55
2.5.1.6 Les engagements financiers du groupe au 31/12/2007 .....	55
2.5.1.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe .....	55
2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2007 .....	56
2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe .....	56
2.5.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe .....	56
2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe .....	56
2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2007 au titre de l'année 2006.....	57
2.5.2.5 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007.....	57
2.5.2.6 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2007 au titre de l'année 2006	57
2.5.2.7 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007	57
2.5.2.8 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe .....	57
2.5.3 Relations commerciales entre l'UIB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2007.....	58
2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe.....	58

2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe.....	58
2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données .....	58
2.5.3.4 Les contrats de gestion .....	59
2.5.3.5 Les contrats de location .....	59
2.5.3.6 Les fonds gérés .....	60
<b>2.6 Relations de l'UIB avec les autres parties liées au 31/12/2007.....</b>	<b>61</b>
<u>2.6.1 Informations sur les engagements</u> .....	61
<u>2.6.2 Transferts de ressources</u> .....	61
<u>2.6.3 Relations Commerciales</u> .....	62
2.6.3.1 Chiffres d'affaires réalisés avec les autres parties liées au 31/12/2007.....	62
2.6.3.2 Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées.....	65
2.6.3.3 Prestation de services reçues ou données.....	65
2.6.3.4 Contrat de location en 2007 .....	65
<b>2.7 Dividendes.....</b>	<b>65</b>
<b>2.8 Marché des titres .....</b>	<b>66</b>
<b>2.9 Notation de la Banque .....</b>	<b>66</b>
<b>Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque.....</b>	<b>67</b>
<b>3.1 Présentation sommaire de l'UIB .....</b>	<b>67</b>
<b>3.2 Organisation de la Banque .....</b>	<b>67</b>
<u>3.2.1 Gouvernance</u> .....	67
<u>3.2.2 Le Contrôle Interne</u> .....	69
<u>3.2.3 Système d'information</u> .....	71
<u>3.2.4 Politique sociale</u> .....	73
<u>3.2.5 Effectifs et réseau de la banque</u> .....	73
<u>3.2.6 Organigramme de l'UIB.....</u>	77
<b>3.3 Activités et Performances de la Banque au 31/12/2007.....</b>	<b>78</b>
<u>3.3.1 Les Ressources</u> .....	78
3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle .....	78
3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales .....	78
3.3.1.3 Les capitaux propres .....	78
<u>3.3.2 Les Emplois</u> .....	79
3.3.2.1 Les crédits à la clientèle .....	79
3.3.2.2 Le Portefeuille titres .....	80
3.3.2.3 Les immobilisations nettes .....	81
<u>3.3.3 Les résultats d'exploitation</u> .....	81
3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire .....	81
3.3.3.2 La Marge d'intérêt .....	81
3.3.3.3 Les commissions nettes .....	82
3.3.3.4 Les autres revenus non bancaires.....	82
3.3.3.5 Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières.....	83
3.3.3.6 Les frais d'exploitation (charges opératoires) .....	83
3.3.3.7 Les soldes en pertes de créances.....	83
3.3.3.8 Le résultat net.....	84
<b>3.4 Les indicateurs d'activités au 30/06/2008.....</b>	<b>84</b>
<b>3.5 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques).....</b>	<b>86</b>
<b>3.6 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur .....</b>	<b>86</b>
<b>3.7 Dépendance de l'émetteur .....</b>	<b>86</b>
<b>3.8 Litige ou arbitrage .....</b>	<b>88</b>
<b>3.9 Politique d'investissement de l'émetteur .....</b>	<b>88</b>
<b>Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière- Résultat.....</b>	<b>89</b>
<b>4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2007 .....</b>	<b>89</b>
4.1.1 Terrains Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2007.....	89
4.1.1.1 Terrains.....	89
4.1.1.2 Constructions.....	90
4.1.1.3 Immobilisations en cours .....	94
4.1.1.4 Immobilisations incorporelles .....	97
<u>4.1.2 Portefeuille d'investissement de l'UIB au 31/12/2007.....</u>	97
4.1.2.1 Titres d'investissement .....	97
4.1.2.2 Portefeuille des titres de participations au 31/12/2007 .....	98

4.1.2.3 Parts dans les entreprises associés et co-entreprises.....	99
4.1.2.4 Parts dans les entreprises liées.....	99
4.1.3 Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille-titres d'investissement de l'UIB en 2008.....	99
<b>4.2 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre</b> .....	<b>100</b>
4.2.1 Etats financiers comparés au 31 décembre .....	100
4.2.1.1 Bilans comparés au 31 décembre .....	100
4.2.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre .....	101
4.2.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre .....	101
4.2.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre .....	102
4.2.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2007.....	103
4.2.1.6 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2007 .....	131
4.2.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007 .....	136
4.2.2.1 Deloitte.....	136
4.2.2.2 AMC Ernst & Young.....	148
4.2.3 Tableau des mouvements des capitaux propres.....	154
4.2.4 Affectation des résultats .....	154
4.2.5 Evolution des dividendes.....	154
4.2.6 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation.....	155
4.2.7 Evolution des bénéfices nets.....	155
4.2.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	155
4.2.9 Emprunts obligataires garantis par l'UIB .....	156
4.2.10 Emprunts obligataires émis par l'UIB .....	156
4.2.11 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB .....	156
4.2.12 Principaux indicateurs et ratios .....	156
<b>4.3 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2007</b> .....	<b>158</b>
4.3.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007.....	158
4.3.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007.....	159
4.3.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2007.....	160
4.3.4 Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2007.....	161
4.3.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2007 .....	162
4.3.6 Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007.....	182
4.3.6.1 Deloitte.....	182
4.3.6.2 AMC Ernst & Young .....	185
<b>4.4 Indicateurs boursiers de la valeur UIB</b> .....	<b>187</b>
<b>4.5 Evolution du cours de l'action UIB et de l'indice Tunindex 2007-2008</b> .....	<b>188</b>
<b>Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes.....</b>	<b>189</b>
<b>5.1 Conseil d'Administration</b> .....	<b>189</b>
5.1.1 Membres des organes d'administration .....	189
5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la banque .....	189
5.1.2.1 Membres des organes d'administration .....	189
5.1.2.2 Membres des organes de direction .....	189
5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction .....	189
5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	191
5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent.....	191
<b>5.2 Intérêt des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2007</b> .....	<b>192</b>
5.2.1 Rémunérations et avantages en natures attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercices 2007.....	192
5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction .....	192
<b>5.3 Contrôle</b> .....	<b>192</b>
5.3.1 Contrôleur d'Etat .....	192
5.3.2 Commissaires aux comptes .....	193
<b>5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital ou un Conseiller</b> .....	<b>193</b>
<b>Chapitre 6. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir.....</b>	<b>195</b>
<b>6.1 Evolution récente et orientations</b> .....	<b>195</b>

<u>6.1.1 Evolution récente</u> .....	195
<u>6.1.2 Stratégies de développement d'avenir</u> .....	196
<b>6.2 Perspectives d'avenir</b> .....	<b>197</b>
<u>6.2.1 Les hypothèses des prévisions retenues 2008-2012</u> .....	197
6.2.1.1 Les Ressources de la banque.....	199
6.2.1.2 Les emplois de la banque.....	199
6.2.1.3 Les résultats d'exploitation .....	200
<b>6.3 Les états financiers prévisionnels 2008-2012</b> .....	<b>205</b>
<u>6.3.1 Bilans prévisionnels</u> .....	205
<u>6.3.2 Etats de résultats prévisionnels</u> .....	206
<u>6.3.3 Etats de flux de trésorerie prévisionnels</u> .....	207
<b>6.4 Indicateurs et ratios prévisionnels</b> .....	<b>207</b>
<u>6.4.1 Indicateurs prévisionnels</u> .....	207
<u>6.4.2 Ratios prévisionnels</u> .....	208
<b>6.5 Avis des commissaires aux comptes sur les informations financiers prévisionnelles</b> .....	<b>209</b>

## L'UIB : présentation et perspectives

L'Union Internationale de Banques est une banque commerciale créée en 1963, par le regroupement de cinq grandes banques internationales, à savoir **le Crédit Lyonnais, la Banque of America International, la Banca Commerciale Italiana, la Commerz Bank et la Société Franco Tunisienne de Banque et de Crédit**. L'actionnaire tunisien de référence était la **Société Tunisienne de Banque**.

En 2002, les pouvoirs publics ont décidé de privatiser la banque par la cession de 52% du capital à une institution financière internationale. Huit (8) banques internationales ont manifesté un intérêt pour l'UIB. Cette opération a été couronnée de succès et a abouti au rachat des participations publiques (52 % du capital), pour un montant global de **102 MD**, par une grande banque internationale : la Société Générale.

- 2004 - 2007 : de grands chantiers de mise à niveau ont été lancés:

La mise en place de nouvelles structures afin d'optimiser le fonctionnement de l'UIB,

La mise en place d'un nouveau système d'information, à même d'accompagner les nouvelles ambitions de l'UIB,

La mise en place d'une nouvelle organisation commerciale en agence afin d'accroître l'efficacité commerciale de l'agence,

Un effort de formation afin d'adapter les compétences du personnel aux nouveaux métiers.

Pour accompagner ces chantiers, la Banque a procédé en décembre 2004 à une augmentation de capital de 36 millions de dinars.

Cette recapitalisation, n'a pas permis à la Banque, d'atteindre les ratios de solvabilité et de liquidité requis du fait de l'importance des créances douteuses et litigieuses.

Les ressources et les emplois de l'UIB ont évolué depuis 2005 comme suit :

### Ressources

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
DEPOTS A VUE	620 038	495 894	473 126
DEPOTS D'EPARGNE	566 170	540 540	493 119
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	351 997	404 335	370 764
CERTIFICATS DE DEPOT	2 471	2 846	2 967
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	76 587	44 156	30 230
<b>TOTAL</b>	<b>1617 263</b>	<b>1487 771</b>	<b>1370 206</b>

### Emplois

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	365 256	354 109	414 029
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	1 302 457	1 244 974	1 153 517
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	18 697	19 386	22 489
<b>S.TOTAL</b>	<b>1 686 410</b>	<b>1 618 469</b>	<b>1616 826</b>

PROVISION POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(228 366)	(80 295)	(131 120)
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(148 656)	(124 952)	(104 847)
<b>TOTAL</b>	<b>1 309 388</b>	<b>1 413 222</b>	<b>1 354 067</b>

Les ratios de solvabilité et de liquidité ont évolué sur la même période (2005-2007) de la manière suivante :

<b>Ratios prudentiels</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Ratio de liquidité	89,33%	96,97%	98,36%
Ratio de solvabilité	-1,42%	6,38%	8,65%

Enfin les créances classées ont évolué ainsi :

	<b>En mDT</b>		
	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Créances Brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>1 837 058</b>	<b>1 854 173</b>	<b>1 882 515</b>
Classe 0	782 381	787 135	773 977
Classe 1	234 068	264 012	233 729
<b>Créances clientèle (classe 0 et 1)</b>	<b>1 016 449</b>	<b>1 051 147</b>	<b>1 007 706</b>
Classe 2	23 726	55 020	44 183
Classe 3	30 259	18 542	41 832
Classe 4	766 624	729 464	198 550
<i>Dont contentieux</i>	584 769	555 822	590 244
<b>Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)</b>	<b>820 609</b>	<b>803 026</b>	<b>874 809</b>
Provisions **	228 366	80 295	131 120
Agios réservés	148 656	124 952	131 639
<b>Provisions et Agios réservés (c)</b>	<b>377 022</b>	<b>205 247</b>	<b>262 759</b>
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	20,5%	11,1%	13,9%
Taux de créances classées (b)/(a)	44,7%	43,3%	46,1%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	45,9%	25,6%	30,2%

\*\*Dont Provisions/actions en Défense 2 698 mDT

La répartition par classe des engagements tels que arrêtée par le commissaire aux comptes Deloitte se présente respectivement au 31/12/2006 et au 31/12/2007 ainsi :

La répartition par classe des engagements tels que arrêtée par le commissaire aux comptes Deloitte se présente respectivement au 31/12/2006 et au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
637 225	443 011	78 617	24 420	175 105	479 540

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

- 2008 : L'UIB décide de passer dans ses comptes l'intégralité des provisions requises.

Le Conseil d'Administration de l'Union Internationale de Banques (UIB) s'est réuni le jeudi 10 juillet 2008 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Jusqu'à fin 2006, l'UIB a procédé à l'évaluation de ses actifs en application des règles en vigueur. Les provisions requises étaient imputées sur l'exercice d'estimation dans la limite du résultat disponible. Le reliquat - les provisions non comptabilisées – étant détaillé dans les notes aux états financiers. L'UIB a décidé, pour l'exercice 2007, de comptabiliser l'intégralité des provisions requises telles qu'estimées à la date de clôture. Elle a ainsi constitué des provisions au titre des risques de contrepartie pour un montant net de reprises de 145 373 milliers de dinars et des provisions d'un montant de 27 960 milliers de dinars au titre des risques opérationnels et des suspens comptables. De ce fait, les états financiers ont fait ressortir une perte nette de l'exercice de 185 millions de dinars après modifications comptables.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a prévu d'affecter une partie des réserves pour la résorption partielle des pertes et préconisé une série de mesures afin de permettre à l'UIB de reconstituer ses fonds propres et de renouer avec la croissance de son activité et de ses résultats.

Pour consacrer ces choix, le Conseil d'Administration du 10 juillet 2008 a convoqué les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire à se réunir le 9 Août 2008 et il sera notamment proposé aux actionnaires de:

1. Reconstituer les fonds propres nets de base de l'UIB sous forme d'une augmentation de capital de 90 millions de dinars par voie de :

- Création de 7 000 000 actions nouvelles au nominal de 10 dinars à souscrire en numéraire pour porter le capital de 106 000 000 dinars à 176 000 000 dinars. Ces actions seront émises au pair et le droit à y souscrire sera attribué aux anciens actionnaires à raison de 35 actions nouvelles pour 53 actions anciennes. Les nouvelles actions seront intégralement libérées à la souscription et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2008.

Le Groupe Société Générale limitera sa souscription à ladite augmentation à hauteur de sa quote-part actuelle de manière à ne pas diluer la part de l'actionnariat tunisien dans le capital de l'UIB.

Le schéma proposé donne, en outre, la possibilité à des investisseurs tunisiens de souscrire, à la tranche d'augmentation de capital sous forme d'actions nouvelles, en lieu et place d'actionnaires tunisiens actuels qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas participer à l'augmentation de capital envisagée.

- Création de 2 000 000 Certificats d'Investissement « C.I » au nominal de 10 dinars chacun à émettre en numéraire pour porter le capital de 176 000 000 dinars à 196 000 000 dinars. Ces certificats réservés au Groupe Société Générale seront émis à 10 dinars et intégralement libérés à la souscription. Le recours aux Certificats d'Investissement, appelés à renforcer le niveau des fonds propres nets de base de l'UIB, a été prévu de manière à éviter la dilution des actionnaires tunisiens en termes de droits de vote.

- Création de 2 000 000 Certificats de Droit de Vote « C.D.V », à attribuer aux actionnaires à raison de cinq (5) certificats de droit de vote pour 44 actions. Les Certificats de Droit de Vote, qui représentent les droits de vote attachés aux actions, seront répartis entre les actionnaires actuels et ceux résultant de l'augmentation de capital visée plus haut de manière à maintenir inchangés lesdits droits des actionnaires actuels.

2. Autoriser l'émission d'emprunts subordonnés à hauteur de 80 millions de dinars, à souscrire totalement par le Groupe Société Générale, afin de constituer des fonds propres complémentaires au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie, sous forme:

- D'un emprunt subordonné à durée indéterminée (Art. 5 (b)-5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) n° 99-04 du 19 Mars 1999) pour un montant de 40 millions de dinars et assorti des conditions suivantes :

- o Remboursement à l'initiative de l'UIB et avec l'accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Aucun remboursement anticipé ne doit pouvoir être sollicité avant l'expiration d'un délai de 5 ans, sauf dans l'hypothèse où seraient substitués à l'emprunt ainsi remboursé des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité.

- o Rémunération égale au taux moyen annuel de l'appel d'offre de la Banque Centrale de Tunisie et ce dans l'objectif de ne pas alourdir les charges financières et de rétablir la rentabilité de l'UIB.

- o Insertion d'une clause de subordination et d'une clause d'absorption d'éventuelles pertes et d'une faculté donnée à l'UIB de différer le paiement des intérêts.

- D'un emprunt subordonné à durée déterminée (art. 5 (b) -6 de la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19 Mars 1999) pour un montant de 40 millions de dinars et assorti des conditions suivantes :

- o Durée minimale de 5 ans.

- o Rémunération égale au taux moyen annuel de l'appel d'offre de la Banque Centrale de Tunisie et ce dans l'objectif de ne pas obérer les perspectives de retour à la rentabilité de l'UIB.

Les projets de résolutions, qui seront soumis aux Assemblées Générales, illustrent l'engagement de l'UIB à renforcer ses structures et ses capacités d'initiative tout en préservant les intérêts des actionnaires tunisiens. En effet, la contribution financière du Groupe Société Générale est significative, en matière de reconstitution des fonds propres et d'engagement de paiement en faveur de l'UIB, par rapport à celle des actionnaires tunisiens qui garderont, toutefois, inchangée leur quotepart dans le capital de l'UIB (soit 47,64 %).

Avec la mise en oeuvre attendue du plan de reconstitution de ses fonds propres, l'UIB se couvre de manière optimale contre les risques de ses crédits non performants, marque une rupture avec le passé en matière de sous provisionnement, conforte ses ratios de solvabilité et de couverture de ses actifs classés par les provisions et s'inscrit, désormais, dans une démarche qui compte l'assainissement des créances et la maîtrise des risques et des coûts parmi ses priorités. L'UIB prend, ainsi, l'option d'une démarche lui permettant d'asseoir une image de responsabilité et de rigueur en matière de gestion des risques. Cette démarche a déjà permis de rompre avec la situation de non certification des comptes de l'UIB, par l'un des deux commissaires aux comptes, vécue l'année dernière.

Pour renouer rapidement avec une rentabilité durable, l'UIB a d'ores et déjà décidé de mettre en oeuvre un modèle de croissance plus équilibré, en axant sa démarche sur la diversification du portefeuille de ses métiers et le renforcement de son positionnement sur la clientèle « Corporate» (Grands Ensembles, PME, Professionnels).

Ce modèle se base, également, sur le renforcement du positionnement de l'UIB dans le domaine du commerce international avec l'objectif de devenir un acteur majeur du marché en matière de produits et de prestations dédiés à cette activité. Enfin, le modèle s'appuie sur le lancement d'une nouvelle ligne de métier « Banque d'Affaires », et ce à partir du 1er septembre 2008. Cette stratégie sera traduite dans un plan d'affaires (Business Plan) pour la période 2008-2012, dont l'élaboration est en cours de finalisation avec le concours de la banque LAZARD.

Grâce à cette nouvelle stratégie, l'UIB a l'ambition de conforter sa position dans le paysage bancaire tunisien en tirant le meilleur parti de son réseau qui compte à ce jour 103 points de ventes. Dans ce cadre, L'UIB va optimiser la réactivité de son réseau actuel et accroître la qualité de ses prestations,

comme elle se propose de poursuivre la dynamique d'ouverture d'agences - 24 nouvelles agences au cours de la période 2008-2012 - pour couvrir les nouvelles zones de développement ; l'objectif étant de faire converger la part de marché de l'UIB en termes d'ouverture de comptes, de collecte de dépôts et d'octroi de crédits vers sa part de marché en termes de nombre d'agences.

Pour la mise en oeuvre de sa nouvelle stratégie, l'UIB s'apprête à procéder à des aménagements de son organisation, à optimiser le rendement de son système d'information et de son dispositif commercial, à améliorer le traitement des opérations et à remettre à niveau les fonctions de recouvrement des créances au sein de la banque.

Avec le plan d'action 2008-2012, un nouveau chapitre dans le développement de l'UIB est désormais ouvert. Il se traduit par l'assainissement de son bilan, la mise en oeuvre d'un programme de compétitivité et de remise à niveau de ses structures, sa mise en conformité avec les ratios réglementaires en matière de provisionnement et son respect des normes prudentielles en matière de liquidité et de solvabilité (un ratio de solvabilité +9 %). Avec un bilan assaini et une assise financière consolidée, l'UIB cherche à renforcer la confiance et à entretenir une dynamique structurellement saine au bénéfice de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaborateurs et des marchés.

L'UIB compte, aujourd'hui, des atouts à même d'assurer le succès de son nouveau plan. D'abord, le fonds de commerce qu'elle s'est constituée depuis plus de 40 ans ; ensuite, sa proximité avec les opérateurs locaux et son ouverture de plus en plus grande sur la clientèle internationale ; enfin, le soutien de son actionnaire de référence et une nouvelle Direction Générale qui a confirmé son engagement à mettre en oeuvre une stratégie de développement pertinente et à assurer une communication financière régulière et pertinente à l'adresse des marchés.

La période 2008-2012 sera cruciale et l'enjeu considérable pour l'UIB. Le nouveau plan envisagé offre de nouvelles perspectives sur la voie de la convergence avec les meilleurs standards en matière de rentabilité, de gestion et de contrôle des risques. Il permet de regarder l'avenir avec confiance et optimisme.

## COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2008

### Faits marquants au 30/06/2008

■ Au 30/06/2008 les crédits à la clientèle, net des provisions et agios réservés, ont augmenté au taux de 6,2 % par rapport à la même période 2007.

La variation des crédits à la clientèle courant l'exercice 2008 est de 87,9 millions de dinars.

■ Les dépôts de la clientèle ont continué à augmenter pour atteindre 1 778 millions de dinars au 30/06/2008, soit une évolution de 9,1 % par rapport à son niveau au 30/06/2007.

La variation des dépôts courant l'exercice 2008 est de 148 millions de dinars.

■ Le Portefeuille titres d'investissement est en baisse de 65 millions de dinars par rapport à son niveau au 30/06/2007, et ce suite à la tombée principalement des BTA .

■ Les produits d'exploitation bancaires, présentés net des agios réservés, ont enregistré une progression de 8,2 % contre une augmentation des charges d'exploitation bancaire de 3,2% par rapport à 2007

■ Le Produit Net Bancaire a atteint 40,4 millions de dinars contre 36,2 millions de dinars au

30/06/2007 soit une augmentation de 11,7 %.

■ Avec l'ouverture de quatre nouvelles agences au cours des derniers mois, l'UIB poursuit son programme d'ouverture des nouvelles agences

### Indicateurs d'activité au 30/06/2008

(en milliers de dinars)

	<b>Du 01/04/2008 Au 30/06/2008</b>	<b>Du 01/04/2007 Au 30/06/2007</b>	<b>Au 30/06/2008</b>	<b>Au* 30/06/2007</b>	<b>Au 31/12/2007</b>
<b>1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>34 602</b>	<b>31 316</b>	<b>65 929</b>	<b>60 907</b>	<b>117 806</b>
- Intérêts	23 990	22 060	46 188	42 745	82 248
- Commissions en produits	8 261	6 585	15 785	12 575	26 397
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 351	2 671	3 956	5 587	9 161
<b>2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>13 345</b>	<b>12 687</b>	<b>25 540</b>	<b>24 745</b>	<b>49 331</b>
- Intérêts encourus	12 948	12 144	24 640	23 974	47 644
- Commissions encourues	351	504	772	685	1 461
- Autres charges	46	39	128	86	226
<b>3 Produit net bancaire</b>	<b>21 257</b>	<b>18 629</b>	<b>40 389</b>	<b>36 162</b>	<b>68 475</b>
<b>4 Autres produits d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>5 Charges opératoires dont :</b>	<b>14 575</b>	<b>14 298</b>	<b>28 950</b>	<b>26 961</b>	<b>57 789</b>
- Frais de personnel	9 760	9 991	20 337	19 463	41 041
- Charges générales d'exploitation	4 815	4 307	8 613	7 498	16 748
<b>6 Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>73 476</b>	<b>138 794</b>	<b>59 677</b>
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	73 476	138 794	59 677
<b>7 Encours des crédits</b>	-	-	<b>1 495 241</b>	<b>1 407 336</b>	<b>1 309 388</b>
<b>8 Encours des dépôts dont :</b>	-	-	<b>1 777 589</b>	<b>1 629 428</b>	<b>1 617 263</b>
- Dépôts à vue	-	-	639 624	571 591	620 038
- Dépôts d'épargne	-	-	588 681	550 071	566 170
<b>9 Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>30 190</b>	<b>32 288</b>	<b>31 922</b>
<b>10 Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>(19 003)</b>	<b>165 846</b>	<b>(19 088)</b>

(1) Les capitaux propres sont présentés compte non tenu du résultat de la période intermédiaire

\*Les indicateurs d'activité ci-dessus n'ont pas fait l'objet ni d'un audit ni d'une revue limitée par les commissaires aux comptes

## CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

---

### 1.1 Responsable du document de référence

**Monsieur Kamel NEJI**  
**Directeur Général de l'Union Internationale de Banques**



### 1.2 Attestation du responsable du document de référence

" A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

**Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques**  
**Kamel NEJI**



### 1.3 Responsable du contrôle des comptes

Etats financiers individuels et consolidés relatifs aux exercices 2005,2006 et 2007 :  
Cabinet AMC ERNST & YOUNG, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts  
Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Noureddine HAJJI.  
Boulevard de la terre – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

Etats financiers individuels et consolidés, relatifs aux exercices 2006 et 2007 : Cabinet  
Deloitte, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie  
représenté par Monsieur Ahmed MANSOUR.  
51, Avenue Aboulbaba El Ansari - 2091 El Menzah 6 - Tunis



## **Attestation des Commissaires aux Comptes.**

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

## **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2005**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2005 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Nouredine Hajji.

### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de l'UIB au 31 décembre 2005. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Il ressort des notes aux états financiers (notes sur les méthodes comptables appliquées 2.2 et 2.6 et notes explicatives 1, 2, 4, 6 et 10) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2005 à 89,08 millions de dinars contre 108,9 millions de dinars au 31 décembre 2004, sont demeurées non comptabilisées à cette date. Les capitaux propres, tels que présentés au bilan sont, en conséquence, surévalués à concurrence de ce montant.

Il convient de signaler la situation décrite dans la note aux états financiers 2.2 relative à la garantie accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant l'insuffisance de provisions signalée ci-haut, et ce dans la limite de 52,8 millions de dinars au 31 décembre 2004 estimée sur la base des états financiers arrêtés à cette date. Celle-ci, sans rétablir en substance l'insuffisance des capitaux propres signalée ci-dessus, permet à la banque de respecter les ratios réglementaires exigés pour l'exercice de l'activité bancaire.

Compte tenu de la baisse de l'insuffisance de provisions au 31 décembre 2005, relative aux créances

bénéficiant de la garantie accordée par la SG, celle-ci porte désormais sur un montant de 42,5 millions de dinars à la date du 31 décembre 2005.

A notre avis et sous réserve du point exposé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part la même réserve que celle formulée ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'est pas opérée, dans l'attente de la publication du règlement du CMF et du cahier des charges à ce sujet.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 25 avril 2006**

### **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2006**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

**AMC Ernst & Young**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## 1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

1. Il ressort des notes aux états financiers (notes sur les méthodes comptables appliquées 2.2 et 2.6 et notes explicatives 1, 2, 4, 6 et 11) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2006 à 123,9 millions de dinars contre 89,1 millions de dinars au 31 décembre 2005, sont demeurées non comptabilisées à cette date. L'accroissement de l'insuffisance de provisions en 2006 reflète l'évolution des provisions requises en 2006 à hauteur de 51,7 millions de dinars contre une imputation en coût du risque de l'exercice 2006 (en dotation aux provisions) à hauteur de 16,9 millions de dinars. L'évolution des provisions requises s'explique principalement par :

- la revue à la baisse de la valorisation des garanties sur certains dossiers contentieux, pour tenir compte notamment de l'avancement des procédures judiciaires et des chances de récupération effective des créances (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,5 millions de dinars dont 9,8 millions de dinars relatifs à des créances cédées à la société de recouvrement de créances IRC);
- l'estimation, pour la première fois, des risques sur les dossiers engagements présentant des encours inférieurs à 100 KDT, sur la base d'une analyse individuelle de dossiers et non plus de façon globale (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,4 millions de dinars);
- l'effet compensé de l'aggravation de classes de risques de certaines relations et de l'accroissement du risque sur les comptes de suspens (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 13,2 millions de dinars), d'une part, et la diminution des engagements, la réalisation ou l'amélioration des garanties sur des relations non performantes (générant une réduction des provisions requises à hauteur de 16,4 millions de dinars), d'autre

part.

En dépit de l'effort fourni par la banque pour estimer les risques avérés au 31 décembre 2006, nous considérons que l'insuffisance de provisions ainsi déterminée demeure insuffisante du fait que d'autres dossiers, demeurant en contentieux depuis plusieurs années, présentent selon nous des indices forts de dépréciation, devant être couverts in fine par des provisions. Nous estimons aussi que la banque encourt un risque pour passifs imputable à l'exercice 2006 à hauteur de 3,2 millions de dinars, non comptabilisé au 31 décembre 2006.

2. Compte tenu de l'insuffisance de provision ci-dessus mentionnée, les fonds propres réglementaires, après prise en compte de la garantie décrite dans la note aux états financiers 2.2 accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant cette insuffisance et qui porte désormais sur un montant de 57,1 millions de dinars à la date du 31 décembre 2006, se situent à un niveau tel que certains ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. Cette situation fait peser sur la banque un risque sur la continuité de son exploitation à défaut de mise en œuvre d'un programme de restructuration approprié.
3. La banque a adopté en 2006 des règles de prise en compte et de réservation des intérêts et commissions telles qu'indiquées dans la note aux états financiers 2.1. Ces règles sont particulièrement conservatrices à la fois par rapport à celles usitées au cours des exercices antérieurs ainsi qu'aux pratiques du secteur. Les nouvelles règles incluent notamment l'affectation systématique des recouvrements sur crédits à Long et Moyen Terme prioritairement sur le principal. Elles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ces règles ont eu pour effet de réduire le niveau de produits comptabilisés au titre de l'exercice 2006, dont l'impact à la fois sur l'exercice 2006 et sur l'exercice 2005 n'a pu être déterminé.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence, en plus des points soulevés au niveau de notre opinion sur les états financiers telle qu'exposée ci-dessus, les insuffisances suivantes :

- Le dispositif de contrôle interne de la banque a subi, au cours de l'exercice 2006, une grande perturbation liée à la migration vers le nouveau système d'information, caractérisée notamment par la perte de traçabilité des traitements de rejets et anomalies. Cette situation a eu notamment pour effet la multiplication des suspens et écarts d'inventaires qui ont été, pour la plupart, apurés dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2006. Une partie demeure non encore apurée.

- Le processus de comptabilisation des revenus de la banque, revisité à l'occasion de l'implémentation du nouveau système d'information, reste non encore stabilisé. Ainsi, plusieurs erreurs ont été identifiées et corrigées à l'occasion de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2006. Il est possible que d'autres erreurs ne soient pas identifiées.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

**Noureddine HAJJI**

**AMC Ernst & Young  
Tunis, le 31 juillet 2007**

Tunis le 28 juin 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments recueillis, nous autorisent à exprimer l'opinion ci-dessous.

4. Nos diligences n'ont pas couvert l'audit des soldes d'ouverture.

Les comptes de l'exercice 2005 ont fait l'objet d'un audit par notre confrère « Ernst & young » qui a conclu son rapport de commissariat aux comptes, au titre du même exercice, par une certification assortie d'une réserve portant sur des insuffisances de provisions non constatées comptablement pour 89,080 MDT et destinées à couvrir les risques inhérents aux engagements de la clientèle pour 81,739 MDT, ainsi que, divers autres risques de dépréciation d'actifs pour 7,030 MDT et des risques de passifs éventuels pour 0,315 MDT.

**5.** Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le nouveau système informatique mis en place par la Banque du point de vue documentation, implémentation, validation préalable des données, paramétrage, conduite et sauvegarde des opérations de migration et de bascule, contrôle de l'exploitation, et maîtrise des chemins d'audit.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le nouveau système d'information renferme de sérieux risques d'altération de données et d'informations et avons recommandé la finalisation des actions correctives, notamment par l'achèvement des opérations d'implémentation, de documentation et de fiabilisation de l'exploitation.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives à la direction générale de la banque en date du 28 mai 2007. Ils font partie intégrante de notre présent rapport.

**6.** Nous n'avons pas obtenu confirmation de l'observation par la banque des obligations comptables relatives à la comptabilisation des provisions telles que prévues par les dispositions de l'article 12 de loi n° 96-112 du 30/12/1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, de l'article 25 du décret n°96-2459 du 30/12/96 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, de l'article 20 de la norme comptable n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, des articles 12 et 48 du code de l'impôt sur les sociétés, et de l'article 201 du code des sociétés commerciales.

La banque n'a pas produit d'évidences permettant de justifier sa position. Cette situation l'expose aux risques de perte du droit à déduction des provisions non constatées en comptabilité et ce, conformément aux termes de la note commune de la direction générale des impôts n° 11/2006.

**7.** Nous avons rencontré lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a.** L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par la majorité de ces relations d'états financiers récents en est la cause.
- b.** 31 avocats, sur 62 mandatés par la Banque, ont répondu à nos demandes d'information sur les litiges en cours.
- c.** Le nombre élevé de corrections comptables introduites manuellement au niveau du système, ainsi que l'indisponibilité de supports permettant de retracer les dites opérations.
- d.** La présence parmi la base de données clientèle de 16.986 relations ayant des codes clients sans que les numéros de leurs cartes d'identité ni leurs dates de naissance ne soient saisis, 7822 autres relations, identiquement identifiés, figurent sur la même base avec plus d'un code client (16.522). Sur ces clients, certains ne disposent même pas de comptes.
- e.** Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.500,671 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.082,345 MDT.

Sur les éléments inventoriés en question, des écarts positifs de 5,847 MDT et des écarts négatifs de 146,354 MDT ont été relevés.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, constituent de par leur importance une éventualité dont la probabilité et le montant ne peuvent être évalués avec approximation suffisante.

**8.** Le Bilan d'ouverture de l'exercice en cours n'est pas conforme aux états financiers de synthèse présentés au titre de l'exercice 2005 et fait apparaître un déséquilibre de 1,397 MDT rétabli en 2006 par la constatation d'un compte de produit débiteur d'égale montant.

Le bilan en question fait ressortir, en outre, des écarts entre les comptes d'actif et de passif, présentés dans la rubrique des capitaux propres pour un solde compensé créditeur de 21,940 MDT, les écarts dont il s'agit ont été résorbés en 2006 par la contre-passation des écritures concernées.

Des discordances ont été également relevées entre les soldes figurant dans la balance de clôture de l'exercice 2005 et ceux indiqués dans les états financiers de synthèse du même exercice. Ces discordances sont dues principalement à la non prise en charge par le système comptable en 2005 de certains reclassements passés extra comptablement après la date de clôture, puis corrigés en 2006.

Bien que sans incidence sur les soldes, les redressements et reclassements en question ont indûment majoré les mouvements comptables au titre de l'exercice audité d'environ 64 MDT.

Cette situation constitue, à notre avis, une exception par rapport aux conditions de fond et de forme prescrites par la première norme comptable.

**9.** Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 ainsi que ceux arrêtés en 2006, accusent des déséquilibres dont certains, peu significatifs, ont pu être identifiés ; ces déséquilibres ont été corrigés au moyen de l'imputation, sans contreparties comptables, des différences relevées dans des rubriques du bilan.

Bien que dépourvus de signification, les éléments identifiés, révèlent une pratique contraire aux conditions fondamentales de tenue de comptabilité, dûment rappelées par les dispositions de l'article 30 de la norme comptable générale.

**10.** Des produits contestés par l'une des relations de la banque, pour 1,927 MDT ont été, antérieurement à l'exercice, indûment enregistrés parmi les produits à recevoir en contrepartie des comptes de revenus de l'UIB. Cette opération a fait l'objet d'annulation en 2006 par l'enregistrement dudit montant sous l'intitulé « pertes provenant des autres éléments ordinaires ».

S'agissant d'une erreur antérieure à l'exercice, la correction en question devait être enregistrée, à notre avis, en ajustant les capitaux propres d'ouverture et donner lieu, en conséquence, au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

**11.** Parmi les revenus de la banque, figurent, sous l'intitulé « intérêts et revenus assimilés », des intérêts et des agios sur des relations classées pour 8,011 MDT. Conséquemment, le produit net bancaire dégagé par l'UIB au titre de l'exercice 2006 se trouve être, à notre avis, indûment majoré d'égale montant. Il en est également ainsi du niveau d'activité, des performances réalisées et des provisions réellement dotées.

La même correction devait, estimons-nous, être opérée au titre des exercices antérieurs et donner lieu à un ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice audité. Comparativement, les états financiers de l'exercice précédent devaient faire l'objet d'un retraitement rétroactif en proforma.

La constatation parmi les revenus de la banque de tels produits est, à notre avis, contraire aux prescriptions de la norme comptable bancaire n° 24, et à celles de la norme internationale IAS18.

**12.** Les résultats de la banque sont indûment majorés de 0,965 MDT représentant la différence entre la valeur comptable d'un terrain propriété de l'U.I.B, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur est estimée contractuellement à 1,175 MDT.

S'agissant d'un échange portant sur des biens de même nature, la plus value enregistrée, n'est pas comptablement permise au sens de la norme comptable nationale n° 5 et internationale IAS 16, et présente, à notre avis, un caractère virtuel qui s'oppose à sa constatation.

**13.** Les frais de personnel de la banque ne renferment pas la partie des revenus salariaux de ses employés « expatriés » prise en charge par la société mère ; cette partie des revenus devait, à notre avis, être comptabilisée et soumise fiscalement à l'application de la retenue à la source par l'U.I.B.

Cette situation constitue, estimons-nous, une exception à la condition comptable d'exhaustivité requise par l'article 18 de la deuxième partie de la norme générale et par le cadre conceptuel de l'IASB. Elle expose la banque à un risque fiscal équivalent à la somme des retenues non opérées augmentée d'une pénalité d'égal montant.

**14.** Parmi les engagements hors bilan, figure une « garantie reçue » par l'UIB pour 42,504 MDT représentant l'engagement pris par « La Société Générale » d'assumer, en cas de liquidation de la banque, 52% du montant du sous-provisionnement déterminé au 31 décembre 2003, après déduction des recouvrements subséquents et des provisions constituées postérieurement au titre des mêmes créances sous-provisionnées.

Le caractère conditionnel, futur et incertain de réalisation de la condition prévue par la « garantie » en question, s'oppose, à notre avis, à son inscription parmi les engagements hors bilan reçus, et suggère qu'il en soit fait mention seulement parmi les notes aux états financiers de l'U.I.B.

La condition en question, subordonnée, en outre, à la liquidation de la banque, contredit l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pour l'arrêté des états financiers au titre de l'exercice 2006 et justifie, à notre avis, que ladite garantie soit écartée de la détermination des fonds propres nets .

**15.** Parmi les actifs immobilisés de la Banque, figure sous l'intitulé « logiciel Delta », un montant de 12,713 MDT. Ce montant renferme des frais de formation et des charges imputables aux exercices d'engagement pour 2,666 MDT ainsi que des charges à répartir pour 8,031 MDT.

Ces charges devaient, à notre avis, être rattachées à l'exploitation de la banque pour 7,208 MDT dont 3,484 MDT au titre de l'exercice audité ; le reliquat, soit 3,725 MDT, devant être imputé sur les capitaux propres d'ouverture et donner lieu au retraitement en proforma des comptes de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

Parmi les éléments mis à notre disposition, plusieurs sont dépourvus d'évidences permettant d'établir la vérification de leur conformité du point de vue réalité, régularité et validation par des personnes et/ou des organes habilités.

**16.** Des suspens au titre de la comptabilité matière, figurent parmi les comptes de l'U.I.B pour des débits de 11,082 MDT et pour des crédits de 6,521 MDT dont respectivement 10,341 MDT et 3,846 MDT sont antérieurs à l'exercice audité. D'autres suspens, antérieurs également à l'exercice 2006, figurent sur les états de rapprochement bancaire pour un total de 2,428 MDT

représentant des soldes anciens ainsi que des discordances portant sur des débits comptabilisés par l'U.I.B, et des débits constatés par les correspondants et la B.C.T dans les comptes ouverts par la banque auprès de leurs guichets.

Les risques, attachés à ces suspens, évalués par la Banque à 3,771 MDT n'ont pas été provisionnés ; Ils portent à notre avis sur 6,683 MDT et doivent, estimons-nous, être constatés en comptabilité. L'antériorité de cette charge implique, à notre avis, son imputation sur les capitaux propres d'ouverture et le retraitement, par conséquent, en proforma des états financiers de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

**17.** Sous la rubrique « caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et T.G.T », figurent des soldes et des mouvements débiteurs en suspens au titre de « déficits et d'erreurs de caisse », « d'espèces en route », de « transactions monétiques actives » et de « chèques BCT émis » totalisant 0,328 MDT dont 0,171 MDT sont antérieurs à l'exercice audité. D'autres soldes figurent sous la rubrique « créances sur la clientèle » pour 3,812 MDT dont 2,784 MDT représentent des « actions en défense » antérieures à l'exercice, et 1,028 MDT des opérations, également antérieures à l'exercice 2006, correspondant à des suspens au titre de « chèques reçus en compensation » et de « prélèvements en cours de traitement ».

Les risques attachés à ces suspens, évalués par la Banque à 3,157 MDT n'ont pas été provisionnés. Ils portent, à notre avis, sur 3,669 MDT et doivent, estimons-nous, être constatés en comptabilité. L'antériorité supérieure à une année de cette charge pour 3,513 MDT implique, à notre avis, son imputation sur les capitaux propres d'ouverture et le retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

Parmi ces opérations, certaines, portant sur 0,785 MDT, ont fait l'objet, depuis plusieurs années, d'exécution de jugements rendus définitivement contre l'U.I.B.

**18.** La banque a rattaché à l'exercice 2007 les mouvements de fonds correspondant aux retraits GAB durant les journées du 27 au 31 Décembre 2006. Ces mouvements totalisent un montant de 1,178 MDT dont 0,454 MDT au titre de retraits effectués par des porteurs de cartes délivrées par l'U.I.B.

Conséquemment, la rubrique « Trésorerie » se trouve être indûment majorée de 1,178 MDT et les rubriques « créances sur les établissements financiers » et « créances sur la clientèle » respectivement minorées de 0,724 MDT et 0,454 MDT.

**19.** Les opérations « inter-siège » en attente d'apurement, figurent, en grande partie compensées, parmi les comptes de l'UIB pour respectivement des soldes et des mouvements débiteurs et des soldes et des mouvements créditeurs de 5,434 MDT et de 3,554 MDT. Parmi ces instances, des débits pour 4,276 MDT et des crédits pour 3,022 MDT ont une antériorité supérieure à une année.

Les risques de non apurement des suspens antérieurs à l'exercice sont estimés à 2,138 MDT. L'antériorité de la charge correspondante, justifie, à notre avis, sa constatation parmi les capitaux d'ouverture et le traitement rétroactif en proforma des états financiers de l'exercice 2005.

**20.** Des risques évalués à 1,380 MDT n'ont pas donné lieu à la constatation de provisions dans les livres de l'UIB. Ces risques portent, respectivement, sur des pertes probables pour 0,527 MDT au titre des affaires en cours engagées à l'encontre de la banque, sur des dépréciations de soldes débiteurs en instance d'apurement figurant sous la rubrique « autres actifs » pour 0,322 MDT et sur des charges fiscales liées à des abandons conditionnels de créances non comptabilisés.

La non constatation d'une provision pour couvrir les dits risques a eu pour effet de situer les résultats de l'exercice audité, de 1,380 MDT, au delà de leur niveau réel.

**21.** L'UIB a procédé au titre de l'exercice 2006 à la cession totale et partielle au dinar symbolique de créances totalisant 90,839 MDT en faveur de sa filiale IRC. Ces créances étaient couvertes à hauteur de 81,624 MDT par des garanties, des provisions comptabilisées, et des agios réservés respectivement de 5,746 MDT, 52,520 MDT et 23,358 MDT. La différence, représentait le provisionnement requis et non constaté dans les livres de la Banque.

Consécutivement à cette opération de cession, les garanties évaluées en 2005 à 5,746 MDT ainsi que le provisionnement requis pour 9,214 MDT ont été remplacés par une dotation aux provisions rattachée à l'exercice audité pour 14,960 MDT.

Cette charge, à notre avis, imputable aux exercices antérieurs, devait être enregistrée en déduction des capitaux propres d'ouverture. Comparativement, les états financiers au titre de l'exercice 2005 devaient donner lieu à un retraitement rétroactif en proforma.

En l'absence d'une évaluation économique indépendante des créances cédées, nous réservons notre avis, sur la conformité du prix de cession fixé par créance à 1 dinar avec la valeur réelle des mêmes actifs.

**22** Dans le cadre de l'évaluation des risques inhérents aux engagements de la clientèle, nous avons relevé l'application par la Banque de procédures internes d'évaluation des sûretés consenties en sa faveur, et avons insisté sur la nécessité de faire confirmer les valeurs retenues, pour le cas des créances supérieures à 1,000 MDT, par des professionnels indépendants et habilités.

Les procédures internes dont il est question ci-avant, ont fait l'objet au cours de l'exercice audité de plusieurs remises en cause, quelquefois dépourvues de justifications, qui ont eu pour effet d'affecter la constance des critères d'évaluation retenus, et d'agir, par conséquent, sur la vraisemblance de certaines valeurs considérées.

L'application des procédures internes d'évaluation a concerné environ 51,69% des garanties consenties en faveur de la banque par les relations classées et engagées individuellement au delà de 0,1 MDT. La valeur de la proportion des garanties, ainsi estimée, a été retenue par la banque en 2006 pour 209,931 MDT. Sur un échantillon de 10 relations, la valeur des garanties évaluées en interne et retenues en 2006 est de 27 MDT inférieure à celle considérée en 2005.

Pour ces motifs, nous réservons notre avis sur la validité des évaluations internes des garanties consenties en faveur de la Banque telles que considérées dans la détermination des risques inhérents aux engagements de la clientèle.

**23.** Par référence aux termes des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001, la banque a procédé à l'évaluation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, en tenant compte de certains recouvrements réalisés jusqu'à la fin du mois de mai 2007. Sur cette base, la banque a déterminé les provisions requises pour la couverture des risques en question à 305,070 MDT, a constitué des provisions pour 81,270 MDT réparties sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 109,338 MDT, soit un total de 190,658 MDT. Le reliquat, soit 114,412 MDT, n'a pas été provisionné comptablement par la banque et a été seulement déclaré dans les notes aux états financiers au titre de l'exercice 2006 en tant que sous-provisionnement.

Sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes précédents, les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions et des agios réservés, déterminés en considérant la même

assiette, portent au 31 décembre 2006 sur 337,707 MDT dont 3,464 MDT au titre des participations.

Conséquemment, nous estimons que les provisions comptabilisées et les agios réservés par la Banque sont, au 31 décembre 2006, de 147,049 MDT en deçà du niveau requis pour la couverture des risques inhérents aux engagements et aux participations à la même date.

La répartition des provisions complémentaires requises en sus des agios dont la réservation devait être effectuée par la banque pour 7,395 MDT (cf. § 11 ci dessus) se présente par catégorie d'engagements comme suit :

Engagements supérieurs à 0,1 MDT :	104,433 MDT
Engagements inférieurs à 0,1 MDT	26,344 MDT
Crédits à la consommation « Khadamet » et « Rapid Crédit »	6,587 MDT
Participations et fonds gérés	2,290 MDT
Total	139,654 MDT

Ces provisions complémentaires ne sont pas, à notre avis, imputables à des événements qui se sont produits seulement au cours de l'exercice audité, elles résultent, estimons-nous, à concurrence de 127,633 MDT des sous-provisionnementnements antérieurs non encore résorbés et d'une significative remise en cause en 2006 de la valeur de garanties antérieurement considérée et confirmée par la banque. Elles découlent aussi, de l'évaluation des risques inhérents aux créances inférieures à 0,1 MDT et aux crédits à la consommation, risques que l'U.I.B a omis d'évaluer et de considérer par le passé.

Nous avons évalué les provisions requises en écartant les économies découlant de la correction de l'effet de l'impôt, que les normes internationales en subordonnent la prise en compte à la condition : « qu'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel pourront être imputées les différences déductibles, sera disponible ». Cette condition est, à notre avis, non satisfaite par l'U.I.B en raison de la sensible aggravation du niveau de sous-provisionnement comparé à celui dégagé en 2003 et par conséquent, de l'incapacité de la banque, depuis 5 ans, à générer des profits lui permettant de résorber ce déficit.

**24.** Les opérations en instance de clientélisation portent, au 31 décembre 2006, sur des débits et des crédits respectifs de 131,199 MDT et 95,161 MDT. Il en est de même de soldes non justifiés figurant, en soustraction de la rubrique « créances sur la clientèle », sous l'intitulé « intérêts réservés » pour 15,763 MDT.

Nous estimons que le solde des opérations non clientélisées, dûment réduit des « intérêts réservés » non justifiés et des agios devant être réservés pour 0,616 MDT (cf. § 11 ci dessus), doit faire l'objet d'une provision complémentaire de 5,204 MDT et ce, pour parfaire une couverture raisonnable dudit solde à concurrence de 5,820 MDT.

Ce même risque, évalué par la banque à 1,862 MDT, n'a pas donné lieu à la constatation dans les livres de l'U.I.B d'une provision correspondante; conséquemment, nous estimons que les résultats de l'exercice se trouvent être majorés à concurrence du montant total de l'insuffisance de couverture telle que déterminée ci-avant, soit 5,820 MDT.

L'apurement comptable des instances et des soldes non clientélisés, mentionnés dans le présent paragraphe risque, à l'évidence, d'occasionner des ajustements significatifs des engagements de la clientèle et d'influencer l'évaluation des risques de dépréciation des actifs concernés.

**25. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et en raison de l'incidence des qualifications mentionnées aux paragraphes 5 à 24 ci-dessus, nous estimons que les états financiers de l'Union Internationale de Banques arrêtés au 31 décembre 2006, tels que**

figurant aux pages 20 à 45 de notre rapport ne présentent pas sincèrement la situation financière de la Banque à la même date ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements de sa trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 et ne sont pas en conformité avec les prescriptions des référentiels comptables en vigueur.

26. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration.

Ces informations appellent de notre part la même conclusion mentionnée au paragraphe précédent.

27. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T ci-dessus mentionnées; Ces actifs portent au 31 décembre 2006 sur 1.540 MDT dont 267 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 71% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des besoins de couverture des risques par des agios réservés au 31 décembre 2006.

Les fonds propres de la Banque, corrigés de l'impact soustractif de <174,913 MDT> représentant le montant total des ajustements mentionnés aux paragraphes précédents, accusent ainsi un solde négatif de <12,912 MDT> et représentent environ -0,84 % du total des actifs pondérés.

Conséquemment, des fonds propres supplémentaires pour un montant au moins égal à 136,114 MDT devraient, à notre avis, être injectés au niveau de la banque afin que soit observé le ratio minimal de couverture des risques pondérés fixé à 8% par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

28. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 89,31% des créances sur la clientèle (hors opérations non clientélisées). Notre étude a porté sur 1.641,514 MDT pour un total de 1.837,919 MDT.

La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2006 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
637 225	443 011	78 617	24 420	175 105	479 540

29. Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté en raison de l'insuffisance des fonds propres nets ajustés telle qu'indiquée au § 27 supra <12,912 MDT>, que les seuils fixés par les textes de référence sus-indiqués ne sont pas observés par la Banque.

En considérant les fonds propres requis, tels qu'indiqués au paragraphe 27 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT; nous constatons que, les engagements pondérés de 21 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté également que les engagements pondérés de 6 relations dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements de 5 groupes dépassent individuellement le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91 24 et de l'article 388 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, compte tenu de l'hypothèse de l'augmentation du capital indiquée ci-avant, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

**30.** En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la banque au 31 décembre 2006. Il en ressort que ces positions, rapportées aux fonds propres ajustés de la banque (-12,912 MDT), s'opposent à la détermination de ratios pertinents.

Calculées par référence aux fonds propres requis, en considérant l'hypothèse mentionnée au paragraphe 27 ci-dessus, la contre valeur de la position de change par monnaie excéderait en Euro la limite de 10% des fonds propres requis (11%) et la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excéderait pas 20% des mêmes fonds propres.

La valeur de la position de change en Euro est déterminée ci-dessus sans tenir compte de la cession d'Euros intervenue en 2007 pour 4,673 M€, cession qui, en considérant l'hypothèse d'augmentation du capital, aurait pour effet de ramener le taux en question à environ 4%.

**31.** En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2006. Il en ressort que le ratio dégagé est de 4% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

**32.** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons demandé à la banque la confirmation formelle que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par elle est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué. La banque n'a pas été en mesure de nous fournir une telle confirmation.

Ahmed Mansour



## **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2007**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

### **AMC Ernst & Young**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons la réserve suivante :

La banque a procédé à la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2007 de l'intégralité des provisions requises et a opéré certains ajustements et corrections comptables, ainsi qu'il est indiqué notamment dans les notes aux états financiers 2.1, 2.4 et 2.9. Selon nous, les traitements comptables suivants, opérés dans ce cadre, sont inappropriés :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 176 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 123,8 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;
- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges à répartir » et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce, inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconnu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à

cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;

- un produit a été constaté en 2006 à hauteur de 1 million de Dinars et représente la différence entre la valeur comptable d'un terrain, propriété de l'UIB, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est établie à 1,2 millions de Dinars. Au cours de l'exercice 2007, le montant correspondant à ce produit a été annulé. Une telle annulation ne se justifie ni par les dispositions de la norme comptable 5 régissant la comptabilisation des opérations d'échanges d'actifs, notamment le paragraphe 20 ni par la situation actuelle du bien obtenu en échange. En conséquence, les capitaux propres à la date du 31.12.2007 sont minorés à hauteur de 1 million de Dinars ;
- les règles de constatation des produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur la fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2007 se trouvent être largement en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. De même, les fonds propres réglementaires se situent à un niveau tel que les ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. La banque a arrêté un plan de restructuration à même de pallier cette situation et garantir la continuité d'exploitation de la banque, dont la mise en œuvre devrait être réalisée en 2008.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 Juillet 2008**

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.
- Les instances dégagées par suite à la migration vers le nouveau système informatique (opérations non clientélisées) ont fait l'objet de compensation sans identification préalable de leurs origines.
- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement

élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficulté pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 10 juillet 2008 au conseil d'administration de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

Is rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a. L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
  - b. Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du tiers environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
  - c. 40 avocats sur les 60 mandatés par la banque n'ont pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 18 correspondants tunisiens et de 27 correspondants étrangers sur respectivement 21 et 56 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.
6. Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.443,429 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.082,345 MDT et ont fait apparaître des écarts positifs de 4,152 MDT et des écarts négatifs de 32,280 MDT.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

7. Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et, 2005 et antérieurs, respectivement pour 10,298 MDT et 163,571 MDT. Les capitaux propres d'ouverture et les états financiers de 2006, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

**8. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 15 à 43 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.**

9. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

10. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

11. Les pertes cumulées ont ramené les fonds propres de la Banque en deçà de la moitié de son capital

social. Un plan de restructuration financier de l'U.I.B portant sur une augmentation de son capital à hauteur de 90 MDT et sur la mise à la disposition de la banque par la société mère de deux emprunts subordonnés portant chacun sur 40 MDT sera incessamment soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**12.** Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2007, sur 1.404 MDT dont 218 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 66% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007.

Les fonds propres de la Banque accusent un solde négatif de <20,325 MDT> et représentent environ -1,4 % du total des actifs pondérés.

Le plan de restructuration projeté de la Banque permettra, une fois accepté, l'observation du ratio minimal de couverture des risques pondérés fixé à 8% par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

**13.** La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les sept premiers mois de l'année en cours, notamment une garantie bancaire de paiement émanant de la Société Générale pour 50 MDT, la Banque a constitué des provisions pour 228,229 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 147,783 MDT, soit un total de 376,012 MDT.

**14.** En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 88,72% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.643,806 MDT sur un total de 1.852,770 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

**15.** Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté, en raison de l'insuffisance des fonds propres nets telle qu'indiquée au § 12 supra <20,325 MDT>, que les seuils fixés par les textes de référence sus-indiqués ne sont pas observés par l'U.I.B.

En considérant les fonds propres supplémentaires envisagés dans le cadre du plan de restructuration de la Banque, tels qu'indiqués au paragraphe 11 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT ; A ce sujet, nous constatons que, les engagements pondérés de 16 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements d'un groupe dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres indiqué ci-dessus, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, une fois le plan de restructuration adopté, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

**16.** En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la

banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que ces positions, rapportées aux fonds propres de la banque (-20,325 MDT), s'opposent à la détermination de ratios pertinents.

Calculées en considérant l'impact sur les fonds propres de la Banque du plan de restructuration projeté, la contre valeur de la position de change, par monnaie, n'excéderait pas la limite de 10% des fonds propres nets ajustés et la contre valeur de la position de change, toutes monnaies confondues, n'excéderait pas 20% des mêmes fonds propres.

**17.** En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 11% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

Ahmed Mansour

## **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2005**

### ***AMC Ernst & Young***

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Nouredine Hajji

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2005. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers consolidés. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Il ressort des notes aux états financiers consolidés (notes sur les méthodes comptables appliquées 5.2 et 5.6 et notes explicatives 1, 2, 5, 8 et 12) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2005 pour un montant global de 88,4 millions de dinars contre 108,6 millions de dinars au 31 décembre 2004, sont demeurées non comptabilisées à cette date. Les capitaux propres consolidés, tels que présentés au bilan sont, en conséquence, surévalués à concurrence de ce montant.

Il convient de signaler la situation décrite dans la note aux états financiers 5.2 relative à la garantie accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant l'insuffisance de provisions signalée ci-haut, et ce dans la limite de 52,8 millions de dinars au 31 décembre 2004 estimée sur la base des états financiers au 31 décembre 2004. Celle-ci, sans rétablir en substance l'insuffisance des capitaux propres signalée ci-dessus, permet à la banque de respecter les ratios réglementaires exigés pour l'exercice de l'activité bancaire.

Compte tenu de la baisse de l'insuffisance de provisions au 31 décembre 2005, relative aux créances bénéficiant de la garantie accordée par la SG, celle-ci porte désormais sur un montant de 42,5 millions de dinars à la date du 31 décembre 2005.

A notre avis et sous réserve du point exposé ci-dessus, les états financiers consolidés reflètent fidèlement, pour tout aspect significatif, la situation financière, les résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2005 appellent de notre part la même réserve que celle formulée ci-dessus.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 25 avril 2006**

## **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2006**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

***AMC Ernst & Young***

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Il ressort des notes aux états financiers consolidés (notes sur les méthodes comptables appliquées 5.2 et 5.6 et notes explicatives 1, 2, 5, 8 et 13) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2006 à 122,9 millions de dinars contre 88,1 millions de dinars au 31 décembre 2005, sont demeurées non comptabilisées à cette date. L'accroissement de l'insuffisance de provisions en 2006 reflète l'évolution des provisions requises en 2006 à hauteur de 51,7 millions de dinars contre une imputation en coût du risque de l'exercice 2006 (en dotation aux provisions) à hauteur de 16,9 millions de dinars. L'évolution des provisions requises s'explique principalement par :

- la revue à la baisse de la valorisation des garanties sur certains dossiers contentieux, pour tenir compte notamment de l'avancement des procédures judiciaires et des chances de récupération effective des créances (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,5 millions de dinars);
- l'estimation, pour la première fois, des risques sur les dossiers engagements présentant des encours inférieurs à 100 KDT, sur la base d'une analyse individuelle de dossiers et non plus de façon globale (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,4 millions de

dinars);

- l'effet compensé de l'aggravation de classes de risques de certaines relations et de l'accroissement du risque sur les comptes de suspens (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 13,2 millions de dinars), d'une part, et la diminution des engagements, la réalisation ou l'amélioration des garanties sur des relations non performantes (générant une réduction des provisions requises à hauteur de 16,4 millions de dinars), d'autre part.

En dépit de l'effort fourni par la banque pour estimer les risques avérés au 31 décembre 2006, nous considérons que l'insuffisance de provisions ainsi déterminée demeure insuffisante du fait que d'autres dossiers, demeurant en contentieux depuis plusieurs années, présentent selon nous des indices forts de dépréciation, devant être couverts in fine par des provisions. Nous estimons aussi que la banque encourt un risque pour passifs imputable à l'exercice 2006 à hauteur de 3,2 millions de dinars, non comptabilisé au 31 décembre 2006.

Compte tenu de l'insuffisance de provision ci-dessus mentionnée, les fonds propres réglementaires, après prise en compte de la garantie décrite dans la note aux états financiers 5.2 accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant cette insuffisance et qui porte désormais sur un montant de 57,1 millions de dinars à la date du 31 décembre 2006, se situent à un niveau tel que certains ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. Cette situation fait peser sur la banque un risque sur la continuité de son exploitation à défaut de mise en œuvre d'un programme de restructuration approprié.

La banque a adopté en 2006 des règles de prise en compte et de réservation des intérêts et commissions telles qu'indiquées dans la note aux états financiers 2.1. Ces règles sont particulièrement conservatrices à la fois par rapport à celles usitées au cours des exercices antérieurs ainsi qu'aux pratiques du secteur. Les nouvelles règles incluent notamment l'affectation systématique des recouvrements sur crédits à Long et Moyen Terme prioritairement sur le principal. Elles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ces règles ont eu pour effet de réduire le niveau de produits comptabilisés au titre de l'exercice 2006, dont l'impact à la fois sur l'exercice 2006 et sur l'exercice 2005 n'a pu être déterminé.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 31 juillet 2007**

Tunis le 28 juillet 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease », « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit, de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International ».

4. Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers, des liasses de consolidation et des rapports des commissaires aux comptes des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et n'ont pas été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes.

5. En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2006 un refus de certification motivé par des qualifications portant principalement sur la non comptabilisation par la banque de charges totalisant 166,902 MDT dont 143,692 au titre des exercices antérieurs, et sur la comptabilisation indue de produits portant sur 8,011 MDT.

Notre opinion est également motivée par des qualifications portant sur le traitement inapproprié par la banque d'opérations indûment rattachées aux résultats de l'exercice 2006 représentant des corrections d'erreurs antérieures portant sur des charges et des pertes imputables sur les capitaux propres d'ouverture pour 16,887 MDT.

D'autres éléments ont également motivé notre opinion, ils portent notamment sur la régularité de la comptabilité, l'évaluation des risques de dépréciation d'actif, la qualité du système d'information et de contrôle interne en vigueur et l'assurance au sujet de la conformité des prix de cession des créances vendues à de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » avec la juste valeur des mêmes actifs.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 5 à 24 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2006.

6. Le commissaire aux comptes de la société « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », entreprise dépendante du groupe et intégrée globalement dans ses états financiers consolidés, a conclu son rapport de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2006 par une certification assortie d'une réserve portant sur une insuffisance de provision pour dépréciation de créances estimée à 0,101 MDT.

7. Des discordances ont été relevées entre les éléments figurant dans la liasse de consolidation et les états financiers individuels de la société « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) ». Il s'agit d'écarts inexplicables entre la valeur nominale des créances cédées (118,870 MDT) diminuée du montant des recouvrements (0,419 MDT) tel que figurant sur la liasse de consolidation et la valeur nette des mêmes actifs indiquée au niveau du bilan de la filiale (118,773 MDT).

8. Il a été procédé au titre de l'exercice 2006 à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) » moyennant la réintégration parmi les actifs du groupe des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale, et l'élimination des profits réalisés par la société mère en écartant la correction de l'effet de l'impôt sur les dits profits. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées n'ont pas fait pas l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

Antérieurement à l'exercice, les retraitements opérés par la banque étaient limités à la réintégration, au niveau du bilan consolidé, des éléments d'actif de la filiale tels que figurant sur ses propres états financiers sans correction des éléments ayant un impact sur les résultats du groupe.

La méthode appliquée en 2006 demeure, à notre avis, insuffisante pour satisfaire aux normes régissant la consolidation en raison de la limitation des retraitements portant sur les résultats des opérations réciproques aux seuls profits internes, d'une part, et de l'exclusion de l'impact de la fiscalité différée, d'autre part.

L'incidence de ce changement de méthode a été traduite au niveau des états financiers consolidés de 2005 présentés à titre comparatif, et signalée dans les notes aux états financiers consolidés du groupe.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et de l'incidence des qualifications s'opposant à la certification des comptes individuels de la société mère mentionnées au paragraphe 5, ainsi que des points 7 et 8 ci-dessus, nous estimons que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés aux pages 5 à 31 de notre rapport ne présentent pas sincèrement la situation financière du groupe à la même date ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à 31 décembre 2006 et ne sont pas en conformité avec les prescriptions des référentiels comptables en vigueur.

Ahmed Mansour



## **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2007**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

### **AMC Ernst & Young**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion

Au terme de nos travaux, nous exprimons la réserve suivante :

La banque a procédé à la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2007 de l'intégralité des provisions requises et a opéré certains ajustements et corrections comptables, ainsi qu'il est indiqué notamment dans les notes aux états financiers consolidés 5.1 et 5.9 et les notes explicatives 26 et 27. Selon nous, les traitements comptables suivants, opérés dans ce cadre, sont inappropriés :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 174,6 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 122,9 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;
- l'actif fiscal différé, estimé à 30 MDT, lié au report déficitaire, d'un point de vue fiscal, au niveau de la société mère n'a pas été comptabilisé. Le résultat consolidé au titre de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date se trouvent minorés à hauteur de ce montant ;
- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et

amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges à répartir » et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce, inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconnu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;

- un produit a été constaté en 2006 à hauteur de 1 million de Dinars et représente la différence entre la valeur comptable d'un terrain, propriété de l'UIB, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est établie à 1,2 millions de Dinars. Au cours de l'exercice 2007, le montant correspondant à ce produit a été annulé. Une telle annulation ne se justifie ni par les dispositions de la norme comptable 5 régissant la comptabilisation des opérations d'échanges d'actifs, notamment le paragraphe 20 ni par la situation actuelle du bien obtenu en échange. En conséquence, les capitaux propres à la date du 31.12.2007 sont minorés à hauteur de 1 million de Dinars ;
- les règles de constatation des produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres du groupe, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2007 se trouvent être largement en deçà de la moitié du capital social. De même, les fonds propres réglementaires se situent à un niveau tel que les ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. La société mère a arrêté un plan de restructuration à même de pallier cette situation et garantir la continuité d'exploitation, dont la mise en œuvre devrait être réalisée en 2008.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 Juillet 2008**

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

**1.** Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2.** Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3.** Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease » (AIL), « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International »(INI).

**4.** Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers et des liasses de consolidation des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et ont été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes, exception faite de celle de l'AIL. Concernant les rapports des commissaires aux comptes, seuls ceux de « Arab International Lease » et « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » nous ont été communiqués.

**5.** En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2007 des réserves portant principalement sur les risques inhérents à la faiblesse du système de contrôle interne et du système d'information.

Notre opinion est également motivée par des limitations rencontrées lors de nos travaux et par des qualifications portant sur les opérations d'inventaire des valeurs de la banque et sur le rattachement des résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007, aux exercices 2006 , 2005 et antérieurs, respectivement pour 10,298 MDT et 163,571 MDT.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 4 à 7 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2007.

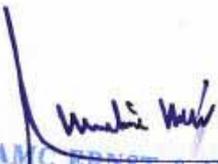
**6.** Il a été procédé à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances antérieurement consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale « l'Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », moyennant la réintégration, parmi les actifs du groupe, des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale et l'élimination des profits réalisés par la société mère. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées, n'ont pas fait l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

**7.** Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 4 à 6 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques », arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 5 à 32 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

**Ahmed Mansour**

**Tunis, le 24 juillet 2008**

## Les commissaires aux comptes

  
**AMC ERNST & YOUNG**  
Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord - 1003 TUNIS  
Tél: 70.749.111

hors les éléments figurant  
dans nos rapports 2006 et  
2007  
**Deloitte.**  
Ahmed Mansour & Associés  
51, Av. Aboulbaba-El-Ansun  
2091 EL MENOUAR  
Tél: 71 755 755 Fax: 71 766 462

### 1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

Nous attestons avoir accompli les diligences d'urgence pour s'assurer de la sincérité du document de référence.

**L'Intermédiaire International**  
**Le Directeur Général**  
**Ali MELLOULI**

  
L'Intermédiaire International  
D. G.)  
1, Rue Khaled Ataturk - 1001 Tunis  
Tél: 848.710 / 346.571  
Fax: 333.754

### 1.5 Responsable de l'information

Monsieur Hichem REBAI  
Directeur Central du Contrôle des Risques  
65, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis  
Tél : 71 120 406 - Fax : 71 120 401  
E-mail : Hichem.REBAI@uib.com.tn





## **2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque :**

### **2.1.1. Dénomination et siège social :**

- Dénomination sociale : UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »
- Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
- Téléphone : (216) 71 108 500
- Téléx : UNIB 15 397 TN
- Fax : (216) 71 108 584
- Site web : www.uib.com.tn
- E-mail : web-uib.@uib.com.tn

### **2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :**

- Forme juridique : Société Anonyme
- Législation particulière applicable : la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

### **2.1.3. Date de constitution et durée :**

- Date de constitution : le 09 décembre 1963
- Durée : 99 ans

### **2.1.4. Objet social : (article 3 des statuts- nouveau)**

La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque et généralement, toutes opérations suivantes dont la liste a un caractère seulement énonciatif et non limitatif :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, à préavis ou à terme.
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale, des crédits d'escompte, et en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeur, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le Trésor Public ou les collectivités publiques ou semi-publiques et en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations agricoles, industrielles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toute administration publique, négociier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques.
3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court terme sous des formes quelconques en vue d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, étant précisé que ces avances ou crédits devront être définis quant à leur montant, leur objet et leur échéance et la durée de leur validité ne devra pas dépasser la durée de l'opération à financer.

- a) Faire des avances mobilisables par escomptes des valeurs émises par les sociétés agricoles, industrielles, commerciales ou financières, tunisiennes ou étrangères.
- b) Octroyer des crédits à moyen et long terme dans le cadre de la réglementation en vigueur.
4. Recevoir tous titres, valeurs et dépôts, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettre de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toutes espèces de fonds publics, d'actions, ou d'obligations ou de parts bénéficiaires.
5. Souscrire tous engagements de garanties, cautions ou avals.
6. Opérer toutes acquisitions, ventes mobilières et immobilières et toutes prises à bail ou locations d'immeubles : accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts, toutes affectations hypothécaires ou toutes autres garanties, dans la mesure où de telles opérations sont liées à des opérations de banque.
7. Procéder ou participer à l'émission, au placement, à la négociation de tous titres de collectivités publiques ou privées, soumissionner à tous emprunts des collectivités publiques ou privées , assurer la constitution de sociétés et accepter tous mandats ou pouvoirs, acquérir ou aliéner tous titres, effets publics, actions, parts ou obligations , bons ou effets de toutes natures de ces collectivités. Créer ou prendre des participations dans toute société d'études, souscrire à son capital et le libérer, y accepter toutes fonctions de direction rémunérées ou non.
8. Prendre des participations dans le capital de toute société tunisienne ou étrangère, étant expressément stipulé que ces prises de participations ne pourront être décidées qu'à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés du Conseil d'Administration.
9. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations sans exception, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société ou permettant d'en assurer le développement.
10. En outre, d'une manière générale, effectuer toutes opérations pouvant rentrer dans le cadre de l'activité bancaire dans la mesure où elles sont susceptibles d'être traitées suivant les critères généralement admis pour les banques d'affaires, les banques de dépôts et les banques de commerce international.

La Société se conformera dans l'exercice de son activité, aux obligations découlant des réglementations arrêtées par la Banque Centrale de Tunisie aucune disposition statutaire ne pouvant faire obstacle à ces dites obligations.

#### ***2.1.5. Registre de commerce :***

Registre de commerce n° B 615 1996

#### ***2.1.6. Exercice social :***

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### ***2.1.7. Clauses statutaires particulières (\*) :***

a)- Répartition statutaire des bénéfices : (article 49 des statuts-nouveau)

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont liés,
- les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

b)- Paiement des dividendes : (article 50 des statuts-nouveau)

Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et aux caisses désignées par l'Assemblée Générale, ou, à défaut par le Conseil.

Tous intérêts et dividendes régulièrement perçus ne peuvent être objet de report ou de restitution sauf les cas prévus par la loi. Ceux non touchés cinq ans après la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

c)- Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires & Extraordinaire :

✓ Convocation des assemblées générales: (article 33 des statuts-nouveau)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion ; l'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Il en est de même en ce qui concerne les formalités et le délai de convocation des Assemblées Générales Ordinaires sur deuxième convocation.

Préalablement à l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que la liste des actionnaires seront tenus au siège de la Société à la disposition des actionnaires quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées dans les délais fixés par l'auteur de la convocation par des avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit indiqué par les convocations et ce sous réserve du respect des dispositions de la Loi relative à la réglementation du Marché Financier.

✓ Droit de siéger à une Assemblée Générale: (article 34 des statuts-nouveau)

Sous réserve des dispositions de l'article 39 ci-après, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et qu'elles

aient été inscrite à son compte de valeurs mobilières (ou d'actions) cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, d'abrégé le délai ci-dessus fixé.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les pouvoirs dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

En cas de vote par correspondance, il sera mis à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la Société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués à toutes les Assemblées Générales.

- ✓ Présidence et bureau de l'Assemblée Générale : (article 35 des statuts-nouveau)  
L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. Toutefois, l'Assemblée convoquée par le mandataire de justice ou le commissaire aux comptes en cas d'urgence est présidé par l'un d'eux.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée. Le secrétaire peut être désigné en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés, et le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille dûment émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée et déposée au siège social et mise à la disposition de tout requérant.

Les fonctions du bureau se limitent exclusivement à assurer le fonctionnement régulier de l'Assemblée.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant également la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

- ✓ **Ordre de jour de l'Assemblée Générale: (article 36 des statuts-nouveau)**  
L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour.

Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après que le ou les actionnaires précités ont adressé à la Société une lettre recommandée avec accusé de réception à cet effet.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

- ✓ **Procès Verbal de l'Assemblée Générale:(article 37 des statuts-nouveau)**  
Le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale contient les énonciations suivantes :

- la date et le lieu de sa tenue,
- le mode de convocation,
- l'ordre du jour,
- la composition du bureau,
- le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint,
- les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale,
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et tout éventuel refus de l'un d'eux de signer doit être mentionné.

Les copies et extraits des procès-verbaux sont certifiés et signés soit par le Président, soit par le Directeur Général, soit par le Directeur Général Adjoint ou par un administrateur spécialement délégué ou éventuellement par celui qui a présidé l'Assemblée.

Après dissolution et pendant la liquidation, les copies et extraits sont signés par le (ou les) liquidateur (s).

- ✓ Effet de délibérations (article 38 des statuts-nouveau)  
L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les actionnaires absents, les actionnaires dissidents ou les actionnaires incapables.
- ✓ Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire:(article 42 des statuts-nouveau)  
Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués, seraient insuffisants.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- l'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes sur la situation de la Société, les états financiers présentés par le Conseil d'Administration,
- elle discute, approuve ou redresse les états financiers et les rapports du Conseil d'Administration et, d'une façon générale, examine les actes de gestion des administrateurs, leur donne quitus, elle statue sur l'affectation des réserves ainsi que des sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale et la répartition des bénéfices conformément à la réglementation en vigueur,
- elle statue, approuve les états financiers consolidés conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées des rapports des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- elle nomme, révoque, remplace ou réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes, elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectués par le Conseil d'Administration,
- elle détermine les sommes allouées aux administrateurs et aux membres du Comité Permanent d'Audit Interne conformément aux dispositions en vigueur,
- elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 29 que le Conseil d'Administration a autorisé,
- elle délègue au Conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et arrêter les conditions et modalités avec précision du montant global de l'emprunt obligataire

et le délai dans lequel les obligations doivent être émises et ce conformément à la réglementation en vigueur,

- elle autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente en bourse des actions de la Société en vue de réguler leurs cours et ce conformément à la réglementation du marché financier.

Etant spécifié que les attributions ci-dessus indiquées sont toujours considérées comme étant à l'ordre du jour de toutes les Assemblées Ordinaires annuelles, même si les convocations n'en faisaient pas mention.

Enfin, elle délibère sur toutes autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- ✓ Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire: (article 43 des statuts-nouveau)

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

- ✓ Quorum: (article 44 des statuts-nouveau)

L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que pour autant qu'elle soit composée d'actionnaires détenant au moins la moitié du capital, et sur deuxième convocation le tiers du capital. A défaut de ce quorum, une troisième Assemblée pourrait être tenue dans un délai ne dépassant pas deux mois à compter de la date de la convocation.

- ✓ Vote: (article 45 des statuts-nouveau)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. L'Assemblée Générale Extraordinaire statue valablement à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

- d)- Transmission des actions: (article 14 des statuts-nouveau)

Les actions sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables dès la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

**(\*) Les clauses des présents statuts ont été soumises et approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008.**

### ***2.1.8. Capital social :***

Le capital social s'élève à 106 000 000 dinars divisé en 10 600 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.

### **2.1.9. Nationalité :**

Tunisienne

### **2.1.10. Régime fiscal :**

Droit commun

### **2.1.11. Matricule fiscal :**

002708/Q/P/M/000

### **2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :**

Siège de la banque : 65, Avenue Habib Bourguiba – Tunis 1000

### **2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :**

Monsieur Hichem REBAI  
Directeur Central du Contrôle des Risques  
65, Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis  
Tél : 71 120 406 - Fax : 71 120 401  
E-mail : Hichem.REBAI@uib.com.tn

## **2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque :**

Capital social : 106 000 000 dinars  
Nombre d'actions : 10 600 000  
Nominal : 10 dinars  
Forme des actions : Nominative  
Catégorie : Ordinaire  
Libération : Intégrale  
Jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2008

## **2.3. Evolution du capital :**

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions
A.G.C du 09/12/1963	Capital initial	-	-	700 000	70 000
A.G.E du 16/12/1971	Augmentation de capital en numéraire	800 000	80 000	1 500 000	150 000
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	500 000	50 000	2 000 000	200 000
A.G.E du 22/01/1976	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	3 000 000	300 000
A.G.E du 17/02/1977	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	4 000 000	400 000
	Augmentation de capital en numéraire	2 000 000	200 000	6 000 000	600 000

A.G.E du 17/09/1981	Augmentation de capital par incorporation des réserves	1 000 000	100 000	7 000 000	700 000
A.G.E du 29/11/1984	Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	300 000	10 000 000	1 000 000
A.G.E du 28/06/1990	Augmentation de capital en numéraire	25 000 000	2 500 000	35 000 000	3 500 000
A.G.E du 07/12/1995	Augmentation de capital en numéraire	35 000 000	3 500 000	70 000 000	7 000 000
A.G.E du 26/08/2004	Augmentation de capital en numéraire	36 000 000	3 600 000	106 000 000	10 600 000

## 2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 30/06/2008 :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant en dinars	% du capital & des droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>1741</b>	<b>5 050 124</b>	<b>50 501 240</b>	<b>47,64%</b>
* Personnes Morales :	96	3 434 442	34 344 420	32,40%
Ayant 3% et plus	2	2 142 728	21 427 280	20,21%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	970 337	9 703 370	9,16%
Ayant au maximum 0,5%	88	321 377	3 213 770	3,03%
* Personnes Physiques :	1645	1 615 682	16 156 820	15,24%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0
Ayant au maximum 0,5%	1645	1 615 682	16 156 820	15,24%
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>7</b>	<b>5 549 876</b>	<b>55 498 760</b>	<b>52,36%</b>
* Personnes Morales :	1	5 547 770	55 477 700	52,34%
Ayant 3% et plus	1	5 547 770	55 477 700	52,34%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0
* Personnes Physiques :	6	2106	21 060	0,02%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0
Ayant au maximum 0,5%	6	2106	21 060	0,02%
<b>Total</b>	<b>1748</b>	<b>10 600 000</b>	<b>106 000 000</b>	<b>100%</b>

### 2.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2008 :

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant en dinars	% du capital & des droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>2 142 728</b>	<b>21 427 280</b>	<b>20,21%</b>
* Personnes Morales :	<b>2 142 728</b>	<b>21 427 280</b>	20,21%
Société Tunisienne de l'Air	1 364 123	13 641 230	12,87%
Groupe Atef BEN SLIMANE	778 605	7 786 050	7,34%
* Personnes Physiques :	0	0	0
Ayant 3% et plus			
<b>Actionnaires Etrangers</b>			
* Personnes Morales :	5 547 770	55 477 700	52,34%
Société Générale	5 547 770	55 477 700	52,34%
* Personnes Physiques :	0	0	0
Ayant 3% et plus			
<b>Total</b>	<b>7 690 498</b>	<b>76 904 980</b>	<b>72,55%</b>

## 2.4.2. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 30/06/2008 :

Désignation	Qualité	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant en dinars	% du capital & des droits de vote
Mr Kamel NEJI	Drirecteur Général	0	0	0,00%
Mr Bernard DAVID	Président du Conseil d'Administration	1	10	0,00%
La Société Générale représentée par Mr Loïc DE SAINT LAUMER	Administrateur	5 547 770	55 477 700	52,34%
La société Tunisienne de l'Air représentée par Mr Nabil CHETTAOUI	Administrateur	1 364 123	13 641 230	12,87%
Mr Mohamed El Aziz MILED	Administrateur	14 263	142 630	0,13%
Mr Moncef MZABI	Administrateur	10	100	0,00%
Mr Mohamed Ali BAKIR	Administrateur	0	0	0,00%
Mme Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Patrick LE BUFFE	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Jean Louis MATTEI	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Frederic GENET	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Christian POIRIER	Administrateur	0	0	0,00%
<b>Total</b>		<b>6 926 156</b>	<b>69 261 560</b>	<b>65,34%</b>

## 2.4.3. Nombre d'actionnaires:

Le capital de l'Union Internationale de Banques est réparti entre 1748 actionnaires au 30/06/2008 :

- 97 actionnaires personnes morales (dont 1 actionnaire étranger)
- 1651 actionnaires personnes physiques (dont 6 actionnaires étrangers).

## 2.5 – Description sommaire du groupe UIB au 31/12/2007

### 2.5.1. Présentation générale du groupe :

#### 2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2007 :

Au 31/12/2007, L'UIB est à la tête d'un groupe de 5 sociétés exerçant principalement dans le secteur de la finance.

Unité : en milliers de dinars

Sociétés	Méthode de consolidation	Valeur comptable de la participation directe au 31/12/2007	Taux de participation directe	% de contrôle	% d'intérêt
Union Internationale de Banques	Intégration Globale				
Internationale de Recouvrement de Créances	Intégration Globale	2 000	99,97%	99,97%	99,97%
Intermédiaire International	Intégration Globale	996	52,42%	52,42%	52,42%
Internationale SICAR	Mise en Equivalence	1 550	31,00%	31,00%	33,60%
Arab International Lease	Mise en Equivalence	2 000	20,00%	20,00%	20,00%

Ci-après une description sommaire de ces sociétés :

#### 1) L'Union Internationale de Banques « UIB »

L'UIB est une banque commerciale qui a démarré son activité au courant du mois de décembre 1963.

Son capital au 30/06/2008 est de 106 MD détenu à hauteur de 47,64% par des actionnaires Tunisiens et 52,36% par des actionnaires étrangers (principalement la Société Générale).

Son objet social est l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

L'UIB a été introduite à la cote de la Bourse le 18/08/1996.

Ses principaux indicateurs enregistrés au 31/12/2007 se présentent comme suit :

- un total bilan de 1 737 MD
- un volume de dépôts clientèle de 1617,3 MD
- un volume de crédits clientèle de 1309 MD

L'UIB se caractérise aujourd'hui par un maillage optimal (taille et qualité) du territoire tunisien grâce à un réseau d'agences bien implanté - 103 points de vente - avec une dynamique d'ouverture d'agences - 24 nouvelles agences au cours de la période 2008-2012.

En outre, elle dispose, au 30/06/2008, d'un fond de commerce important :

- **150 874 comptes à vue actifs pour les Particuliers.**
- **314 955 comptes épargnes pour les Particuliers.**
- **10 823 comptes actifs pour les PME & Professionnels.**
- **1 785 comptes actifs pour les Grands Ensembles.**

## **2) L'Internationale de Recouvrement de Créances « IRC »**

L'Internationale de Recouvrement de Créances est une société qui exerce dans le cadre de la loi 98-04 du 02/02/1998 ainsi que les textes subséquents. Elle a été créée le 25 janvier 2001. Son objet social consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte de tiers tel que défini par l'article 3 de la loi précitée. Son capital est de 2 millions de dinars divisé en 20 000 actions de nominal 100 dinars intégralement libérées, et détenu par l'UIB à hauteur de 99,97%, et ce, au 31/12/2007.

## **3) Intermédiaire International « INI »**

L'Intermédiaire International est une Société d'Intermédiation en bourse créée le 14/11/1995 dans le cadre de la loi 94 -117 relative à la réforme du marché financier.

L'INI a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes opérations commerciales financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Le capital de l'INI est de 1,9 MD, divisé en 19 000 actions de 100 dinars de nominal, détenu à hauteur de 52,4% par l'UIB et 47,4 % par la BTE, et ce, au 31/12/2007.

## **4) Internationale SICAR « IS »**

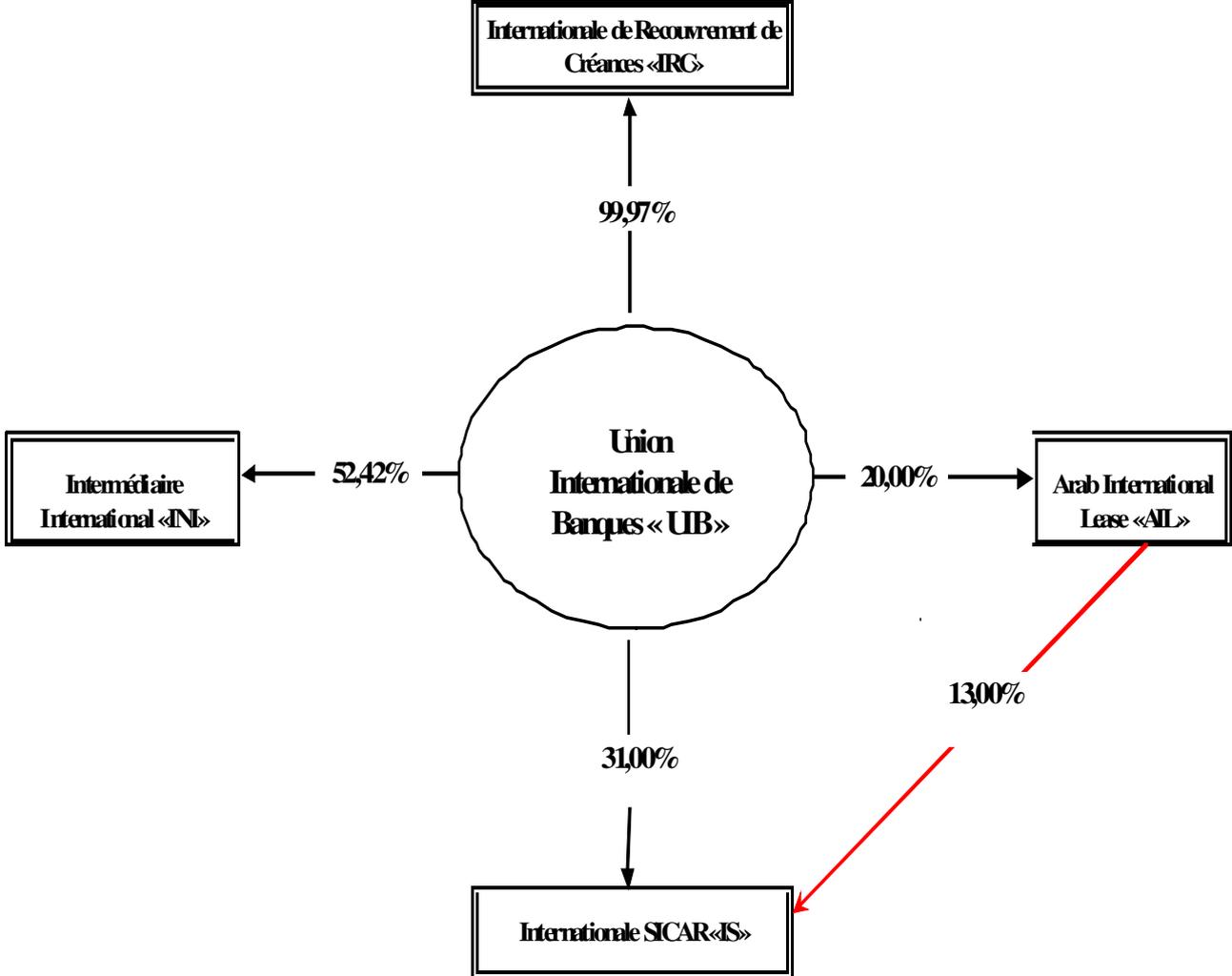
L'Internationale Sicar est une société d'investissement à capital risque (SICAR) régie par la loi n° 88-92 du 02/01/1988 relative aux sociétés d'investissement. Elle a été créée en décembre 1999 avec un capital de 5MD, divisé en 500 000 actions de 10 dinars de nominal. Son objet consiste en des prises de participation au sein d'entreprises, pour son compte ou pour le compte de tiers, en vue de les rétrocéder à terme.

La part de l'UIB dans le capital s'élève au 31/12/2007 à 31%.

## **5) Arab International Lease «AIL»**

L'Arab International Lease est créé le 16 décembre 1996. Elle a pour objet d'effectuer les opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel ou professionnel, meubles et immeubles. Son capital est de 10MD, divisé en 1 000 000 actions de 10 dinars de nominal dont 20% est détenu par l'UIB au 31/12/2007.

**2.5.1.2. Schéma financier du groupe au 31/12/2007 :**



### 2.5.1.3 Evenements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2007 et la date d'élaboration du document de référence :

Aucun événement récent n'a modifié le schéma financier du groupe.

### 2.5.1.4 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2007 :

Sociétés	IRC	INI	Internationale SICAR	AIL
UIB	99,97%	52,42%	31,00%	20,00%
IRC				
INI				
Internationale Sicar				
AIL			13,00%	

### 2.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2007 :

Unité : en milliers de dinars

SOCIETES	CAPITAUX PROPRES (1)	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	RESULTAT D'EXPLOITATION	RESULTAT NET	DETTES GLOBALES (2)	CHARGES FINANCIERES	Dividendes distribués au titre de l'exercice 2006
UIB	(19 088)	117 806	(179 065)	(179 859)	1 756 769	47 644	
IRC	1 076	78	(135)	(92)	36	0	
INI	1 086	213	(185)	(64)	609	0	
Internationale Sicar	5 845	462	153	319	30 905	0	225
AIL	12 468	29 810 <sup>(3)</sup>	1 303	1 033	45 130	2 622	

(1) Il s'agit des capitaux propres avant affectation

(2) Il s'agit du total du Passif

(3) Il s'agit des revenus bruts du leasing

### 2.5.1.6. Les engagements financiers du groupe au 31/12/2007 :

Unité : en milliers de dinars

SOCIETES	IRC	SICAR	INI	AIL	UIB
Crédits extérieurs				15 812	43 986
Emprunt obligataire				16 000	
Emprunts et Ressources spéciales		1 811			31 922
Découvert					
Fonds gérés		27 066			
Billets de trésorerie					
Leasing					
Compte courant associés					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>28 877</b>	<b>0</b>	<b>31 812</b>	<b>75 908</b>

### 2.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter- société du groupe :

Seule l'AIL bénéficie de divers concours financiers auprès de l'UIB (billets de Trésorerie, crédits Bancaires etc.....).

## 2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2007 :

### 2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

#### Crédits Reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de la UIB s'élève à 23 575 mDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 22 775 mDT et en dépôts à terme à hauteur de 800 mDT.

Unité : en milliers de dinars

Ste du Groupe / Nature du dépôt	DEPOTS A VUE	DEPOTS A TERME	TOTAL
IRC	91	800	891
INI	(17)	0	(17)
Internationale SICAR	22 557	0	22 557
AIL	144	0	144
<b>TOTAL</b>	<b>22 775</b>	<b>800</b>	<b>23 575</b>

#### Prêts Octroyés

##### AIL :

Crédits bancaires à plus d'un an : 4 687 mDT  
Crédits bancaires à moins d'un an : 11 125 mDT  
Emprunt obligataire à plus d'un an : 12 000 mDT  
Emprunt obligataire à moins d'un an : 4 000 mDT  
Billets de trésorerie à plus d'un an : 4 000 mDT  
Billets de trésorerie à moins d'un an : 1 000 mDT

### 2.5.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

#### Reçus :

*Néant*

#### Donnés :

*Néant*

### 2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

#### Reçus :

*Néant*

#### Donnés :

**IRC** : L'UIB a souscrit en 2006 à la libération de la 2<sup>ème</sup> moitié du capital de l'Internationale de Recouvrement, soit 100 000 actions à 10 dinars chacune pour un montant global de 1 000 mDT.

**2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2007 au titre de l'année 2006 :**

(en dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
<b>IRC</b>	199 940	0	0	0
<b>INI</b>	9 958	0	0	0
<b>Internationale Sicar</b>	155 000	0,450	69 750	2 000
<b>AIL</b>	199 990	0	0	6 250

\* Nombre d'actions détenus le jour de distribution des dividendes

**2.5.2.5 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007 :**

(en dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
<b>IRC</b>	199 940	0	0	0
<b>INI</b>	9 958	0	0	0
<b>Internationale Sicar</b>	155 000	0,450	69 750	1 000
<b>AIL</b>	199 990	0	0	0

\* Nombre d'actions détenus le jour de distribution des dividendes

**2.5.2.6 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2007 au titre de l'année 2006 :**

Néant

**2.5.2.7 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007 :**

Néant

**2.5.2.8 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :**

**2.5.2.8.1 Les garanties et sûretés réelles données ou reçues des sociétés du groupe :**

**Reçues :**

Néant

**Données**

► **A.I.L :**

L'AIL a bénéficié de l'UIB en 2002 d'un aval sur emprunt obligataire pour un montant de 5 000 mDT à l'émission échu le 01/07/2007.

### **2.5.2.8.2 Les cautions données ou reçues des sociétés du groupe**

**Reçues :**

Néant

**Données**

► **Internationale SICAR :**

La SICAR a contracté auprès de l'UIB une caution définitive valable à ce jour pour un montant de 5 mDT

### **2.5.3 Relations commerciales entre l'UIB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2007 :**

#### **2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe :**

- **Encaissé :**

( en dinars)

	<b>Commissions</b>	<b>Intérêts</b>
<b>IRC</b>	0	815
<b>INI</b>	0	720
<b>Internationale Sicar</b>	0	0
<b>AIL</b>	0	0

- **Décaissé :**

Au titre des commissions l'UIB a décaissé 33 mDT au profit de l'IRC et 201 mDT au profit de l'Internationale Sicar ce qui totalise la somme de 234 mDT

#### **2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :**

**Achats :**

*Néant*

**Ventes :**

*Néant*

#### **2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données :**

**Reçues :**

*Néant*

**Données :**

► **Internationale SICAR :**

Deux cadres de l'UIB dont le directeur général de l'Internationale SICAR sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la SICAR, au titre de l'année 2007, s'élève à 127 mDT.

► **I.R.C :**

Deux cadres de l'UIB sont détachés auprès de « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC » sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale au titre de l'année 2007 s'élève à 100 mDT.

► **I.N.I :**

Deux cadres de l'U.I.B, dont le directeur général de « l'Intermédiaire International INI » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale, au titre de l'année 2007, s'élève à 81 mDT.

#### **2.5.3.4 Les contrats de gestion :**

► **I.R.C :**

- L'U.I.B a conclu entre le 7 avril 2006 et le 29 décembre 2006 avec la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » qu'elle contrôle à hauteur de 99,97%, six conventions ratifiées, à titre de régularisation, par le Conseil d'Administration de la banque en date du 18 mai 2007 portant sur la cession, à 258 dinars, de 258 créances totalement provisionnées.

Ces conventions ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 Août 2007.

- L'U.I.B a conclu avec sa filiale « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » un avenant daté du 1er février 2006 adossé à une convention du 13 mai 2005 ; les dits avenant et convention ont été ratifiés, à titre de régularisation, par le Conseil d'Administration de la banque en date du 6 avril 2006. Ils portent sur la définition des termes d'un mandat attribué à la filiale pour assister la banque dans le recouvrement de ses créances ainsi que sur les conditions de rémunération correspondantes.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 8% à servir à l'encaissement de tout montant recouvré à l'amiable, et de 20% à l'encaissement des montants recouverts par voies contentieuses dont les frais sont assumés en sus par le mandant sur présentation des justifications correspondantes. Pour les créances supérieures à 50 000 dinars, les parties ont la faculté de convenir d'un taux différent des 8% prévus ; à défaut, ce dernier taux est appliqué. Un droit fixe d'ouverture de dossier à raison de 45 dinars HT par dossier transféré est dû par la banque à l'encaissement du recouvrement.

En vertu de cette convention, un portefeuille de créances de 943 mDT a été confié en 2007 à « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC ». Les commissions constatées à ce titre ont porté, en 2007, sur 35 mDT hors taxes.

La convention et l'avenant précités, approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de l'UIB du 29 mai 2006, ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2007.

► **I.N.I :**

L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 52,42% une convention soumise, à titre de régularisation, au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à « l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2007, sur 12 mDT.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité.

### **2.5.3.5 Les contrats de location :**

► **I.R.C :**

L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2007.

► **I.N.I :**

L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1999 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2007 s'élève à 9 mDT.

### **2.5.3.6 Les fonds gérés :**

Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « Internationale-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 31% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'Internationale-Sicar » un montant de 1 110 mDT. Cet avenant a été ratifié, à titre de régularisation, par le Conseil d'Administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1 041 mDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'Internationale-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'Internationale Sicar », au 31 décembre 2007, à 27 066 mDT.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,55% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;
- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2007, sur 201 mDT hors taxes.

## **2.6 Relations de l'UIB avec les autres parties liées\* au 31/12/2007**

### **2.6.1 Informations sur les engagements :**

Les concours accordés par l'UIB aux membres du Conseil d'Administration et de Direction et les conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés au 31 décembre 2007 dans le tableau ci-dessous :

En mDT

<i>Membres du Conseil d'Administration</i>	<i>Crédits</i>	<i>Engagements par Signature</i>	<i>Total Concours</i>
Concours en relation avec Mohamed El Aziz MILED	13 610	8 630	22 240
Concours en relation avec Moncef MZABI	171	825	996
Concours avec le groupe SFBT	13	0	13
<b>Total</b>	<b>13 794</b>	<b>9 455</b>	<b>23 249</b>

\* Telles que définies par l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006

### **2.6.2 Transferts de ressources**

L'UIB ne détient pas de participations directes dans le capital de sociétés promues par les membres de son Conseil d'Administration et de direction ainsi que ses Conseillers.

L'UIB a distribué des jetons de présence de 500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2007.

## 2.6.3 Relations Commerciales

### 2.6.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2007:

#### Chiffre d'affaires de l'UIB avec ses Administrateurs:

Les encours des opérations financières réalisées avec la Société Générale

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2007, à 50 189 mDT, réalisé avec la Société Générale.

DEVISES	MONTANTS	TAUX	COURS	EN TND
USD	6 753 914	De 4,45% à 5,28%	1,2207	8 244 503
EURO	23 340 479	de 3,952% à 4,55%	1,7971	41 945 175
TOTAL GENERAL				50 189 678

- L'encours, au 31 décembre 2007, des contre-garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B s'élève à 43 933 mDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 887 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 11 395 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 1 529 mDT, détaillés comme suit :

DEVISES	MONTANTS	EN TND
EURO	562 915	1 011 614
TND	517 102	517 102
TOTAL GENERAL		1 528 716

- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 21 708 mDT, détaillés comme suit :

DEVISES	MONTANTS	EN TND
YEN	86 509 931	937 932
USD	3 589 405	4 381 587
EURO	9 119 272	16 388 244
TOTAL GENERAL		21 707 763

#### Chiffre d'affaires des Administrateurs avec l'UIB:

- Un « engagement » a été pris par « La Société Générale » d'assumer, en cas de liquidation de la banque, 52% du montant du sous - provisionnement déterminé au 31 décembre 2003, après déduction des recouvrements subséquents et des provisions constituées postérieurement au titre des mêmes créances sous-provisionnées. En contrepartie de la « garantie » en question, « La Société Générale » a facturé, au titre de 2007, des commissions pour 146 mDT.

- L'UIB a rémunéré les dépôts de son administrateur Tunisair au titre de l'exercice 2007 un total de 406 mDT.
- Parmi les engagements hors bilan de l'U.I.B, figure une « garantie reçue » pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement », pris par « La Société Générale » en faveur de l'UIB, des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

Cet engagement a été ratifié par le Conseil d'Administration de la banque du 10 Juillet 2008 et sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

### **Chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers avec l'UIB :**

Chiffre d'affaires avec la société Istikhllass:

L'UIB a conclu une convention avec la société « Istikhllass », société de recouvrement créée en 2005, contrôlée à 51% par le groupe « société générale » et dans le capital de laquelle l'U.I.B participe pour 2%.

En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à la société « Istikhllass » pour deux années renouvelables un mandat général de droit commun, au sens de l'article 119 du COC, pour le recouvrement par les voies amiables et judiciaires des créances de la banque et en exclusivité les crédits à la consommation octroyés via la société « Khadamet », société contrôlée à 90% par le groupe « Société Générale » et dans le capital de laquelle l'U.I.B participe pour 1%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la Banque du 28 juillet 2005.

Un projet d'une nouvelle convention a été soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de la banque en date du 8 juin 2007.

La convention en question annule et remplace celle du 29 juillet 2005, et a pour objet de confier à la société « Istikhllass » un mandat spécial au sens des articles 1117, 1118 et 1131 du COC pour le recouvrement par les voies amiables et judiciaires « d'une partie » des créances de l'U.I.B moyennant une rémunération.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 6% à servir sur les encaissements du mois précédent réalisés au titre des crédits à la consommation présentant des défauts de paiement de 3 mois et plus, et de 8% sur les encaissements du mois précédent au titre des autres créances.

La présente convention a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 Août 2007.

Chiffre d'affaires avec la société Orga consultants:

L'UIB a conclu un accord portant sur la fourniture de prestations de services avec la société « Orga Consultants » société, propriété de « la Sopragroup » dans laquelle « La Société Générale » détient 12,5 % via son fonds d'investissement « Geninfo » et ayant avec la banque un administrateur commun.

De fait, l'accord en question est entré en vigueur depuis l'année 2003 et a donné lieu durant la période 2003 à 2006, à des paiements d'honoraires par la banque pour un montant total de 2 242 338 dinars, dont 54 000 dinars au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2006.

L'accord dont il s'agit découle d'une convention cadre couvrant les années 2003 à 2005, signée entre juin 2004 et mai 2007, et d'un avenant adossé à la même convention couvrant une période de 7 mois allant de janvier à juillet 2006. Les deux signés par la banque, pour régularisation, en 2007 et soumis pour ratification au Conseil d'Administration de la banque du 18 mai 2007.

Les prestations de services, objet de l'accord précité, portent sur le pilotage et la revue informatique (OPC), le chantier données, les études d'organisation bancaire liées à Alyssa, et la conduite du changement. La rémunération correspondante du prestataire est fixée sur la base de taux journaliers par intervenant compris entre 799 € et 1 224 € en fonction des qualifications des consultants.

Les honoraires relatifs à la société « Orga Consultants », au titre de l'exercice 2007, s'élèvent à 41 mDT.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007.

**Chiffre d'affaires de l'UIB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, membres de Direction et Conseillers :**

Au cours de 2007, l'UIB a réalisé des produits d'intérêts et commissions sur ces sociétés totalisant 2 038 mDT

<b>Groupe</b>	<b>Dénomination sociale</b>	<b>Chiffre d'Affaires</b>
MILED	NOUVELAIR TUNISIE	79 048
MILED	TABARKA BEACH HOTEL	487 439
MILED	SOCETOUR	306 180
MILED	SOHBATO	263 605
MILED	STE JERBA BEACH HOTEL	799 358
		<b>1 935 630</b>
MZABI	SOCIÉTÉ ETS DALMAS ET CIE	77 311
MZABI	ARTES AUTO RESEAU TUNISIEN SERVICE	24 778
		<b>102 089</b>

### 2.6.3.2 Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées :

L'UIB n'a pas procédé à des acquisitions et/ou cessions d'actions émises par des sociétés en relation avec ses administrateurs, membres de Direction et Conseillers.

### 2.6.3.3 Prestation de services reçues ou données :

- L'U.I.B a conclu en 2007 avec sa société mère «La Société Générale » une convention autorisée en projet par le Conseil d'Administration de la banque le 8 juin 2007 et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 23 Août 2007. Elle a pour objet la fourniture de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 280 000 € dont 60 000 € pour l'accès au réseau SWIFNET.
- Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swiftnet.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 59 K€ au titre de 2007.

### 2.6.3.4 Contrat de location en 2007 :

Néant

## 2.7 – Dividendes :

Désignation	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dividende ( en dinars)	5 600 000	7 000 000	3 500 000	-	-	-	-
Nombre d'actions	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000
Dividende par action (en dinars)	0,8	1	0,5	-	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	8%	10%	5%	-	-	-	-
Date de détachement	02/07/2001	10/06/2002	10/07/2003	-	-	-	-

## **2.8 Marché des titres :**

Les actions UIB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il n'existe pas de titres de créances de la Banque qui sont négociés sur le marché Tunisien.

## **2.9 Notation de la Banque :**

La Banque n'est pas notée.

## **CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE**

---

### **3.1 Présentation sommaire de l'UIB :**

L'union Internationale de Banques est une Banque commerciale créée en 1963, par le regroupement de cinq grandes banques internationales, à savoir, le Crédit Lyonnais, la Banque Of America International, la Banca Commerciale Italiana, la Commerz Bank et la Société Franco Tunisienne de Banque et de Crédit.

En 2002, les pouvoirs public ont décidé de privatiser la Banque par la cession de **52%** du capital à une institution financière internationale – c'est la **Société Générale** qui est devenu l'actionnaire de référence en Novembre 2002.

De 2003 à 2007 de grands chantiers de mise à niveau ont été lancés et notamment :

- La mise en place de nouvelles structures afin d'optimiser le fonctionnement de l'UIB,
- La mise en place d'un nouveau système d'information,
- La mise en place d'une nouvelle organisation commerciale,
- Un effort exceptionnel de formation du personnel,

Pour accompagner ces chantiers, la Banque a procédé à une première augmentation de capital en 2004 de **36 MD**.

En 2008, une nouvelle augmentation de capital de **90 MD**, objet du présent document permettra :

- De rompre avec le passé,
- De remettre à niveau les ratios prudentiels de l'UIB,
- De permettre un développement équilibré sécurisé et plus soutenu des activités de Banque.

### **3.2 Organisation de la Banque :**

#### **3.2.1 Gouvernance :**

Conformément aux standards internationaux, l'Union Internationale de Banques, a mis en place un nouveau système de gouvernance, adapté à l'étape que traverse UIB aujourd'hui.

- **Le Conseil d'Administration**

La structure du Conseil d'Administration a été remodelée par la nomination d'un nouveau Président en la personne de **M. Bernard DAVID**, la Direction Générale a été confié à **M. Kamel NEJI**.

Le Conseil d'Administration s'est fixé comme mission, de tracer les grandes lignes du développement de la Banque, de mettre en place la stratégie de développement et de veiller à l'application de ces mesures. Le Conseil d'Administration est assisté par :

## - Le comité permanent d'audit

Le comité permanent d'audit est composé des administrateurs suivants :

Monsieur Patrick le Buff (Président), Monsieur Loïc de Saint Laumer, Monsieur Mohamed Aziz MILED.

Ce comité est chargé notamment :

De veiller à la mise en place d'un système de contrôle interne efficient,  
De veiller à l'efficacité du système de contrôle des risques,  
De s'assurer de la production dans les délais et de donner son avis sur états financiers ainsi que sur le rapport annuel.

### • La Direction Générale

La Direction Générale a pour mission :

De veiller à l'application des axes stratégiques arrêtés par le Conseil d'Administration,  
De veiller à la bonne marché de la société dans tous ses aspects fondamentaux afin d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

Dans sa mission la Direction Générale est assisté par les comités suivants :

### Comités internes

Désignations	Compétences	Présidé par
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Analyser l'évolution générale de la Banque</li><li>▪ Partager l'information et rechercher de façon permanente des synergies</li><li>▪ Traiter les problèmes soumis à l'attention du Comité et recherche des solutions</li><li>▪ Discuter des questions transversales afin d'établir un plan de régularisation et en assurer le suivi</li><li>▪ Informer et conseiller la Direction Générale sur tout sujet d'intérêt général</li></ul>	Le Directeur Général
Comité Financier	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Traiter les questions liées à la situation financière de la Banque</li><li>▪ Informer et conseiller la Direction sur l'évolution de la situation économique et financière du pays</li><li>▪ Définir les grands principes relatifs à la couverture des équilibres bilanciaux et des risques financiers (risque de change, risque de taux, risque de liquidité...)</li><li>▪ Assurer la cohérence entre la tarification</li></ul>	Le Directeur Général

	clientèle et les conditions des marchés financiers	
Comité des ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en oeuvre la politique de ressources humaines en fonction des directives établies par la Direction Générale</li> <li>▪ Traiter les questions relatives à la politique de formation</li> <li>▪ Discuter tout thème particulier ou questions d'actualité afin de définir les actions à entreprendre</li> </ul>	Le Directeur Général
Comité de suivi des grands risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser l'évolution des engagements portés sur des clients dont le risque pour la Banque est supérieur à 1 million de dinars</li> <li>▪ Définir, si nécessaire, les stratégies de recouvrement et nommer le responsable en charge de la mise en oeuvre</li> <li>▪ Assurer un suivi de la réalisation des décisions prises lors des précédents Comités</li> </ul>	Le Directeur Général
Comité de recouvrement amiable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examiner les dossiers classés en recouvrement amiable (gel du compte ou impayés &gt; 90 jours) dont l'encours est supérieur à 100 mDT <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décider, pour ces dossiers, du classement de la créance et déterminer l'action à entreprendre</li> <li>• Suivre l'évolution du recouvrement des créances</li> </ul> </li> </ul>	Le Directeur Général
Comité de Recouvrement Contentieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Piloter l'action de recouvrement /contentieux</li> <li>▪ Statuer sur les propositions de règlement présentées par la clientèle</li> </ul>	Le Directeur Général

### 3.2.2 Le Contrôle Interne :

Fort de l'appui de son nouveau partenaire : le Groupe SOCIETE GENERALE, l'UIB a mis en oeuvre dès 2003 un dispositif responsabilisant chaque échelon de la hiérarchie et permettant à la Direction Générale de s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux :

- dispositions légales et réglementaires ;
- usages professionnels et déontologiques ;
- règles internes ;
- orientations définies par l'Entreprise.

Ce dispositif se compose de **deux niveaux de contrôle**.

**Le Contrôle Interne de 1<sup>er</sup> niveau** chargé de garantir la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées et des traitements. Il se traduit, à l'UIB comme dans toutes les entités du Groupe, par la mise en oeuvre de la **Surveillance Permanente**, concept qui s'articule autour de deux axes :

- a) **La Sécurité au Quotidien** représente les contrôles à réaliser au fil de l'activité courante, lors de l'initiation des opérations. A cet effet, les agents disposent des instructions, des manuels et des notes qui rappellent en matière de sécurité les contrôles à effectuer en même temps que l'exécution des différentes tâches. La Sécurité au Quotidien correspond donc à la bonne application par les agents des

règles et procédures en vigueur, aux contrôles quotidiens des comptes dont ils ont la charge et à la supervision au quotidien de leurs travaux par leur supérieur hiérarchique.

- b) **La Supervision Formalisée** est la pierre angulaire du système UIB de contrôle interne. Couvrant toutes les activités de la Banque (Réseau et Services du Siège), elle se concrétise par des vérifications à posteriori, ciblées et méthodiques, qui, compte tenu de leur importance, donnent lieu à constitution de dossiers précis et documentés, à disposition des organes de Contrôle Interne. Les résultats sont reportés sur des états de synthèse transmis trimestriellement aux différents échelons de la hiérarchie en vue de constater les erreurs liées aux traitements, d'en analyser les causes et d'y apporter les solutions idoines.

**Le Contrôle Interne de 2<sup>ème</sup> niveau** est un dispositif permanent et indépendant (hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale) ayant pour objet d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système UIB de Contrôle Interne. Il est doté de moyens adaptés et rend compte directement de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction Générale.

Les missions de la Direction du Contrôle Général couvrent l'ensemble des activités de la Banque sous tous ses aspects sans restriction d'aucune sorte. Chacune donne lieu à la rédaction d'un rapport de mission contradictoire, consécutif à des travaux de deux natures :

- a) L'audit de conformité et de régularité **s'assure que le fonctionnement réel correspond aux règles préétablies. Il vérifie la concordance des procédures et des opérations à un corps de règles formalisé, constitué de circulaires, notes, instructions, etc..**
- b) **L'audit d'efficacité et de management** s'interroge sur l'adaptation des mesures prises par rapport aux objectifs poursuivis. Il replace l'entité auditée (Agence, Service du Siège) dans son environnement et apprécie, principalement, les orientations / la rigueur de gestion, la capacité de pilotage des équipes des entités vérifiées, la qualité des performances, les résultats obtenus et les causes des échecs constatés.

En outre ce dispositif est complété par :

- **Le Comité du Contrôle Général**, Lien de coordination entre la Direction du Contrôle Général et les Directions auditées. Lieu d'échange sur les problèmes relevés à l'occasion des missions, il a notamment pour objet :

- de faire l'état des lieux du système de Contrôles Internes ;
- de s'assurer du bon déroulement du plan de tournée annuel ;
- de débattre des conclusions des missions conduites au cours du mois précédent ;
- de veiller à la bonne application des recommandations ;
- de faire le point sur l'application de la Surveillance Permanente.

- **L'obligation d'alerte**. Tout agent est soumis à une obligation d'alerte dès lors qu'il a connaissance d'un risque ou d'un incident grave. Les événements ou problèmes relevant du devoir d'alerte sont ceux susceptibles, en particulier d'impacter significativement le résultat et / ou le niveau de risques, d'affecter gravement le bon fonctionnement d'un Service ou d'une Agence, etc...

### **3.2.3 Système d'information :**

La migration vers le nouveau Système d'Information, centré sur le logiciel DELTA BANK, s'est terminée en novembre 2006 avec la migration de la dernière vague d'agences. Elle a permis de mettre en place les moyens concourant à l'amélioration de la gestion des risques, du développement de l'activité commerciale et de la sécurité des traitements.

A fin 2007, les apports du nouveau Système d'Information étaient perceptibles à plusieurs niveaux : l'amorce d'un processus de centralisation des activités Back Office, la clientélisation des comptes permettant de faciliter le rapprochement entre le solde comptable et les informations « dossier », la création de nouveaux produits, l'automatisation des perceptions de commissions et une gestion plus rigoureuse des conditions clients, la mise en place d'un site de secours permettant un premier niveau de repli en cas d'incident grave sur le site de production principal...

#### **Cartographie actuelle du Système d'Information**

L'architecture fonctionnelle du SI de l'UIB s'appuie sur :

- Un logiciel bancaire (DELTA BANK) qui assure une grande partie des traitements bancaires.
- Des applications métiers qui assurent des fonctions complémentaires à DELTA (Gestion de Ressources Humaines, BOURSE, Gestion Du Contentieux, BACK OFFICE Change, ARHM pour la gestion du budget, TRANSACT pour le scoring des crédits).
- Des applications « techniques » ou « externes » permettant la connectivité de l'UIB avec ses différents partenaires et ses clients (BCT, SMT, SIBTEL, REUTER, SWIFT, WESTERN UNION, LA POSTE, SMS, EXTRANET, UIBPHONE).

L'architecture technique quand à elle s'appuie sur :

- Un site principal sis à l'immeuble LAFAYETTE.
- Un site de secours sis à l'immeuble HABIB BOURGUIBA, qui prend en charge aujourd'hui le secours de l'application DELTA BANK et qui est prévu pour assurer le secours de l'ensemble des fonctions critiques de la banque.
- Un site par agence, direction régionale ou siège connectés via des liaisons Frame Relay secourues par RNIS.

#### **Travaux des sept premiers mois 2008**

***Offre Commerciale Banque à distance (UIBNET) :*** Ce module permet l'accès à distance à nos clients afin d'effectuer leurs opérations les plus courantes (consultations diverses,

virements sécurisés, demandes de chéquiers...). Le projet est en cours de finalisation ; le lancement commercial est prévu en septembre 2008.

**Bâle II – Collecte des engagements :** Ce module s'inscrit dans le cadre du projet BALE II à travers la mise en place du module DELTA « collecte des engagements ». La collecte et la remontée des engagements UIB sont effectives depuis Mars 2008.

**Evolution du scoring Transact et interface avec DELTA :** Ce complément à l'application Transact a permis une facilité de gestion au niveau des conseillers clientèle qui peuvent se fier au résultat du scoring suite à l'amélioration des grilles, et qui n'ont plus l'obligation de ressaisir les dossiers scorés sur DELTA. Il permet également un meilleur suivi des dossiers scorés et des grilles de scoring à travers une analyse a posteriori entre les scores et les incidents de paiements.

**Extension des offres packagées** aux comptes créés avant 2006, clientèle privée et commerciale.

### **Evolutions prévues pour le deuxième semestre 2008**

**Offre Commerciale Crédit Revolving :** Il s'agit de doter la banque d'une offre de « Crédit Renouvelable » dont le principe est de faire profiter le client d'une réserve d'argent qu'il peut utiliser selon ses besoins, avec la caractéristique que les intérêts ne seront perçus que sur les montants utilisés. Une évolution parallèle du système de scoring permettra de scorer les dossiers de revolving selon des grilles spécialisées aux crédits renouvelables. Cette opération a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie.

**Gestion des opérations change et monétaire :** automatisation des opérations et des processus des services Front et Back office change et monétaire. La solution remplacera le système spécifique OFICE utilisé actuellement par le Back Office Change. Pour le Front Office Change, il s'agit de combler un manque puisqu'il n'y a pas d'applicatif dédié aujourd'hui à l'UIB.

**Nouvelles offres packagées :** le nouveau SI permet la mise en place aisée d'offres packagés associant plusieurs services sous un contrat et une facturation unique. Déjà 4 offres ont été lancées en 2007. D'autres offres sont déjà programmées.

**Déploiement de l'application DELTA Contentieux :** ce module permettra la gestion des clients en contentieux (gestion de engagements et des recouvrements, suivi des procédures judiciaires, courriers, etc...) avec une interface native avec les autres modules de DELTA. La mise en place du module s'accompagnera de la prise en compte de besoins spécifiques UIB.

**Solution monétique:** il s'agit des modules autorisations et back office, en vue d'améliorer la réactivité commerciale et la gestion des risques et des incidents de paiements.

**Deuxième phase du site de secours :** l'objectif est d'améliorer le temps de repli sur le site de secours en réduisant les délais de reprise des applications métiers tel que la gestion des ressources humaines, la compensation et le back office change.

### **Evolutions prévues à partir de 2009**

**Une solution de LEASING :** il s'agit de compléter l'offre de produits et services par des solutions de financement sous forme de leasing pour les entreprises et les professionnels.

**Module Comptabilité Analytique de DELTA :** La mise en place de ce module permettra d'avoir une meilleure vision de la rentabilité client. Ce module constituera également un socle pour renforcer et optimiser les moyens à disposition du contrôle de gestion.

**Trade Net :** Il s'agit de la gestion des Credoc en ligne pour les clients de l'UIB.

**Smart OFFICE :** Il s'agit de la Banque à distance orientée clientèle commerciale et grandes entreprises.

### 3.2.4 Politique sociale :

L'UIB a toujours accordé une importance particulière à la gestion des Ressources Humaines. La formation interne et externe a touché, en 2007, une population totale de 1040 personnes. Les principales actions ont concerné les volets suivants:

En dinars				
Action de formation	Jours	Heures	Participants	Dépenses
Chefs d'agence	39	312	30	27 279
Blanchiment des capitaux	29	232	331	7 534
C.A.B.O/Chargé d'accueil	25	300	56	16 156
Chef de caisse	20	120	27	7 223
La négociation	14	96	54	13 241
Conseillers clientèle	10	80	115	10 416
Bureautique	28	168	49	16 000
La gouvernance de la qualité	8	64	45	3 600

Avec son ouverture sur l'extérieur, l'U.I.B a permis à plusieurs de ses collaborateurs de bénéficier de stages à l'étranger aussi bien de formation spécifique que dans le cadre des stages d'intégration organisés par le Groupe Société Générale.

L'UIB vise également une gestion dynamique et stratégique des carrières, via l'anticipation, la planification et la gestion prévisionnelle, de manière à permettre l'adaptation continue des ressources humaines aux besoins de la banque.

Par ailleurs, et dans le cadre d'une motivation accrue du personnel, un système d'intéressement a été adopté et a concerné, dans un premier temps, le personnel du réseau (commissions agents placeurs). Ce système a été étendu en 2007 aux responsables d'agences pour lesquels le niveau d'intéressement varie en fonction du nombre d'objectifs réalisés.

### 3.2.5 Effectifs et réseau de la banque :

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution et la répartition de l'effectif permanent de la banque au cours de la période 2005 – 2007 :

CATEGORIE	2007	2006	2005
CADRES SUPERIEURS	220	209	210
PERSONNEL D'ENCADREMENT	564	516	501
PERSONNEL D'EXECUTION	521	550	586
PERSONNEL DE SERVICE	5	7	10
<b>TOTAL</b>	<b>1310</b>	<b>1282</b>	<b>1307</b>

L'effectif de la banque au 31/12/2007 ne tient pas compte de :

- 27 Contractuels
- 07 Employés et cadres détachés
- 48 S.I.V.P

La proportion de cadres est passée de 53 % à 60 % au cours de la période 2005 - 2007.

### **Réseau d'agences :**

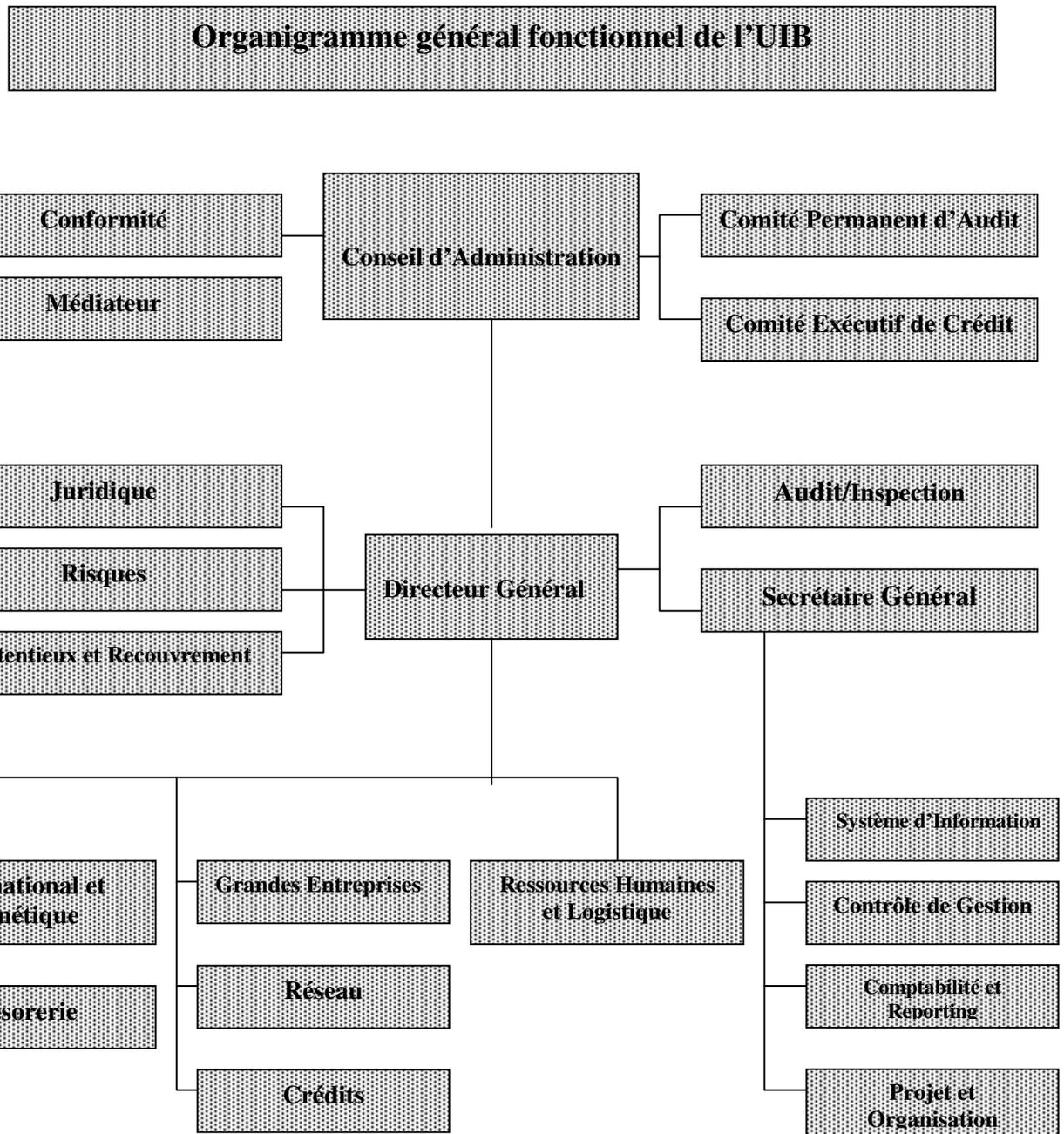
L'extension du réseau d'agences s'est poursuivie en 2008 et englobe aujourd'hui 103 points de vente. La couverture de nouvelles zones se poursuivra au cours de la période 2008-2012 par l'ouverture de 24 nouvelles agences. Le réseau sera également consolidé par la rénovation partielle ou totale d'une partie des anciennes agences durant la période 2008-2012.

<i>Directions Régionales</i>	<i>Agences</i>	<i>Total Agences</i>
<b><i>Direction Régionale Tunis Centre</i></b>	<i>Centrale</i>	<b><i>13 agences</i></b>
	<i>Belhassen</i>	
	<i>Bab Jedid</i>	
	<i>Belhaouane</i>	
	<i>Etats-Unis</i>	
	<i>El Jazira</i>	
	<i>Afrique</i>	
	<i>Souks</i>	
	<i>Misr</i>	
	<i>El Menzah</i>	
	<i>El Manar</i>	
	<i>Alain Savary</i>	
	<i>Ennasser</i>	
<b><i>Direction Régionale Tunis Périphérique</i></b>	<i>Le Bardo</i>	<b><i>14 agences + 3 box</i></b>
	<i>Hrayria</i>	
	<i>La Marsa</i>	
	<i>Saadi</i>	
	<i>El Ahmadi</i>	
	<i>Kheireddine</i>	
	<i>Ouardia</i>	
	<i>Charguia</i>	
	<i>Sidi Bousaid</i>	
	<i>La Goulette</i>	
	<i>Ariana</i>	
	<i>Box La Goulette Départ</i>	
	<i>Box Tunis Carthage</i>	
	<i>Box La Goulette Arrivée</i>	
<i>Mnihla</i>		

	<i>Ariana El Jadida</i>	
	<i>Berges du Lac</i>	
<b><i>Direction Régionale Nord</i></b>	<i>Bizerte</i>	<b><i>15 agences</i></b>
	<i>Tabarka</i>	
	<i>Tinja</i>	
	<i>Ras Jebel</i>	
	<i>Mateur</i>	
	<i>Beja</i>	
	<i>Le Kef</i>	
	<i>Menzel Jemil</i>	
	<i>Jendouba</i>	
	<i>Menzel Abderrahmane</i>	
	<i>Ghardimaou</i>	
	<i>Oued Ellil</i>	
	<i>Borj El Amri</i>	
	<i>Douar Hicher</i>	
<i>Menzel Bourguiba</i>		
<b><i>Direction Régionale Est</i></b>	<i>Hammamet</i>	<b><i>15 agences</i></b>
	<i>Ben Arous</i>	
	<i>Grombalia</i>	
	<i>El Mourouj</i>	
	<i>Ezzahra</i>	
	<i>Zaghouan</i>	
	<i>Menzel Bouzelfa</i>	
	<i>Menzel Temine</i>	
	<i>Nabeul</i>	
	<i>Megrine</i>	
	<i>Hammamet ville</i>	
	<i>Kelibia</i>	
	<i>Boumhel</i>	
	<i>Dar Chaabane</i>	
<i>Ennfidha</i>		
<b><i>Direction Régionale Centre</i></b>	<i>Fahs</i>	<b><i>16 agences + 1 box</i></b>
	<i>Chebba</i>	
	<i>Kairouan</i>	
	<i>Kalaa Kébira</i>	
	<i>Sousse</i>	
	<i>Monastir</i>	
	<i>Mahdia</i>	
	<i>Teboulba</i>	
	<i>Hammam Sousse</i>	
	<i>Sousse Nejma</i>	
	<i>M'saken</i>	
	<i>Sidi Amor Bouhajla</i>	
	<i>Kheniss</i>	
	<i>Sousse Erriadh</i>	
	<i>Box Skanes Monastir</i>	
	<i>Sahloul</i>	
<i>Jemmal</i>		
<b><i>Direction Régionale Sud Est</i></b>	<i>Sousse Jawhara</i>	<b><i>14 agences + 1 box</i></b>
	<i>Moulinville</i>	
	<i>Sfax Hedi Chaker</i>	

	<i>Gabes</i>	
	<i>Midoun</i>	
	<i>Kerkennah</i>	
	<i>Medenine</i>	
	<i>Houmet Essouk</i>	
	<i>Sfax Taparura</i>	
	<i>Zarzis</i>	
	<i>Box Houmet Essouk</i>	
	<i>Sakiet Ezzit</i>	
	<i>Sfax Rte Mz Chaker</i>	
	<i>Sfax Rte de Gabes</i>	
	<i>Gabes Boulbeba</i>	
<b><i>Direction Régionale Sud Ouest</i></b>	<i>Sfax El Jadida</i>	<b><i>9 agences</i></b>
	<i>Nafta</i>	
	<i>Degache</i>	
	<i>Tozeur</i>	
	<i>Sidi Bouzid</i>	
	<i>Gafsa</i>	
	<i>Cebbala</i>	
	<i>Sidi Ali Ben Aoun</i>	
	<i>Sbiba</i>	
<b><i>TOTAL AGENCES</i></b>	<b><i>96</i></b>	
<b><i>TOTAL BOX</i></b>	<b><i>5</i></b>	
<b><i>TOTAL AGENCES GRANDES ENTREPRISES</i></b>	<b><i>2</i></b>	

### 3.2.6 Organigramme de l'UIB :



### 3.3 Activités et performances de la Banque au 31/12/2007 :

#### 3.3.1 Les Ressources :

##### 3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle :

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 1617 MDT au 31/12/2007 contre 1488 MDT au 31/12/2006, soit une progression de 8,7% (+129,5 MDT). Ils sont ventilés de la façon suivante :

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
DEPOTS A VUE	620 038	495 894	473 126	25,03%
DEPOTS D'EPARGNE	566 170	540 540	493 119	4,74%
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	351 997	404 335	370 764	-12,94%
CERTIFICATS DE DEPOTS	2 471	2 846	2 967	-13,18%
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	76 587	44 156	30 230	73,45%
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 263</b>	<b>1 487 771</b>	<b>1 370 206</b>	<b>8,70%</b>

La part de marché de l'UIB en terme de dépôts clientèle est de l'ordre de 7% restée stable sur les trois derniers exercices.

##### 3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales :

Ce poste présente au 31 décembre 2007 un solde de 32 MDT contre 34 MDT au 31 décembre 2006, il correspond intégralement à des ressources spéciales :

En mDT

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
Emprunts et ressources spéciales	31 922	33 749	37 571	-5,42%

##### 3.3.1.3 Les capitaux propres :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué durant les 3 derniers exercices de la manière suivante :

En mDT

Libellé	2007	2006	2005
Capital	106 000	106 000	106 000
Réserve légale	4 760	4 760	4 760
Réserve Ordinaire	47 658	47 490	47 312
Primes liées au capital	7 491	7 491	7 491
Résultats reportés	(5 138)	(3 398)	15
Résultat net de l'exercice	(179 859)	(1 739)	0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(19 088)</b>	<b>160 604</b>	<b>165 578</b>

### 3.3.2 Les Emplois :

#### 3.3.2.1 Les crédits à la clientèle :

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2007 un solde de 1 309 MDT contre 1 413 MDT au 31 décembre 2006, soit une baisse de 104 MDT

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	365 256	354 109	414 029	3,15%
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE *	1 302 457	1 244 974	1 180 308	4,62%
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	18 697	19 386	22 489	-3,55%
<b>S.TOTAL</b>	<b>1 686 410</b>	<b>1 618 469</b>	<b>1 616 826</b>	<b>4,20%</b>
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(228 366)	(80 295)	(131 120)	184,41%
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(148 656)	(124 952)	(131 639)	18,97%
<b>TOTAL</b>	<b>1 309 388</b>	<b>1 413 222</b>	<b>1 354 067</b>	<b>-7,35%</b>

\* dont 25 646 mDT de crédits immobilier et auto au personnel.

La part de marché en terme de crédits à la clientèle a évolué durant les 3 dernières années de la manière suivante :

2005 : 7%  
2006 : 6%  
2007 : 5%

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risque se présente ainsi :

En MDT

	2007	2006	2005
<b>Créances Brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>1 837 058</b>	<b>1 854 173</b>	<b>1 882 515</b>
Classe 0	782 381	787 135	773 977
Classe 1	234 068	264 012	233 729
<b>Créances clientèle (classe 0 et 1)</b>	<b>1 016 449</b>	<b>1 051 147</b>	<b>1 007 706</b>
Classe 2	23 726	55 020	44 183
Classe 3	30 259	18 542	41 832
Classe 4	766 624	729 464	198 550
<i>Dont contentieux</i>	584 769	555 822	590 244
<b>Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)</b>	<b>820 609</b>	<b>803 026</b>	<b>874 809</b>
Provisions **	228 366	80 295	131 120
Agios réservés	148 656	124 952	131 639
<b>Provisions et Agios réservés (c)</b>	<b>377 022</b>	<b>205 247</b>	<b>262 759</b>
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	20,5%	11,1%	13,9%
Taux de créances classées (b)/(a)	44,6%	43,3%	46,1%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	45,9%	25,6%	30,2%

\*\*Dont Provisions/actions en Défense 2 698 mDT

La répartition par classe des engagements tels que arrêtée par le commissaire aux comptes Deloitte se présente respectivement au 31/12/2006 et au 31/12/2007 ainsi :

La répartition par classe des engagements tels que arrêtée par le commissaire aux comptes Deloitte se présente respectivement au 31/12/2006 et au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
637 225	443 011	78 617	24 420	175 105	479 540

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

Le solde des provisions pour risque de contrepartie a été arrêté à 228 366 mDT au 31/12/2007 contre 80 295 mDT au 31/12/2006. Le besoin de provision complémentaire sur les créances clientèle a été par conséquent estimé à 148 071 mDT au 31/12/2007

### 3.3.2.2 Le Portefeuille titres :

#### 3.3.2.2.1 Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 59 677 mDT au 31 décembre 2007 contre 134 023 mDT au 31 décembre 2006. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	En mDT			
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
-TITRES D'INVESTISSEMENT	53 982	124 616	123 838	-56,68%
-TITRES DE PARTICIPATION	4 035	4 035	4 439	0,00%
-PART DANS LES ENT. ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550	3 550	0,00%
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996	1 996	0,00%
<b>S.TOTAL</b>	<b>64 563</b>	<b>135 197</b>	<b>133 823</b>	<b>-52,25%</b>
-PROVISIONS /DEPRECIATION FONDS GERES SICAR	(2 339)	(186)	(303)	1 157,53%
-PROVISIONS /DEPRECIATION DANS ENTREP LIEES	(240)	(240)	(240)	0,00%
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(2 307)	(748)	(989)	208,42%
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(4 886)</b>	<b>(1 174)</b>	<b>(1 532)</b>	<b>316,18%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 677</b>	<b>134 023</b>	<b>132 291</b>	<b>-55,47%</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	En mDT			
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 000	2 500	3 000	-20,00%
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	60	76	87	-21,05%
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	23 000	93 647	93 073	-75,44%
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	868	2 677	2 494	-67,58%
FONDS GERES SICAR	28 054	25 716	25 184	9,09%
<b>S.TOTAL</b>	<b>53 982</b>	<b>124 616</b>	<b>123 838</b>	<b>-56,68%</b>

La variation du portefeuille « BTA » s'explique par le règlement d'un lot de 80 500 mDT arrivé à échéance et une nouvelle souscription pour 10 000 mDT

La variation du solde « FONDS GERES SICAR » se justifie comme suit :

- Solde au 31/12/2006 : 25 402 mDT
- Déblocage au titre de l'exercice 2006 : 2 151 mDT
- Imputation commissions de gestion : (197) mDT
- Solde au 31/12/2007 : 27 356 mDT

La part du fonds géré par la SICAR affecté à des participations totalise au 31/12/2007 un solde net de 8 918 mDT.

Une dotation aux provisions pour fonds gérés SICAR a été constituée pour 2158 mDT.  
Une reprise de provisions a été constatée pour 5 mDT.

### **3.3.2.3 Les Immobilisations nettes :**

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2007 un solde de 28 837 mDT contre 39 421 mDT au 31 décembre 2006 :

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
Immobilisations nettes	28 837	39 421	32 121	-27%

### **3.3.3 Les résultats d'exploitation :**

#### **3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire**

A 68,4 MD, le PNB s'est contracté de 7,3% (-5,4 MDT) par rapport au 31/12/2006 ; La baisse du PNB, par rapport à 2006, provient principalement de la baisse de la marge d'intérêts (-3,9 MDT) qui a souffert d'un moindre dynamisme commercial pour la clientèle d'entreprises.

Pour leur part, les commissions de service ont progressé de 1,7% (+0,4 MDT).

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
Produit Net Bancaire	68 475	73 897	73 967	-7%

#### **3.3.3.2 La marge d'intérêt**

La marge d'intérêt se situe à 34 603 mDT en 2007 contre 38 504 mDT en 2006 soit une contraction de 3 901 mDT équivalente à une baisse de 10%.

En mDT

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variations 2007/2006 En %
Intérêts et revenus assimilés	82 248	85 761	83 126	-4,10%
Intérêts encourus et charges assimilées	47 644	47 257	41 531	0,82%
	<b>34 603</b>	<b>38 504</b>	<b>41 595</b>	<b>-10,13%</b>

### 3.3.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes progressent de 403 mDT au 31/12/2007 pour passer de 24 533 mDT à 24 936 mDT.

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
Commissions perçues	26 397	25 948	24 665	2%
Commissions encourues	1 461	1 415	1 497	3%
<b>Commissions nettes</b>	<b>24 936</b>	<b>24 533</b>	<b>23 169</b>	<b>2%</b>

### 3.3.3.4 Les autres revenus non bancaires

#### Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 5 348 mDT au 31 décembre 2007 et se détaillent ainsi :

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	158	192	222	-17,71%
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	5 190	5 020	3 740	-3,39%
<b>TOTAL</b>	<b>5 348</b>	<b>5 212</b>	<b>3 962</b>	<b>2,61%</b>

#### Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3 813 mDT au 31 décembre 2007

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	3 249	5 175	4 897	-37,22%
- INTERETS SUR PORTEFEUILLE TITRES UNIB	168	232	121	-27,59%
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	396	389	378	1,80%
<b>TOTAL</b>	<b>3 813</b>	<b>5 796</b>	<b>5 396</b>	<b>-34,21%</b>

### 3.3.3.5 Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières s'élèvent à 226 mDT au 31 décembre 2007 et représentent les pertes nettes sur opérations de change.

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
Pertes sur portefeuille titres Commercial et opérations financières	226	148	154	53%

### 3.3.3.6 Les frais d'exploitation (charges opératoires) :

Les frais d'exploitation de la Banque s'élèvent à 70 504 mDT au 31/12/2007 contre 53 261 mDT au 31/12/2006, affichant ainsi un taux de progression de 32% :

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
Frais de personnel	41 041	37 830	35 886	8%
Charges générales d'exploitation	16 748	12 452	12 593	35%
Dotations aux amortissements	12 715	2 979	2 405	327%
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>70 504</b>	<b>53 261</b>	<b>50 884</b>	<b>32%</b>

### 3.3.3.7 Les soldes en pertes de créances :

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 257 650 mDT au 31/12/2007 contre 81 629 mDT au 31/12/2006 soit une augmentation de 176 021 mDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	228 366	80 295	131 120	184,41%
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	2 547	988	1 229	157,79%
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 339	186	303	1 157,53%
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	13 758	0	0	-
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	10 640	160	160	6 550,00%
<b>TOTAL</b>	<b>257 650</b>	<b>81 629</b>	<b>132 812</b>	<b>215,64%</b>

Les provisions pour risques sur autres postes d'actif pour 12 510 mDT concernent les provisions au titre des comptes de la comptabilité matière et des autres comptes en suspens.

Le détail de la rubrique « PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES » se présente ainsi :

				En mDT
Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL	8 925		0	-
PROVISIONS POUR ACTIONS EN JUSTICE	711		0	-
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 004	160	0	527,50%
<b>TOTAL</b>	<b>10 640</b>	<b>160</b>	<b>0</b>	<b>6 550,00%</b>

### 3.3.3.8 Le résultat net :

Le résultat net est passé de (1 739) mDT à (179 859) mDT suite à la comptabilisation de toutes les provisions requises

				En mDT
Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	
Résultat net	(179 859)	(1 739)	0	

## 3.4 – Les indicateurs d’activités au 30/06/2008

### COMMENTAIRES / INDICATEURS D’ACTIVITE AU 30 JUIN 2008

#### Faits marquants au 30/06/2008

- Au 30/06/2008 les crédits à la clientèle, net des provisions et agios réservés, ont augmenté au taux de 6,2 % par rapport à la même période 2007.  
La variation des crédits à la clientèle courant l’exercice 2008 est de 87,9 millions de dinars.
- Les dépôts de la clientèle ont continué à augmenter pour atteindre 1 778 millions de dinars au 30/06/2008, soit une évolution de 9,1 % par rapport à son niveau au 30/06/2007.  
La variation des dépôts courant l’exercice 2008 est de 148 millions de dinars.
- Le Portefeuille titres d’investissement est en baisse de 65 millions de dinars par rapport à son niveau au 30/06/2007, et ce suite à la tombée principalement des BTA .
- Les produits d’exploitation bancaires, présentés net des agios réservés, ont enregistré une progression de 8,2 % contre une augmentation des charges d’exploitation bancaire de 3,2% par rapport à 2007
- Le Produit Net Bancaire a atteint 40,4 millions de dinars contre 36,2 millions de dinars au 30/06/2007 soit une augmentation de 11,7 %.

- Avec l'ouverture de quatre nouvelles agences au cours des derniers mois, l'UIB poursuit son programme d'ouverture des nouvelles agences

### Indicateurs d'activité au 30/06/2008

(en milliers de dinars)

	Du 01/04/2008 Au 30/06/2008	Du 01/04/2007 Au 30/06/2007	Au 30/06/2008	Au* 30/06/2007	Au 31/12/2007
<b>1 Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>34 602</b>	<b>31 316</b>	<b>65 929</b>	<b>60 907</b>	<b>117 806</b>
<b>répartis en :</b>					
- Intérêts	23 990	22 060	46 188	42 745	82 248
- Commissions en produits	8 261	6 585	15 785	12 575	26 397
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 351	2 671	3 956	5 587	9 161
<b>2 Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>13 345</b>	<b>12 687</b>	<b>25 540</b>	<b>24 745</b>	<b>49 331</b>
<b>réparties en :</b>					
- Intérêts encourus	12 948	12 144	24 640	23 974	47 644
- Commissions encourues	351	504	772	685	1 461
- Autres charges	46	39	128	86	226
<b>3 Produit net bancaire</b>	<b>21 257</b>	<b>18 629</b>	<b>40 389</b>	<b>36 162</b>	<b>68 475</b>
<b>4 Autres produits d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>5 Charges opératoires</b>	<b>14 575</b>	<b>14 298</b>	<b>28 950</b>	<b>26 961</b>	<b>57 789</b>
<b>dont :</b>					
- Frais de personnel	9 760	9 991	20 337	19 463	41 041
- Charges générales d'exploitation	4 815	4 307	8 613	7 498	16 748
<b>6 Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>73 476</b>	<b>138 794</b>	<b>59 677</b>
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	73 476	138 794	59 677
<b>7 Encours des crédits</b>	-	-	<b>1 495 241</b>	<b>1 407 336</b>	<b>1 309 388</b>
<b>8 Encours des dépôts</b>	-	-	<b>1 777 589</b>	<b>1 629 428</b>	<b>1 617 263</b>
<b>dont :</b>					
- Dépôts à vue	-	-	639 624	571 591	620 038
- Dépôts d'épargne	-	-	588 681	550 071	566 170
<b>9 Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>30 190</b>	<b>32 288</b>	<b>31 922</b>
<b>10 Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>(19 003)</b>	<b>165 846</b>	<b>(19 088)</b>

(1) Les indicateurs ci-dessus indiqués sont présentés compte non tenu du résultat de la période intermédiaire

\*Les états financiers au 30/06/2007 n'ont pas fait l'objet ni d'audit ni d'une revue limitée par les commissaires de la banque.

### 3.5 – Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques)

#### Point forts

- Taille et qualité de la couverture géographique du réseau.
- Taille du fonds de commerce clientèle de particuliers.

#### Opportunités

- Mise en place d'outils (banque à distance, leasing, change,...) nécessaires à la dynamisation de l'activité commerciale
- Potentiel de développement du marché Entreprise
- Optimisation du rendement des ressources humaines
- Potentiel de recouvrement sur le portefeuille compromis

#### Points faibles

- Érosion de la position commerciale en termes de PDM.
- Poids des créances classées
- Retard dans la mise en place de la banque à distance
- Organisation dispersée sur plusieurs sites
- Système d'information incomplet
- Faiblesse des filières Risque, Recouvrement et Gestion Opérationnelle

#### Menaces

- Pression accrue de la concurrence
- Risque complémentaire lié au portefeuille en souffrance.

### 3.6 – Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la Banque :

La banque est exposée comme toutes les autres banques de la place, aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représentait 75% du total de ses actifs à fin 2007.

Durant les premiers mois de 2008, La banque a vu son ratio de liquidité accuser un léger déficit en raison notamment de la politique prudente de classification des créances ce qui a pour impact la diminution des actifs réputés « liquides » de la banque.

### 3.7 – Dépendance de l'émetteur :

*Risques encourus supérieurs à 5% ou 15% des fonds propres nets :*

Conformément à l'article 1er de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et**
- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

Compte tenu du chiffre négatif de sa situation nette (20 325 mDT) conséquent à la réalisation d'un déficit de 179 859 mDT, la banque se trouve dans l'impossibilité de respecter les dispositions de l'article 1er de ladite circulaire pour l'ensemble de ses engagements.

« En considérant les fonds propres supplémentaires envisagés dans le cadre du plan de restructuration de la Banque, tels qu'indiqués au paragraphe 11 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT ; A ce sujet, nous constatons que, les engagements pondérés de 16 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements d'un groupe dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres indiqué ci-dessus, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, une fois le plan de restructuration adopté, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés ».

Ahmed Mansour

#### ***Risques encourus sur un même bénéficiaire :***

Conformément à l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder : 25% des fonds propres nets de la banque.**

En raison des éléments évoqués plus haut l'UIB est dans l'impossibilité de respecter l'article 2 de la note circulaire n° 91-24.

#### ***Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque :***

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **le montant total des risques encourus sur les dirigeants et, les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.**

Ayant dégagé au 31/12/2007 des fonds propres négatifs, l'UIB ne respecte plus les dispositions de l'article 3 cité plus haut.

### ***Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets***

Conformément à l'article 4 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

En raison du déficit dégagé par la banque qui a conduit à des fonds propres nets négatifs, le seuil minimum du ratio de solvabilité fixé par la Banque Centrale de Tunisie n'a pu être respecté au 31 décembre 2007.

### **3.8 – Litige ou arbitrage :**

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors de l'activité normale de la banque.

### **3.9 – Politique d'investissement de l'émetteur :**

#### Les investissements en cours de réalisation :

- L'expansion du réseau à travers l'ouverture de 24 nouvelles agences pendant la période 2008-2012 dont : 8 avant la fin de l'exercice 2008 et ce afin de permettre au réseau d'avoir un meilleur émaillage géographique
- Le nombre total des agences passera de 96 actuellement à 120 en 2012
- Le réaménagement et la rénovation des agences actuelles
- Les investissements informatiques (licences, serveurs, logiciels, renouvellement de matériels bureautiques, acquisition de DAB..).

#### Les investissements futurs

La construction d'un siège social 2009 - 2012 dont le coût est estimé à 31,3 millions de TND permettra de dégager des plus-values de l'ordre de 10 millions de TND sur la cession prévue des propriétés d'exploitation qui se détaillent comme suit :

	<b>VCN</b>	<b>Valeur Estimative</b>	<b>Plus value potentielle</b>
Immeuble Kadyssia	11 998	464 075	452 077
Immeuble Lafayette	1 095 118	10 393 300	9 298 182
Appartements 1, rue Kamel Atatuk	98 611	219 600	120 989
Appartements USA N°822	20 864	88 000	67 136
Appartements USA N°722	18 723	71 500	52 777
Appartement 1er étage (centre de formation)	15 865	176 000	160 135
Appartement 2è étage (direct. recouvrement)	13 240	91 000	77 760
			<b>10 229 056</b>

Cette option contribuera également à améliorer la productivité du personnel dans la mesure où elle évitera les difficultés de gestion de trois sièges en même temps.

---

## CHAPITRE 4 : PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTAT

### 4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2007

#### 4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2007

##### 4.1.1.1 Terrains

Unité : en dinars

Date d'acquisition	Terrains d'exploitation	Valeur d'acquisition	VCN
01/05/1976	SIEGE SOCIAL	36 450	36 450
01/03/1980	KERKENNAH	2 780	2 780
01/08/1980	AVENUE DE LA LIBERTE	185 000	185 000
01/01/1981	MENZEL JEMIL	7 000	7 000
01/01/1982	LA MARSA, 14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	49 466	49 466
01/02/1982	UTIQUE	4 808	4 808
01/08/1982	EZZAHRA	27 900	27 900
01/03/1983	DEGUECHE	141	141
01/03/1983	SOUSSE	27 711	27 711
01/04/1983	NEFTA (1)	24 000	24 000
01/04/1983	NEFTA (2)	15 010	15 010
01/06/1983	HAMMAM-LIF	90 000	90 000
01/09/1983	ZAGHAOUN	6 813	6 813
18/11/1983	frais d'enregistrement du terrain sis à Hammam Lif	544	544
01/06/1984	MENZEL BOURGUIBA	50 000	50 000
01/11/1984	TOZEUR	4 000	4 000
22/10/1997	Villa Houmet souk	125 000	125 000
28/11/2001	terrain polyclinique Ettaoufik 1030m2	3 300	3 300
29/01/2002	Terrain lot n°B5 superficie 5221 m2, futur siège social de l'UIB	3 393 650	3 393 650
09/05/2002	Droit de mutation-CPF du terrain polyclinique Ettaoufik	3 382	3 382
04/06/2002	frais d'enregistrement du terrain lot n°B5, futur siège social	34 025	34 025
04/06/2002	complément frais d'enregistrement du terrain lot n°B5, futur siège social	169 611	169 611
12/07/2002	complément frais d'enregistrement du terrain lot n°B5, futur siège social	10 873	10 873
16/07/2002	Levé topographique terrain polyclinique Ettaoufik	2 364	2 364
30/12/2002	terrain agricole sise à SFAX route de MAHDIA km13+terrain de 9300m2	22 494	22 494
07/03/2003	Régularisation double emplois	-1 189	-1 189
01/01/2005	Etude de définition du programme fonctionnelle du futur siège social de l'U.I.B	9 874	9 874
01/01/2005	Honoraire de l'architecte suite à l'acquisition du terrain sis à H.Lif	754	754
15/12/2006	Expertise du terrain de l'U.I.B Sise à route Mahdia Km.13 Sfax du T.F N° 48531	300	300
	AUTORISATION DE BATIR H.LIF	157	157
		<b>4 306 216</b>	<b>4 306 216</b>

### 4.1.1.2 Constructions

Date d'acquisition	Constructions d'exploitation	Valeur d'acquisition	Amort cumul 2006	Dotation 2007	Amort cumul 2007	VCN
01/01/1964	SIEGE SOCIAL	108 479	108 479	0	108 479	0
01/01/1970	APPART.SFAX(local informatique	5 502	4 876	110	4 986	516
01/02/1975	IMMEUBLE 5 RUE D'ALGER	35 000	22 302	700	23 002	11 998
01/03/1975	INFORMATIQUE	4 686	4 686	0	4 686	0
01/01/1976	AG.U S A (1)	28 000	17 362	560	17 922	10 078
01/02/1976	U.S.A (1)	4 374	4 374	0	4 374	0
01/12/1976	AG. SAADI	61 800	37 917	1 236	39 153	22 647
01/12/1976	APPART 8 RUE D'ALGER	35 000	21 060	700	21 760	13 240
01/03/1977	RUE D'ALGER (1)	496	496	0	496	0
01/07/1977	AG. MATEUR	16 000	9 441	320	9 761	6 239
01/07/1977	MATEUR	2 337	2 337	0	2 337	0
01/10/1977	AG. BARDO	65 000	37 262	1 300	38 562	26 438
01/11/1977	AG.CENTRALE	70 210	11 237	1 404	12 642	57 568
01/12/1977	PARKING	2 000	1 163	40	1 203	797
01/09/1978	DEPOT BEN AROUS	105 000	59 506	2 100	61 606	43 394
05/02/1979	TOZEUR	75 307	28 621	1 506	30 127	45 180
01/11/1979	AG.BEJA	34 414	18 700	688	19 389	15 026
01/03/1980	BARDO	11 308	11 308	0	11 308	0
01/03/1980	BEJA	6 722	6 722	0	6 722	0
01/03/1980	SAADI	11 635	11 635	0	11 635	0
01/03/1980	SAADI	2 613	2 613	0	2 613	0
01/04/1980	AG.LA MARSA	86 139	43 074	1 723	44 797	41 342
01/07/1980	TERRAIN KERKENNAH	453	453	0	453	0
01/09/1980	APPART 8 RUE D'ALGER	35 000	18 435	700	19 135	15 865
01/12/1980	TERRAIN BEN AROUS	16 587	16 587	0	16 587	0
01/03/1981	MENZEL JEMIL	1 100	1 100	0	1 100	0
01/03/1981	RUE D'ALGER (2)	496	496	0	496	0
01/08/1982	AG. KHEIREDDINE	119 080	55 776	2 382	58 157	60 923
01/09/1982	TERRAIN SFAX	22 108	22 108	0	22 108	0
13/09/1982	EZZAHRA	6 003	6 003	0	6 003	0
01/11/1982	CHARGUIA	15 602	15 602	0	15 602	0
01/01/1983	AG. U S A (2)	47 000	22 563	940	23 503	23 497
01/01/1983	AG. ZAGHOUAN	59 739	28 864	1 195	30 059	29 680
01/01/1983	AG. GAFSA	89 210	32 567	1 784	34 351	54 859
01/01/1983	U.S.A (2)	8 004	8 004	0	8 004	0
26/01/1983	GAFSA	12 965	12 965	0	12 965	0
01/02/1983	TERRAIN SOUSSE	12 808	12 808	0	12 808	0
01/03/1983	TERRAIN SFAX COURGAGE	2 600	2 600	0	2 600	0
01/03/1983	KHEIREDDINE	329	329	0	329	0
01/04/1983	NEFTA	2 162	2 162	0	2 162	0
01/06/1983	AG. MENZEL JEMIL	152 173	71 783	3 043	74 827	77 346
01/08/1983	IMMEUBLE BOUHAJLA	97 163	44 187	1 943	46 130	51 033
01/08/1983	TERRAIN DEGUACHE	32	32	0	32	0
01/08/1983	VILLA KEIREDDINE	11 398	11 398	0	11 398	0

01/08/1983	TERRAIN ZAGHOUAN	1 442	1 442	0	1 442	0
01/10/1983	TERRAIN BOUHAJLA	3 650	3 650	0	3 650	0
01/11/1983	AG. LA GOULETTE	41 580	19 268	832	20 099	21 481
01/11/1983	DEGUECHE	8 944	8 944	0	8 944	0
01/11/1983	INFORMATIQUE	70 956	70 956	0	70 956	0
01/11/1983	LA GOULETTE	6 498	6 498	0	6 498	0
19/12/1983	TERRAIN NEFTA	2 552	2 552	0	2 552	0
01/02/1984	LOCAL SFAX(D° Reg DU S)	35 000	16 102	700	16 802	18 198
08/02/1984	APPARTEMENT SFAX	1 308	1 308	0	1 308	0
01/03/1984	APP.N°822 RUE DES ETATS-UNIS	40 000	18 336	800	19 136	20 864
29/03/1984	CHARGUIA	9 639	9 639	0	9 639	0
02/04/1984	U.S.A (3)	6 250	6 250	0	6 250	0
01/08/1984	APP.N°722 RUE DES ETATS-UNIS	35 000	15 577	700	16 277	18 723
27/09/1984	U.S.A (5)	5 536	5 536	0	5 536	0
14/12/1984	GAFSA	66	66	0	66	0
31/12/1984	AVENUE DE LONDRES	10 360	10 360	0	10 360	0
31/12/1984	U.S.A (4)	1 131	1 131	0	1 131	0
01/01/1985	AG. CHARGUIA 22 ANS(échéance)	151 559	121 472	3 031	124 503	27 056
03/05/1985	TOZEUR	10 074	10 074	0	10 074	0
15/05/1985	KERKENNAH	3 868	3 868	0	3 868	0
01/12/1985	AG.NAFTA	113 836	47 824	2 277	50 100	63 736
01/01/1986	AVENUE DE LA LIBERTE	29 304	29 304	0	29 304	0
03/02/1986	TOZEUR	599	599	0	599	0
01/07/1986	IMMEUBLE AV DE LA LIBERTE	1 614 720	672 308	32 294	704 602	910 118
07/02/1988	GAFSA	839	839	0	839	0
04/04/1988	SAADI	595	595	0	595	0
29/06/1988	TERRAIN KIRCH EL GHABA	573	573	0	573	0
01/01/1989	SOUK EL AHAD SOUSSE	11 112	1 333	222	1 556	9 556
25/03/1989	AUTORISATION DE BATIR TOZEUR	55	55	0	55	0
10/04/1989	AUTORISATION DE BATIR	110	110	0	110	0
10/04/1989	EZZAHRA	110	110	0	110	0
08/07/1989	reg. main -levée hypothèque ter.M.BOURGUIBA	5 673	5 673	0	5 673	0
20/09/1989	frais de topographie AG. BOUHAJLA	446	446	0	446	0
20/09/1989	frais d'enregistrement AG .BOUHAJLA	48	48	0	48	0
22/02/1990	frais d'établissement des bornes T.F.2576052	421	421	0	421	0
16/11/1990	frais de bornage local S. AMOR BOUHAJLA	44	44	0	44	0
21/11/1990	TERRAIN AG. MATEUR	322	322	0	322	0
13/12/1990	BORNES DU TERRAIN M. BOURGUIBA	256	256	0	256	0
08/02/1991	FRAIS BORNAGE TERRAIN M. BOURGUIBA	12	12	0	12	0
28/03/1991	FRAIS TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	400	400	0	400	0
29/05/1991	AUTORISATION DE BATIR M.BOURGUIBA	85	85	0	85	0
01/02/1993	SETOF TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES	264	264	0	264	0
07/06/1993	AUTORISATION DE BATIR ARCHIVE B.AROUS	3 936	3 936	0	3 936	0
22/10/1993	FRAIS D'ENREGISTREMENT AG.JENDOUBA	570	570	0	570	0
03/02/1994	TERRAIN BEN AROUS	120	120	0	120	0
04/03/1994	SAPRIM APP.BERGES DU LAC	72 000	18 484	1 440	19 924	52 076
04/03/1994	SAPRIM REZ-DE CHAUSSEE	228 000	58 532	4 560	63 092	164 908
04/04/1994	FRAIS D'ENREGIS. ARCHIVE B. AROUS	10	10	0	10	0
10/09/1994	FRAIS D'ETUDE TERRAIN A SFAX	275	275	0	275	0
12/10/1994	TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	339	339	0	339	0
14/10/1994	F.E. AG. GAFSA	35	35	0	35	0
25/10/1994	FRAIS DE CONSTRUCTION "UNION VALEURS"	360	360	0	360	0

10/11/1994	frais relative SICAV UNION VALEURS	750	750	0	750	0
11/11/1994	AG SIDI BOUZID FRAIS D'EXPERTISE	120	120	0	120	0
18/11/1994	LOCAL SFAX 2000 AL JADIDA	199 445	47 143	3 989	51 132	148 313
26/01/1995	AG. EL MANAR	204 324	48 370	4 086	52 456	151 868
08/02/1995	COMPLEXE KERKENNAH	303 819	72 395	6 076	78 472	225 348
05/06/1995	DOSSIER DU PATRIMOINE AG NAFTA	255	255	0	255	0
05/01/1996	frais d'enregistrement AG EL MANAR	13 788	13 788	0	13 788	0
22/02/1996	Frais d'enregistrement aux berges du lac	17 458	17 458	0	17 458	0
22/04/1996	CONSTRUCTION DEPÔT BEN AROUS	622 724	132 673	12 454	145 128	477 597
17/07/1996	MARIE TABARKA acquis:AG TA	287 500	60 141	5 750	65 891	221 609
02/08/1996	Frais d'enregistrement AG ZARZIS	12 160	12 160	0	12 160	0
20/08/1996	SOPROGOLF ACQUIS.AG ZAR	202 000	41 758	4 040	45 798	156 202
13/12/1996	Contrat de vente ag.TABARKA	8 835	8 835	0	8 835	0
07/04/1997	Titre foncier n°249142 Dtion. Reg.SUD	300	300	0	300	0
12/05/1997	THYNASOL fact n°16 Géo.imm.terrain sousse	3 190	3 190	0	3 190	0
12/05/1997	FORACO fact. n°9705 AG. GAFSA	6 660	6 660	0	6 660	0
05/06/1997	frais d'acq. immob. AG. EZZAHRA	713	713	0	713	0
11/07/1997	TF.N°50753 souk el ahed	2 794	2 794	0	2 794	0
16/07/1997	ACQ.1er ETAGE N°12 BARDO	150 000	28 258	3 000	31 258	118 742
09/12/1997	Regisseur des recettes de la CPF GAFSA	878	878	0	878	0
01/01/1998	HOUMT SOUK JERBA (agence+lot)	1 762	211	35	247	1 515
02/01/1998	Frais d'enregistrement du contrat d'achat du local de facture AG. H. Souk.	6 266	6 266	0	6 266	0
18/03/1998	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750	750	0	750	0
18/03/1998	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750	750	0	750	0
21/05/1998	Frais d'enregistrement complémentaire d'acquisition de propriété sise à Nefta TF279 Tozeur.	4 014	4 014	0	4 014	0
27/05/1998	Frais d'enregistrement complémentaire d'acquisition de propriété sise à Nefta TF 279 Tozeur	703	703	0	703	0
31/08/1998	Règlement frais judiciaires pour immatriculation du terrain Sfax Boudria route Mahdia km13 terrain agricole de1900m2.	235	235	0	235	0
15/09/1998	Règlement frais judiciaires pour immatriculation du terrain Sfax Boudria route Mahdia km13 terrain agricole de1900m2.	661	661	0	661	0
22/09/1998	Règlement frais judiciaires pour immatriculation du terrain Sfax Boudria route Mahdia km13 terrain agricole de1900m2.	450	450	0	450	0
24/11/1999	ACQUISITION AGENCE AFRIQUE	235 700	33 404	4 714	38 118	197 582
31/12/1999	Frais d'enregistrement du local sis à Douar Hicher	1 460	205	29	234	1 226
01/01/2000	Acq local AC14 „Douar hicher“sté SPRIC"	118 500	17 519	2 370	19 889	98 611
01/01/2000	Acq local n°6bis „Diar el Bahr zone touristique MAHDIA	163 844	18 802	3 277	22 078	141 766
01/01/2000	Construction ag ML BOURGUIBA	275 349	33 072	5 507	38 579	236 770
01/01/2000	Construction ag EZZAHRA	200 605	24 086	4 012	28 098	172 507
01/01/2000	Construction arch BEN AROUS	214 574	25 772	4 291	30 064	184 510
01/01/2000	Construction ,imm R+3 GAFSA	688 421	82 686	13 768	96 455	591 967
01/01/2001	Agence ML BOURGUIBA	88 992	10 693	1 780	12 473	76 520
01/01/2001	Agence SOUK EL AHAD	709 008	81 623	14 180	95 803	613 204
01/01/2001	Agece HOUMT SOUK	229 557	27 534	4 591	32 125	197 431
01/01/2001	Agece MAHDIA Z.T	33 693	3 367	674	4 041	29 651
01/01/2001	LOCAL EL MOUROUJ	184 712	20 132	3 694	23 826	160 886
01/01/2001	Sous sol(p20,sup463m2)rue Tazarka Tunis	1	0	0	0	1
04/03/2003	Certificat de Propriété	16	1	0,327	2	15
17/12/2003	Syndicat des co-proprétaires de l'immeuble	860	52	17	70	790

26/01/2004	Certificat de Propriété	8	0,469	0,16	0,629	7
01/11/2004	Etude pour la Climatisation de l'agence Saadi	1 734	75	35	110	1 625
01/11/2004	Honoraires d'études à la rénovation des installations électriques	1 734	75	35	110	1 624
01/11/2004	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 ( Décompte Provisoire )	51 798	2 242	1 036	3 278	48 520
01/11/2004	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 ( Décompte Provisoire )	98 306	4 255	1 966	6 222	92 084
01/11/2004	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 ( Décompte Définitif )	33 293	1 441	666	2 107	31 186
22/11/2004	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 ( Décompte Provisoire )	43 751	1 844	875	2 719	41 033
22/11/2004	R / G sur le Décompte Provisoire N°1	5 019	211	100	312	4 707
22/11/2004	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 ( Décompte Provisoire )	49 282	2 077	986	3 062	46 220
22/11/2004	R / G sur le Décompte Provisoire N°2	5 653	238	113	351	5 302
22/11/2004	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 ( Décompte Provisoire )	60 469	2 548	1 209	3 757	56 711
01/01/2005	R.G / Décompte N° 1 & 2 : E.B.B ( Ag.0045 )	17 287	691	346	1 036	16 251
01/01/2005	Reprise / Acquisition : décompte provisoire N° 3 ( Ag.0037 )	-6 362	-134	-127	-261	-6 101
13/06/2005	Contrat de vente définitif du local N° 6 sis au Zone Touristique Sis à Mahdia	-197 537	-22 169	-3 951	-26 120	-171 417
03/10/2005	Acquisition d'un local ayant une superficie de 2,51 m² sis à Kalaa Kébira	3 500	87	70	157	3 343
18/09/2006	évaluation du local Imm.Sis à Tunis 65 ,H.Bourguiba objet du T.F N° 60299 Tunis	2 640	15	53	68	2 572
15/12/2006	évaluation du local Imm.Sis à Tunis ,cité chargaia objet du T.F N° 38133 Tunis	430	0,377	9	9	421
31/12/2006	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	120	0	120	120	0
01/01/2007	Expertise en vue d'évaluation de l'immeuble sis au 65 , avenue H.Bourguiba à Tunis	4 846	0	97	97	4 749
01/01/2007	Frais d'évaluation de l'immeuble sis à Tunis , rue d'alger objet du T.F N° 14724	431	0	9	9	422
02/02/2007	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	6 783	0	123	123	6 659
06/02/2007	Frais d'évaluation de l'immeuble sis à Bardo center	700	0	13	13	687
<b>TOTAL</b>		<b>9 397 395</b>	<b>2 914 426</b>	<b>177 350</b>	<b>3 091 776</b>	<b>6 305 620</b>

Date d'acquisition	Constructifs hors exploitation	Valeur d'acquisition	Amort cumul 2006	Dotation 2007	Amort cumul 2007	VCN
10/04/1974	APPARTEMENT AMICALE(5 rue d'alger)	24	11	0	11	12
01/01/1975	AMICALE	0	0	0	0	0
28/07/1982	LOCAL SFAX	130	47	3	49	81
01/09/1982	TERRAIN EZZAHRA	5	0	5	5	0
25/04/1983	NEFTA (boutique 12m2 et 1/2 maison)	5	2	0	2	3
01/11/1983	TERRAIN HAMMAM -LIF	14	0	14	14	0
04/07/1985	HAMMAM LIF	16	0	16	16	0
01/12/1985	VILLA ZAGHOUAN	80	33	2	34	45
15/03/1989	VILLA PRIM A KSAR SAID	0	0	0	0	0
21/04/1989	F.D'ENREGIS. TERRAIN UTIQUE	4	0	4	4	0
30/03/1994	F.E. LOCAL JEMAA ZITOUNA	5	0	5	5	0
19/12/1994	F.E.AG. SIDI BOUZID	1	0	1	1	0

29/01/1996	frais d'enregistrement local JEMAA ZITOUNA	10	0	10	10	0
05/08/1997	LOCAL N°9 COMPLEXE CAP GAM	200	38	4	42	158
18/05/1998	Expertise du local de l'ex-groupe de gabes d'honoraires de l'architecte belhadj yahia	0	0	0	0	0
18/05/1998	Expertise du local de l'ex-groupe de gabes d'honoraires de l'architecte belhadj yahia	0	0	0	0	0
18/05/1998	Expertise du local de l'ex-groupe de gabes d'honoraires de l'architecte belhadj yahia	0	0	0	0	0
15/03/1999	frais d'immatriculation fonciere de notre propriete sise à hammam-lif	1	0	1	1	0
16/06/1999	SPRIC achat 2 appartements au 3è	85	13	2	14	71
31/12/2000	Construction GAMMARTH	33	4	1	5	29
30/12/2002	moitié indivise d'une parcelle de terrain située route de Gremda km6 avenue hedi chaker composée d'une maison en cour de construction et un garage (dossier CTX de GUIDARA HABIB)	20	2	0	2	18
26/05/2005	Acquisition d'1 Immeuble objet du T.F n° 100387 adjugées au profit de l'U.I.B en vertu du jugement d'adjudication rendu le 16/12/2004 sous le n° 3790	177	6	4	9	168
01/01/2006	Acquisition d'un local Cap Gammarth	1	0	0	0	1
25/01/2006	Programme de création un complexe touristique & immobilier " Cap Gammarth " : Frais d'avocat	1	0	0	0	1
22/02/2006	Acquisition par voix d'adjudication de l'hôtel Oscar suivant le jugement du tribunal de 1 ère.instance	1 604	27	32	59	1 544
04/04/2006	Acquisition par voix d'adjudication de l'hôtel Oscar suivant le jugement du tribunal de 1 ère.instance	96	1	2	3	93
06/07/2006	Reliquat pour l'acquisition des biens immeubles à la propriété de M.M'hirsi créancier en faveur de l'U.I.B	450	4	9	13	437
06/07/2006	Etude préliminaire du dossier foncier de chedly Mhirs	3	0	0	0	3
<b>TOTAL</b>		<b>2 965</b>	<b>188</b>	<b>115</b>	<b>302</b>	<b>2 663</b>

#### 4.1.1.3 Immobilisations en cours :

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine
31/12/2006	Echange d'un local " cinéma REX " contre un local & D.Régionale	209 663
14/08/2007	Trav d'électricité	3 637
16/08/2007	Acquisition # meuble	1 526
28/08/2007	Acquisition # meuble	721
28/08/2007	Acquisition # meuble	604
28/08/2007	Acquisition # meuble	604
28/08/2007	Acquisition # meuble	721
28/08/2007	Acquisition # meuble	972
28/08/2007	Acquisition # meuble	604
28/08/2007	Acquisition # meuble	721
28/08/2007	Acquisition # meuble	721
28/08/2007	Acquisition # meuble	604
28/08/2007	Acquisition # meuble	799

28/08/2007	Acquisition # meuble	972
28/08/2007	Acquisition # meuble	721
28/08/2007	Acquisition # meuble	2 765
28/08/2007	Acquisition # meuble	1 944
28/08/2007	Achat et fourniture des Clim	3 802
03/10/2007	Acquisition des postes téléphoniques +accessoires	403
22/10/2007	F et P de store à rouleaux	1 017
24/10/2007	Acquisition # meuble	604
24/10/2007	Achat et fourniture des Clim	1 304
13/11/2007	F et P de store à rouleaux	640
13/11/2007	F et P de store à rouleaux	1 219
15/11/2007	Acquisition # meuble	137
20/11/2007	Achat et fourniture des Clim	3 769
23/11/2007	Acquisition # meuble	656
29/11/2007	Acquisition # meuble	3 875
30/11/2007	Etude d'Architecture	2 731
30/11/2007	Etude lot Électricité	3 277
30/11/2007	Etude d'Architecture	2 731
30/11/2007	Etude lot Électricité	3 277
30/11/2007	Etude d'Architecture	2 621
30/11/2007	Etude lot Électricité	3 277
04/12/2007	Acquisition # mobilier	3 305
04/12/2007	Acquisition # meuble	4 061
05/12/2007	Acquisition # meuble	2 396
05/12/2007	Acquisition # meuble	256
06/12/2007	Acquisition # mobilier	790
17/12/2007	Acquisition # meuble	12 088
28/12/2007	Acquisition # meuble	1 012
28/12/2007	Acquisition # meuble	956
28/12/2007	Achat et Fournit de Clim	14 948
28/12/2007	Achat et Fournit de Clim	5 024
29/12/2007	Acquisition # meuble	740
29/12/2007	Achat et Fournit de Clim	3 051
29/12/2007	Aménagement DAB	4 390
29/12/2007	Aménagement DAB	5 301
29/12/2007	Aménagement DAB	1 084
29/12/2007	Aménagement DAB	4 846
29/12/2007	Aménagement DAB	4 789
29/12/2007	Aménagement DAB	569
29/12/2007	Aménagement DAB	6 143
29/12/2007	Aménagement DAB	5 301
29/12/2007	Embélissement de la Façade	911
29/12/2007	Aménagement DAB	7 204
31/12/2007	Enseigne agence la nouvelle Ariana	6 260
31/12/2007	Habillage DAB Hrairia	1 121
31/12/2007	Habillage DAB Menzel Bouzelfa	1 179
31/12/2007	Acquisition # mobilier	1 262

31/12/2007	Acquisition # mobilier	913
31/12/2007	Acquisition # mobilier	1 579
31/12/2007	Acquisition # mobilier	343
31/12/2007	Acquisition # mobilier	1 262
31/12/2007	Acquisition # mobilier	913
31/12/2007	Acquisition # mobilier	1 579
31/12/2007	Acquisition # mobilier	1 262
31/12/2007	Acquisition # mobilier	6 864
31/12/2007	Acquisition # mobilier	148
31/12/2007	Acquisition # mobilier	2 574
31/12/2007	Acquisition # mobilier	6 864
31/12/2007	Acquisition # mobilier	1 162
31/12/2007	Acquisition # meuble	6 488
31/12/2007	Acquisition # meuble	11 127
31/12/2007	Réamenag et extension	161 937
31/12/2007	Aménagement	46 120
31/12/2007	Trav de M.Alu	3 415
31/12/2007	Réaménagement	53 580
31/12/2007	Trav d'aluminium	5 128
31/12/2007	Fournit de quincaillerie	326
31/12/2007	Aménagement	138 493
31/12/2007	Agencement	8 509
31/12/2007	Trav d'aluminium	4 098
31/12/2007	F de caisson de clim	1 463
31/12/2007	F etP gaine de soufflage	3 448
31/12/2007	F et P Ventilò-convecteur	316
31/12/2007	Aménagement Ext	5 748
31/12/2007	F etP gaine d'extraction	1 708
31/12/2007	Réaménagement	45 930
31/12/2007	Trav d'aluminium	951
31/12/2007	Réamenag et extension	73 923
31/12/2007	F etP gaine d'extraction	952
31/12/2007	Trav de Staff	569
31/12/2007	Aménagement Ext	962
31/12/2007	Trav de revêtement	12 982
31/12/2007	Trav d'aluminium	945
31/12/2007	F et P comptoirs	4 832
31/12/2007	F etP gaine de soufflage	3 515
31/12/2007	F et P Extracteur d'air	1 082
31/12/2007	Aménagement	85 625
31/12/2007	F et P Extracteur d'air	3 586
31/12/2007	Aménagement DAB	740
31/12/2007	Trav divers	1 184
31/12/2007	Trav d'agencement	8 184
31/12/2007	Trav d' aluminium	5 959
<b>TOTAL</b>		<b>1 091 911</b>

#### 4.1.1.4 Immobilisations incorporelle :

##### 1) Logiciel

Désignations	Valeur d'origine	Amort cumul 2006	Dotation 2007	Amort cumul 2007	VCN
LOGICIEL DELTA	2 048 000	388 000	(12 000)	376 000	1 672 000
AUTRES LOGICIELS	1 749 000	1 120 000	281 000	1 401 000	348 000
<b>Total Logiciels</b>	<b>3 797 000</b>	<b>1 508 000</b>	<b>269 000</b>	<b>1 777 000</b>	<b>2 020 000</b>

##### 2) Fond de commerce

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amort cumul 2006	Dotation 2007	Amort cumul 2007	VCN
16/01/1975	AG BAB JEDID	2 000	800	100	900	1 100
12/08/1975	AG BIZERTE	9 400	3 761	470	4 231	5 169
16/06/1983	EXTENTION SNIT SOUSSE	38 000	15 205	1 900	17 105	20 895
02/11/1984	AVENU DE LONDRE	55 000	22 008	2 750	24 758	30 242
01/03/1988	HOMET SOUK	20 000	8 003	1 000	9 003	10 997
21/06/1988	AG GABES	10 000	4 001	500	4 501	5 499
05/11/1993	AG JENDOUBA	22 000	8 803	1 100	9 903	12 097
09/08/1994	AG SOUSSE ERRIADH	10 000	4 001	500	4 501	5 499
13/05/2005	Fond de Commerce sis à Monastir	90 000	7 360	4 500	11 860	78 140
		<b>256 400</b>	<b>73 943</b>	<b>12 820</b>	<b>86 763</b>	<b>169 637</b>

#### 4.1.2 Portefeuille d'investissement de l'UIB au 31/12/2007 :

Le portefeuille d'investissement est composé des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et des parts dans les entreprises liées.

A fin 2007, le portefeuille titres d'investissement de l'UIB s'élève à 59 677 mDT. Les provisions globales s'élèvent à 4 886 mDT.

En mDT

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
-TITRES D'INVESTISSEMENT	53 982	124 616	123 838	-56,68%
-TITRES DE PARTICIPATION	4 035	4 035	4 439	0,00%
-PART DANS LES ENT. ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550	3 550	0,00%
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996	1 996	0,00%
<b>S.TOTAL</b>	<b>64 563</b>	<b>135 197</b>	<b>133 823</b>	<b>-52,25%</b>
-PROVISIONS /DEPRECIATION FONDS GERES SICAR	(2 339)	(186)	(303)	1 157,53%
-PROVISIONS /DEPRECIATION DANS ENTREP LIEES	(240)	(240)	(240)	0,00%
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(2 307)	(748)	(989)	208,42%
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(4 886)</b>	<b>(1 174)</b>	<b>(1 532)</b>	<b>316,18%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 677</b>	<b>134 023</b>	<b>132 291</b>	<b>-55,47%</b>

##### 4.1.2.1. Titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est composé des emprunts obligataires, bons de trésors et les fonds gérés par la SICAR et s'élève à 53 982 mDT au 31/12/2007.

(En mDT)

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	Variation 2007/2006 en %
EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 000	2 500	3 000	-20,00%
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	60	76	87	-21,05%
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	23 000	93 647	93 073	-75,44%
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	868	2 677	2 494	-67,58%
FONDS GERES SICAR	28 054	25 716	25 184	9,09%
<b>S.TOTAL</b>	<b>53 982</b>	<b>124 616</b>	<b>123 838</b>	<b>-56,68%</b>

#### 4.1.2.2 Portefeuille des titres de participations au 31/12/2007 :

Ci-après la répartition du portefeuille titres de participation au 31/12/2007:

(En dinars)

R. Sociale	Capital social	Val Nom/action ou part sociale	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% participat directe	Provisions constitués
CARTHAGO	35 002 000	100	2 362	207 700	0,67%	
IND.MÉCAN.MAGH.	30 000 000	50	2 000	100 000	0,33%	100 000
MAISON DU BANQUIER	8 992 000	100	5 261	497 299	5,85%	0
MONÉTIQUE TUNISIE	2 700 000	100	2 308	230 800	8,55%	
S. EL FOULEDH	53 339 520	5	30 000	25 000	0,28%	25 000
S. HOT. SAPHIR	2 080 000	100	1 560	150 000	7,50%	150 000
S.F.B.T.	48 000 000	1	31 500	215 994	0,07%	
S.F.C.J.F.	165 000	5	4 950	24 750	15,00%	24 750
S.O.G.I.T.	6 921 600	10	34 608	320 000	5,00%	0
S.O.T.U.L.U.B.	10 972 500	100	2 513	126 000	2,29%	
S.T.A.M.	25 150 500	10	820	100	0,03%	
S.T.A.R	15 000 000	10	3 000	24 540	0,20%	
S.T.G	3 000 000	100	1 300	130 000	4,33%	
S.TUN.COORD.TECHN.	170 000	10	333	5 000	1,96%	2 855
S.W.I.F.T.	83 937 000	158	3	304	0,00%	
SIBTEL	3 500 000	100	2 100	210 000	6,00%	0
SOTOTEL.H.PRÉSIDENT	4 280 000	100	1 350	135 000	3,15%	135 000
STÉ DE GESTION À L'EXPORTATION	200 000	100	200	20 000	10,00%	20 000
STÉ DEV.PARC.ACTECO.ZARZIS	5 974 000	1	750	75 000	1,26%	1 189
STÉ EL MANSOURA TABARKA	15 481 500	10	24 000	240 000	1,52%	118 597
STÉ INTER BANK SERVICES	2 367 045	5	14 689	400 000	6,43%	347 624
STÉ.ISTIKHLASS	300 000 000	100	60	6 000	2,00%	
STÉ.KHADAMET	500 000 000	100	50	49 445	1,00%	49 445
TUNINVEST	6 279 000	5	15 000	75 000	1,19%	
TUNIS-RE	35 000 000	10	29 120	337 213	0,83%	
U.FINANCIÈRE	5 000 000	5	90 474	452 370	9,05%	
				4 057 515		974 460

#### 4.1.2.3. Parts dans les entreprises associées et co-entreprises :

(En dinars )

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% participat directe	Provisions constitués
INTERNATIONALE SICAR	5 000 000	10	154 990	1 549 900	31,00%	0
ARAB INTERNATIONAL LEASE	10 000 000	10	199 990	2 000 000	20,00%	0
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	300 000	100	1	100	0,03%	0
				<b>3 550 000</b>		

#### 4.1.2.4 Parts dans les entreprises liées :

(En dinars )

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% participat directe	Provisions constitués
L'Internationale de Recouvrement	2 000 000	10	199 940	2 000 000	99,97%	1 117 735
L'Intermediaire International	1 900 000	100	9 958	996 000	52,41%	454 565
				<b>2 996 000</b>		<b>1 572 299</b>

#### 4.1.3 Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille-titres d'investissement de l'UIB en 2008 :

Néant

## 4.2 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre :

### 4.2.1 Etats financiers comparés au 31 décembre :

Les états financiers au 31 décembre 2006 ont été retraités en 2007 pour les besoins de la comparabilité.

#### 4.2.1.1 Bilans comparés au 31 décembre :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2007	31-déc-2006	31-déc-2005
<b>ACTIF</b>				
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	49 525	56 596	17 881
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	257 858	170 730	145 595
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 309 388	1 413 222	1 354 067
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	59 677	134 023 *	132 291
AC 6- Valeurs immobilisées	5	28 837	39 421 *	32 121
AC 7- Autres actifs	6	32 396	44 133	52 389
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 737 681</b>	<b>1 858 125</b>	<b>1 734 344</b>
<b>PASSIF</b>				
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	0	30 000	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	43 986	103 756	114 197
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 617 263	1 487 771	1 370 206
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	31 922	33 749	37 571
PA 5- Autres passifs	11	63 598	42 245 *	46 792
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 756 769</b>	<b>1 697 521</b>	<b>1 568 766</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP 1- Capital		106 000	106 000	106 000
CP 2- Réserves	12	59 909	59 741	59 563
CP 5- Résultats reportés	13	(5 138)	(3 398) *	15
CP 6- Résultat de l'exercice		(179 859)	(1 739) *	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	14	<b>(19 088)</b>	<b>160 604</b>	<b>165 578</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 737 681</b>	<b>1 858 125</b>	<b>1 734 344</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 2.8 et 2.9)

#### 4.2.1.2 Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2007	31-déc-2006	31-déc-2005
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>				
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	15	188 917	204 917	238 418
HB 2- Crédits documentaires	16	115 005	97 234	54 195
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>303 922</b>	<b>302 151</b>	<b>292 613</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
HB 4-Engagements de financement donnés	17	5 114	4 562	6 860
HB 5- Engagements sur titres		0	0	1 406
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>5 114</b>	<b>4 562</b>	<b>8 266</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
HB 7- Garanties reçues	18	236 210	130 207	108 742
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>236 210</b>	<b>130 207</b>	<b>108 742</b>

#### 4.2.1.3 Etat de résultat comparé au 31 décembre :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	19	82 248	85 761	83 126
PR 2- Commissions perçues	20	26 397	25 948 *	24 665
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	21	5 348	5 212	5 212
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 813	5 796 *	5 796
<b>Total produit d'exploitation bancaire</b>		<b>117 806</b>	<b>122 717</b>	<b>117 149</b>
<b><u>Charge d'exploitation bancaire</u></b>				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	23	47 644	47 257	41 531
CH 2- Commissions encourues	24	1 461	1 415 *	1 497
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	25	226	148	154
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>49 331</b>	<b>48 820</b>	<b>43 182</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>68 475</b>	<b>73 897</b>	<b>73 967</b>
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(173 333)	(22 135)	(23 188)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(3 712)	567	(153)
PR 7- Autres produits d'exploitation	9	9	178	22
CH 6- Frais de personnel	28	(41 041)	(37 830) *	(35 886)
CH 7- Charges générales d'exploitation	29	(16 748)	(12 452)	(12 593)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations	30	(12 715)	(2 979)	(2 405)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(179 065)</b>	<b>(754)</b>	<b>(236)</b>
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	31	(671)	18 *	387
CH 11- Impôt sur les sociétés	32	(123)	(1 003)	(151)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(179 859)</b>	<b>(1 739)</b>	<b>0</b>
<b>Effets des modifications comptables (net d'impôt)</b>	33	<b>(5 153)</b>	<b>(3 414)</b>	<b>0</b>

<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>(185 012)</b>	<b>(5 153)</b>	<b>0</b>
<b>Résultat par Action (en DT)</b>	<b>34</b>	<b>(16,968)</b>	<b>(0,164)</b>	<b>0</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 2.8 et 2.9)

#### 4.2.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
<b><u>Flux d'exploitation</u></b>				
Produits d'exploitation encaissés		140 667	116 324 *	133 358
Charges d'exploitation décaissées		(52 780)	(51 715) *	(48 891)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(26 125)	(13 434)	(12 259)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(93 448)	(76 139)	(153 318)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		130 210	117 148	91 864
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(40 535)	(38 114) *	(34 692)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 148	(13 773) *	(13 769)
Impôt sur les bénéfices		(1 003)	(151)	(587)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>73 134</b>	<b>40 146</b>	<b>(38 294)</b>
<b><u>Flux d'investissement</u></b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 674	5 310	8 094
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		69 220	(678)	27 054
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(1 101)	(10 135) *	(10 549)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>72 793</b>	<b>(5 503)</b>	<b>24 599</b>
<b><u>Flux de financement</u></b>				
Emission d'actions		0	0	0
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(1 806)	(3 788)	(1 919)
Dividendes versés		0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(1 806)</b>	<b>(3 788)</b>	<b>(1 919)</b>
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		144 121	30 855	(15 614)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		105 091	74 236	89 850
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice</b>	<b>35</b>	<b>249 212</b>	<b>105 091</b>	<b>74 236</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.8)

#### **4.2.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 :**

##### **1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999.

##### **2- Méthodes comptables appliquées**

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

###### **2.1- Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2007 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2007 pour un montant net de 23 704 KDT.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts sauf éventuellement intervention manuelle par Opérations Diverses.

Le paramétrage initial du système d'information est en cours d'affinement. Le SI a été paramétré selon des principes assez conservateurs. La réservation a fait l'objet d'une revue approfondie et tous les retraitements issus et s'inscrivant dans une approche de prudence ont été pris en compte. Ceci étant, la banque est en train de revisiter les procédures ayant trait à la comptabilisation des intérêts afin de fixer des règles raisonnables et cohérentes en la matière.

Ceci afin de s'assurer de leur application automatique et fiable conformément aux pratiques courantes suivies par des établissements bancaires tunisiens.

Suite à des vérifications, des produits ont été réservés globalement pour un total de 3 715 KDT et ce dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours qui permettront de statuer définitivement sur leur sort.

## **2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains                      20 %
- B3 : actifs préoccupants                    50 %
- B4 : Actifs compromis                      100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La dotation aux provisions pour créances clientèle a été de 146 927 KDT au titre de l'exercice 2007, tandis que les reprises de provisions ont été de 1 554 KDT portant ainsi le montant cumulé de provisions comptabilisées à 225 668 KDT à la date du 31-12-2007.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007.

Le montant de cet engagement de paiement est de 50 millions de Dinars.

## **2.3- Traitement des impayés**

- **Agios sur comptes débiteurs (créances classées)**

Les agios sont constatés dans le compte 38300000 « Agios réservés sur comptes non mouvementés ».

- **Commissions sur engagements (créances classées)**

Les commissions sur engagements par signature des comptes classés sont constatés dans le compte 38300005000 « Commissions réservées / cautions TND »

- **Autres Commissions (créances classées)**

Les autres commissions des comptes classés sont constatés dans le compte 38300010000 « Commissions réservées »

- **Intérêts sur consolidations (créances classées)**

Les intérêts sur crédits consolidés sont constatés dans le compte 38300007000 « Intérêts réservés / consolidations »

- **Intérêts sur crédits à court terme (créances classées)**

Les intérêts sur crédits à court terme sont constatés dans le compte 38300009000 « Intérêts réservés / crédits à court terme »

- **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan (comptes : 29190099 ; 38300003000 ; 38300004000, 38300011000).

#### **2.4- Présentation des provisions**

Jusqu'au 31/12/2006 la banque a procédé à l'évaluation de ses actifs en applications des règles admises. Les provisions requises sont imputées sur l'exercice d'estimation dans la limite du résultat disponible, le reliquat (provisions non comptabilisées) est mentionné dans les notes aux états financiers. Pour l'exercice 2007, la banque a comptabilisé l'intégralité des provisions requises telles qu'estimées à la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 257 650 KDT au 31/12/2007 contre 81 629 KDT au 31/12/2006 soit une augmentation de 176 021 KDT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	228 366	80 295
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	2 547	988
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 339	186
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	13 758	0
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	10 640	160
<b>TOTAL</b>	<b>257 650</b>	<b>81 629</b>

La rubrique « PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CAISSE, CCP, BCT	712	0
PROVISIONS / CPTES CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	536	0
PROVISIONS POUR RISQUES / AUTRES POSTES D'ACTIF	12 510	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 758</b>	<b>0</b>

Les provisions pour risques sur autres postes d'actif pour 12 510 KDT concernent les provisions au titre des comptes de la comptabilité matière et des autres comptes en suspens.

Le détail de la rubrique « PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES » est le suivant :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	8 925	0
PROVISIONS POUR ACTIONS EN JUSTICE	711	0
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 004	160
<b>TOTAL</b>	<b>10 640</b>	<b>160</b>

## 2.5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

Les matériels informatiques ainsi que les logiciels acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont amortis respectivement aux taux de 15% et 20% alors que celles acquises avant cette date ont fait l'objet de dépréciation aux taux antérieurs respectifs de 30% et 66%.

## 2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. A ce titre, les dotations aux provisions

complémentaires sur le portefeuille titres, ont été comptabilisées au 31/12/2007, pour 1 559 KDT.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

### **2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

### **2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité**

Au 31/12/2007, il a été décidé de procéder au retraitement suivant :

Reclassement du compte «Commissions Sous Déléataire / Achat Billets de Bque » de la rubrique «PR 2- Commissions perçues » à la rubrique «CH 2- Commissions encourues» pour 63 KDT;

Rubrique	Désignation	Montant avant retraitement	Montant après retraitement	Variation
		31/12/2006	31/12/2006	
PR 2	Commissions perçues	25 885	25 948	63
CH 2	Commissions encourues	(1 352)	( 1 415)	(63)

### **2.9- Modifications comptables**

Au 31/12/2007, il a été décidé de procéder aux corrections suivantes ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2006 :

- Abonnement de la prime du bilan pour 3 636 KDT ;
- Annulation du produit constaté indûment en 2006 parmi les intérêts courus / fonds géré SICAR pour 552 KDT ;
- Annulation du produit constaté résultant de l'échange de l'immeuble Rex effectué en 2006 pour 965 KDT représentant la différence entre la valeur comptable d'un terrain propriété de l'UIB , échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est de 1 175 KDT ;

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Rubrique	Désignation	Montant avant modification comptable 31/12/2006	Montant après modification comptable 31/12/2006	Variation
CP 6	Résultat de l'exercice	0	(1 739)	(1 739)
CP 5	CP 5 Résultats reportés	15	(3 398)	(3 414)
CH 6	Frais de personnel	(37 608)	(37 830)	(222)
PA 5	Autres passifs	38 609	42 245	3 636
AC 5	Portefeuille d'investissement	134 575	134 023	(552)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	6 348	5 796	(552)
AC 6	Valeurs immobilisées	40 386	39 421	(965)
PR 8/CH 9	Solde en gains / autres éléments ordinaires	983	18	(965)

L'état de flux de trésorerie au 31/12/2006 a été, en conséquence, retraité.

### 3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

#### 3.1 Notes sur les postes de l'actif.

##### Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2007 un solde débiteur de 49.525 KDT contre 56.596 KDT au 31 décembre 2006 soit une baisse de 7.071 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE ESPECES EN DINARS	5 714	5 993
ESPECES EN ROUTE	2 476	2 053
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	293	293
ALIMENTATION GAB	2 736	3 774
CAISSE ESPECES EN DEVISES	496	1 733
BCT COMPTE ORDINAIRE	36 059	40 676
I B S TRANSPORT DE FONDS	1 258	574
CCP COMPTES ORDINAIRES	1 205	1500
<b>S.TOTAL</b>	<b>50 237</b>	<b>56 596</b>
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(712)	
<b>TOTAL</b>	<b>49 525</b>	<b>56 596</b>

Une provision a été constituée sur les postes de cette rubrique pour 712 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(13)	0
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT DINARS	(114)	0
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(585)	0
<b>TOTAL</b>	<b>(712)</b>	<b>0</b>

## Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 257.858 KDT au 31 décembre 2007 contre 170.730 KDT au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 87.128 KDT qui s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	258 394	170 730
<b>S.TOTAL</b>	<b>258 394</b>	<b>170 730</b>
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(536)	0
<b>TOTAL</b>	<b>257 858</b>	<b>170 730</b>

Une provision sur les comptes de correspondants locaux et étrangers a été constituée pour 536 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS / SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX (HORS BCT)	431	0
PROVISIONS / SUSPENS CORRESPONDANTS ETRANGERS	105	0
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>0</b>

## Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2007 un solde de 1.309.388 KDT contre 1.413.222 KDT au 31 décembre 2006, soit une baisse de 103.834 KDT qui se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	365 256	354 109
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE *	1 302 457	1 244 974
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	18 697	19 386
<b>S.TOTAL</b>	<b>1 686 410</b>	<b>1 618 469</b>
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(228 366)	(80 295)
AGIOS ET INTERET SRESRVES	(148 656)	(124 952)
<b>TOTAL</b>	<b>1 309 388</b>	<b>1 413 222</b>

\* dont 25 646 KDT de crédits immobilier et auto au personnel se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CREDITS AUTOMOBILES	1 746	1 634
CREDITS HYPOTHECAIRES	14 650	12 076
AUTRES CREDITS	9 250	10 680
<b>Total</b>	<b>25 646</b>	<b>24 390</b>

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Engagements bilan	877 864	836 019	789 561	770 915	<b>1 667 425</b>	<b>1 606 934</b>
Engagements hors bilan	138 585	215 128	31 048	32 111	<b>169 633</b>	<b>247 239</b>
<b>Total</b>	<b>1 016 449</b>	<b>1 051 147</b>	<b>820 609</b>	<b>803 026</b>	<b>1 837 058*</b>	<b>1 854 173</b>
Autres Engagements					<b>153 275</b>	<b>66 447</b>
<b>Total</b>	<b>1 016 449</b>	<b>1 051 147</b>	<b>820 609</b>	<b>803 026</b>	<b>1 990 333</b>	<b>1 920 620</b>

\*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 14 853 DT

La rubrique « Autres engagements » enregistre :

- Pour les engagements bilan : les opérations en instance d'affectation

- Pour les engagements hors bilan : Essentiellement les engagements banques; les opérations de Confirmation CREDOC EXPORT pour 72 030 KDT et les Cautions reçues pour 60 815 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS BILAN	18 985	11 535
ENGAGEMENTS HORS BILAN	134 290	54 912
<b>TOTAL</b>	<b>153 275</b>	<b>66 447</b>

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(225 668)	(80 295)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(2 698)	0
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>(228 366)</b>	<b>(80 295)</b>
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(96 508)	(86 825)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(12 191)	(9 203)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(796)	
INT/RESERVES / CREDITMOYEN TERME	(32 321)	(26 609)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 672)	(2 271)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(387)	(44)
AUTRES COMMISSIONS	(66)	
PRODUITS DIVERS RESERVES	(3 715)	
<b>TOTAL AGIOS &amp; INTERETS RESERVES</b>	<b>(148 656)</b>	<b>(124 952)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(377 022)</b>	<b>(205 247)</b>

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des provisions pour risque de contrepartie s'élève à 228 366 KDT au 31/12/2007 contre 80 295 KDT au 31/12/2006, soit une augmentation de 148 071 KDT.

Le poste « PROVISIONS ACTION EN DEFENSE » correspond à des provisions liées aux opérations courantes avec la clientèle.

Le solde des agios, commissions et intérêts réservés, s'élève à 148.656 KDT au 31 décembre 2007 contre 124.952 KDT au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 23 704 KDT.

Le poste « produits divers réservés » enregistre un total de 3 715 KDT de divers produits réservés sur 25 000 comptes clients dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort.

#### **Note 4 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2007 à 59.677 KDT contre 134.023 KDT au 31 décembre 2006. Le détail de cette rubrique est le suivant :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
-TITRES D'INVESTISSEMENT	53 982	124 616
-TITRES DE PARTICIPATION	4 035	4 035
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996
<b>S.TOTAL</b>	<b>64 563</b>	<b>135 197</b>
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	(2 339)	(186)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(1572)	(240)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(975)	(748)
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(4 886)</b>	<b>(1 174)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 677</b>	<b>134 023</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 000	2 500
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	60	76
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	23 000	93 647
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	868	2 677
FONDS GERES SICAR	27 356	25 402
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	698	314
<b>TOTAL</b>	<b>53 982</b>	<b>124 616</b>

La variation du portefeuille « BTA » s'explique par le règlement d'un lot de 80 500 KDT arrivé à échéance et la nouvelle souscription pour 10 000 KDT

La variation du « FONDS GERES SICAR » se justifie comme suit :

- Solde au 31/12/2006 : 25 402 KDT
- Déblocage au titre de l'exercice 2006 : 2.151 KDT
- Imputation commissions de gestion : (197) KDT
- Solde au 31/12/2007 : 27 356 KDT

La part du fonds géré par la SICAR affecté à des participations totalise au 31/12/2007 un solde net de 8.918 KDT.

Une dotation aux provisions pour fonds gérés SICAR a été constituée pour 2 158 KDT.

Une reprise de provisions a été constatée pour 5 KDT.

### Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 28.837 KDT au 31 décembre 2007 contre un Solde de 39.421 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brut e au 31-12-06	Acquis / Cession	V.Brute au 31-12-07	Amort. 2006	Dotations Nette 31-12-2007	Amort.Cum 31-12-2007	VCN 31/12/2007
LOGICIEL DELTA	12 381	(10 333)	<b>2 048</b>	( 388 )	12	( 376 )	<b>1 672</b>
AUTRES LOGICIELS	1 732	17	<b>1 749</b>	( 1 120 )	( 281 )	( 1 401 )	<b>348</b>
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	5 544	804	<b>6 348</b>	( 1 241 )	( 885 )	( 2 126 )	<b>4 222</b>
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES AUTRES QUE DELTA	11 690	( 790 )	<b>10 900</b>	( 11 676 )	776	( 10 900 )	<b>0</b>
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	8 963	433	<b>9 396</b>	( 2 488 )	( 604 )	( 3 091 )	<b>6 305</b>
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 934	32	<b>2 965</b>	( 191 )	( 113 )	( 303 )	<b>2 662</b>
AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	15 592	392	<b>15 984</b>	( 10 508 )	( 760 )	( 11 268 )	<b>4 716</b>
TERRAINS	4 489	( 183 )	<b>4 306</b>	0	0	0	<b>4 306</b>
FONDS DE COMMERCE	256	0	<b>256</b>	( 74 )	( 13 )	( 87 )	<b>169</b>
MATERIEL ROULANT	1 435	177	<b>1 612</b>	( 949 )	( 58 )	( 1 007 )	<b>605</b>
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	7 716	128	<b>7 844</b>	( 4 973 )	( 190 )	( 5 163 )	<b>2 681</b>
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	91	11	<b>102</b>	( 37 )	( 7 )	( 44 )	<b>58</b>
MATERIEL AMICALE	18	0	<b>18</b>	( 17 )	0	( 17 )	<b>1</b>
MATERIEL & OUTILLAGE	4	0	<b>4</b>	( 3 )	( 1 )	( 4 )	<b>0</b>
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	31	(31)	<b>0</b>	0	0	0	<b>0</b>
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 175	( 83 )	<b>1 092</b>	0	0	0	<b>1 092</b>
<b>TOTAL</b>	<b>74 051</b>	<b>(9 426)</b>	<b>64 624</b>	<b>( 33 665 )</b>	<b>( 2 124 )</b>	<b>( 35 787 )</b>	<b>28 837</b>

## Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 32.396 KDT au 31 décembre 2007 contre 44.133 KDT au 31 décembre 2006 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	525	549
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION *	28 247	27 601
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	14 839	15 712
AUTRES	1 295	271
<b>S.TOTAL</b>	<b>44 906</b>	<b>44 133</b>
PROVISIONS AUTRES POSTES D'ACTIF	(12 510)	0
<b>TOTAL</b>	<b>32 396</b>	<b>44 133</b>

\* dont Crédits sur fonds social et crédits au Personnel pour un total de 12 564 KDT, se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
AUTRES CREDITS DIRECTS	1 716	1 895
AVANCES SUR FRAIS MEDICAUX	36	36
CREDITS SUR FONDS SOCIAL	7 580	7 320
COMPTES DEBITEURS	2 230	1 886
AVANCES SUR PRIMES	1 002	922
<b>TOTAL</b>	<b>12 564</b>	<b>12 059</b>

Une provision a été constituée sur les postes de cette rubrique pour 12 510 KDT.

## 3.2 Notes sur les postes du passif.

### Note 7 : BCT et CCP passifs

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	0	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>

### Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2007 à 43.986 KDT contre 103.756 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	41 279	101 294
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	520	636
AUTRES SOMMES DUES	2 187	1 826
<b>TOTAL</b>	<b>43 986</b>	<b>103 756</b>

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 41.279 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNTS SUR LE MARCHE MONETAIRE	39 747	72 500
EMPRUNT SYNDIQUE	0	16 838
POSITION CHANGE EMPRUNT SYNDIQUE	0	(16 838)
CONTRE VALEUR POSITION CHANGE SUR EMPRUNT SYNDIQUE	0	13 414
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	498	1 192
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	976	13 653
INTERETS COURUS /EMPRUNTS MARCHE MONETAIRE	58	101
INTERETS COURUS /EMPRUNT SYNDIQUE DEVISES	0	434
<b>TOTAL</b>	<b>41 279</b>	<b>101 294</b>

#### Note 9 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 1.617.263 au 31 décembre 2007 KDT contre 1.487.771 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DEPOTS A VUE	620 038	495 894
DEPOTS D'EPARGNE	566 170	540 540
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	351 997	404 335
CERTIFICATS DE DEPOTS	2 471	2 846
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	76 587	44 156
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 263</b>	<b>1 487 771</b>

#### Note 10 :- Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 31.922 KDT au 31 décembre 2007 contre 33.749 KDT au 31 décembre 2006 ; il correspond intégralement à des ressources spéciales.

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
REFINANCEMENT SUR F.N.G	3 246	3 246
DOTATION FOPRODI	8 262	8 619
DOTATION FONDS ARABE DEV ECO SOC (FADES)	0	570
DOTATION FONAPRA	6 847	6 424
DOTATION FOSDA	229	229
LIGNES DE CREDITS EXTERIEURES	13 235	14 537
INTERETS COURUS / BCT LIGNES CREDITS EXTERIEURES	103	124
<b>TOTAL</b>	<b>31 922</b>	<b>33 749</b>

#### Note 11 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 63.598 KDT au 31 décembre 2007 contre 42.245 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1 725	218
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	44 102	34 003
AUTRES COMPTES DE PASSIF	7 131	7 864
<b>S.TOTAL</b>	<b>52 958</b>	<b>42 085</b>
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	10 640	160
<b>TOTAL</b>	<b>63 598</b>	<b>42 245</b>

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	3 506	3 116
SAISIES ARRETS CLIENTS	5 807	4 886
INTERETS / PLACEMENT EN DEV A SERVIR	2 745	1 716
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMEN	4 571	2 202
ASSURANCE FLOTTE PERSONNEL UIB	69	95
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	47	43
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	273	339
FOURNISSEUR RETENUE DE GARANTIE	372	346
PRODUITS ET CHARGES A REGULARISER	71	68
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	4 081	3 923
TVA & RETENUES A LA SOURCE	4 192	2 959
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	494	194
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	296	217
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	198	476
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	709	412
AUTRES CHARGES A PAYER	10 285	9 329
DIVERS COMPTES DE SUSPENS *	5 524	2 130
AUTRES COMPTES	862	1 552
<b>TOTAL</b>	<b>44 102</b>	<b>34 003</b>

\* Il s'agit des comptes de liaison et de bilan à suspens traités dans le cadre d'une mission spécifique d'apurement.

Le poste « AUTRES COMPTES DE PASSIF» se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES DU PERSONNEL	5 326	5 995
FOURNISSEURS FACTURES A PAYER	1 794	1 866
PRIME ASSURANCE JOKER A REVERSER	8	1
AUTRES	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>7 131</b>	<b>7 864</b>

Le poste « PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	8 925	
PROVISIONS POUR ACTIONS EN JUSTICE	711	
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 004	160
<b>TOTAL</b>	<b>10 640</b>	<b>160</b>

### 3.3 Notes sur les capitaux propres

#### Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 59.909 KDT au 31 décembre 2007 contre 59.741 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PRIMES LIEES AU CAPITAL	7 491	7 491
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVES ORDINAIRES	47 658	47 490
<b>TOTAL</b>	<b>59 909</b>	<b>59 741</b>

Les réserves ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2007 à 47.658 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
RÉSERVES EXTRAORDINAIRES	39 141	38 176
RESERVES NETTES FONDS SOCIAL	8 517	8 349
RÉSERVES A RÉGIME SPÉCIAL	0	965
<b>TOTAL</b>	<b>47 658</b>	<b>47 490</b>

#### Note 13 : Résultats reportés

Les Résultats reportés se sont élevés au 31 décembre 2007 à (5 138) KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
RESULTATS REPORTEES	15	15
MODIFICATION COMPTABLE / PRIME DU BILAN	(3 636)	(3 413)
MODIFICATION COMPTABLE / CESSION IMMEUBLE REX	(965)	0
MODIFICATION COMPTABLE / GAIN FONDS GERE SICAR	(552)	0
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	(0,021)	0
<b>TOTAL</b>	<b>(5 138)</b>	<b>(3 398)</b>

La modification comptable relative à la prime du Bilan s'explique par l'abonnement de La prime de 2006 servie en 2007 pour 3 636 KDT et celle de 2005 servie en 2006 pour 3 413 KDT.

### Note 14 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 106.000 KDT composé de 10.600.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à -19.088 KDT au 31 décembre 2007 contre 160.604 KDT au 31 décembre 2006. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2004</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 143</b>	<b>7 491</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>165 409</b>
Réserves fonds Social			169				169
Résultat au 31-12-2005						0	0
<b>Solde au 31-12-2005</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 312</b>	<b>7 491</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>165 578</b>
Modifications comptables					(3 413)		(3 413)
Affectation du résultat						0	0
Réserves fonds Social			178				178
Résultat au 31-12-2006						(1 739)	(1 739)
<b>Solde au 31-12-2006</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 490</b>	<b>7 491</b>	<b>(3 398)</b>	<b>(1 739)</b>	<b>160 604</b>
Modifications comptables					(1 739)		0
Affectation du résultat						0	0
Réserves fonds Social			168				168
Résultat au 31-12-2007						(179 859)	(179 859)
<b>Solde au 31-12-2007</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 658</b>	<b>7 491</b>	<b>(5 138)</b>	<b>(179 859)</b>	<b>(19 088)</b>

### 3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

#### Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 188.917 KDT au 31 décembre 2007 contre 204.917 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	107 213	120 127
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	60 815	50 577
AVALS DONNES EN DINAR	3833	7 770
AVALS DONNES EN DEVISES	2 300	8 947
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	400	400
AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	3 026	5 766
GARANTIES DONNEES SUR CORRESPONDANTS LOCAUX	11 330	11 330
<b>TOTAL</b>	<b>188 917</b>	<b>204 917</b>

### Note 16 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 115.005 au 31 décembre 2007 contre 97.234 au 31 décembre 2006. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	17 210	89 837
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	15 558	(3 391)
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	7 467	6 347
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	5 619	
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	35	37
<b>S.TOTAL CREDOC IMPORT</b>	<b>45 889</b>	<b>92 830</b>
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	74 972	11 337
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP *	(5 856)	(6 933)
<b>S.TOTAL CREDOC EXPORT</b>	<b>69 116</b>	<b>4 404</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 005</b>	<b>97 234</b>

\*Le solde de ce compte est non clientélisé.

### Note 17 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 5.114 KDT au 31 décembre 2007 contre 4.562 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	5 114	4 562
<b>TOTAL</b>	<b>5 114</b>	<b>4 562</b>

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués au 31/12/2007 et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date.

### Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues des autres Etablissements représentent un solde de 197.109 KDT au 31 décembre 2007 contre 115.294 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	60 815	50 576
ENGAGEMENTS REÇUES / CONFIRMATION CREDOC EXPORT	74 930	11 337
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	2 584	1 930
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	15 880
GARANTIE DONNEE PAR LA SG SUR CREANCES CLASSEES *	50 000	42 504
ACCEPTATION ET PAIEMENTS DIFFERES /CREDOC EXPORT**	(5 856)	(6 933)
<b>TOTAL</b>	<b>197 109</b>	<b>115 294</b>

\*La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007.

Le montant de cet engagement de paiement est de 50 millions de Dinars.

\*\* Le solde de ce compte n'est pas ventilé par client.

Par ailleurs, les garanties reçues de l'Etat et des institutions d'assurances représentent un solde de 39.101 KDT au 31 décembre 2007 contre 14.912 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
SOTUGAR	7 619	5 175
FNG ET FOPRODI	4 252	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT *	27 230	5 573
<b>TOTAL</b>	<b>39 101</b>	<b>14 912</b>

\* dont ONH (créance courante) : 24 956 KDT

### 3.5- Notes sur l'état de résultat

#### Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 82.248 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 436	2 212
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	74 335	79 350
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	3 477	4 199
<b>TOTAL</b>	<b>82 248</b>	<b>85 761</b>

#### Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 26.397 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	VARIATIONS	
<b>Total</b>	<b>26 397</b>	<b>25 948</b>	<b>449</b>	<b>2%</b>
<b>OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>17 664</b>	<b>16 822</b>	<b>842</b>	<b>5%</b>
<b>Effets, chèques et opérations diverses</b>	<b>13 328</b>	<b>13 173</b>	<b>155</b>	<b>1%</b>

Effets à l'encaissement	81	32	49	153%
Effets escomptés	126	43	83	193%
Opérations diverses sur effets	134	56	78	139%
Opér. par chèq. en Dinars ou en Dinars convertibles	3 073	2 115	958	45%
Opérations de virements	1 708	3 247	(1 539)	(47%)
Opérations sur titres	53	59	(6)	(10%)
Avals, cautions et acceptations bancaires	130	51	79	155%
Location de coffre-forts	33	36	(3)	(8%)
Règlement de succession	66	55	11	20%
Commissions de comptes	1 539	1 128	411	36%
Commissions de découvert	1 418	1 357	61	4%
Frais de tenue de comptes	4 967	4 994	(27)	(1%)
<b>Commissions sur billets de trésorerie</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>(2)</b>	<b>(7%)</b>
<b>Commissions sur opérations monétiques</b>	<b>4 310</b>	<b>3 621</b>	<b>689</b>	<b>19%</b>
<b>COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR</b>	<b>2 859</b>	<b>3 605</b>	<b>(746)</b>	<b>(21%)</b>
Commerce extérieur	310	302	8	3%
Opérations de changes en comptes	2 373	2 027	346	17%
Autres commissions	89	209	(120)	(57%)
Opérations de change manuel	87	1 067	(980)	(92%)
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	<b>5 874</b>	<b>5 521</b>	<b>353</b>	<b>6%</b>

- Les commissions sur les opérations de change manuel sont désormais enregistrées parmi les gains de réévaluation de change / billets de banque figurant dans la rubrique « PR3 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

#### **Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 5.348 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	158	192
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	5 190	5 020
<b>TOTAL</b>	<b>5 348</b>	<b>5 212</b>

#### **Note 22 : Revenus du portefeuille investissement**

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.813 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	3 249	5 175
- INTERETS SUR PORTEFEUILLE TITRES UNIB	168	232
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	396	389
<b>TOTAL</b>	<b>3 813</b>	<b>5 796</b>

**Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 47.644 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2 892	6 356
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	44 073	40 155
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	404	460
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	275	286
<b>TOTAL</b>	<b>47 644</b>	<b>47 257</b>

**Note 24 : Commissions encourues**

Les commissions encourues s'élèvent à 1.461 KDT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- COMMISSIONS SOUS DELEGATAIRES / ACHAT BILLETS DE BANQUES	52	63
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEUISES	59	0
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	162	188
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	16	109
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	103	68
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	20	10
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	184	156
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	491	467
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	229	208
- COMMISSIONS SUR GARANTIE REÇUE DE LA S.G	145	146
<b>TOTAL</b>	<b>1 461</b>	<b>1 415</b>

**Note 25 : Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières s'élèvent à 226 KDT au 31 décembre 2007 et représentent les pertes nettes sur opérations de change.

**Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 173.333 KDT au 31 décembre 2007 :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DOTATION NETTE AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	(145 373)	(16 903)
DOTATION AUX PROV / ACTION EN DEFENSE	(2 698)	0
DOTATION AUX PROV / DEPRECIATION CAISSE, CCP, BCT	(712)	0
DOTATION AUX PROV / CPTES CORRESP LOCAUX ET ETR	(536)	0
DOTATION AUX PROV / RISQUES / ACTION EN JUSTICE	(711)	0
DOTATION AUX PROV / RISQUES / AUTRES POSTES D'ACTIF	(12 510)	0
DOTATION AUX PROV / PASSIF ET CHARGES	(8 925)	0
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	(817)	(3 825)
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	(184)	(861)
PERTE / CREANCES < 500 DT	(23)	(506)
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(844)	(40)
<b>TOTAL</b>	<b>(173 333)</b>	<b>(22 135)</b>

**Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement :**

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(1 559)	0
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(2 158)	0
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	0	(7)
P&P EXCEP / REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	0	215
REP DE PROV/TITRES PARTICIPAT	0	242
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	5	117
<b>TOTAL</b>	<b>(3 712)</b>	<b>567</b>

**Note 28 : Frais de personnel :**

Les frais de personnel s'élèvent à 41.041 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
REMUNERATION DU PERSONNEL	30 558	28 242
CHARGES SOCIALES	8 742	8 144
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 741	1 444
<b>TOTAL</b>	<b>41 041</b>	<b>37 830</b>

**Note 29 : Charges générales d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 16.748 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
IMPOTS ET TAXES	1 026	268
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	8 776	5 488
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	481	643
FRAIS DIVERS DE GESTION	6 465	6 053
<b>TOTAL</b>	<b>16 748</b>	<b>12 452</b>

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 8 776 KDT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
LOYERS COMMERCIAUX	1 536	1 265
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	204	168
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	193	421
CONSOMMABLES MATERIEL INFORMATIQUE	175	154
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	362	342
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	619	56
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	535	392
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	1 462	330
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	132	67
CONSOMMATION EAU, ELECTRICITE, GAZ, FUEL	722	493
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	217	116
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	586	395
REDEVANCES PRESTATIONS IBS	297	281
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	801	219
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	158	63
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	504	276
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	272	450
<b>TOTAL</b>	<b>8 776</b>	<b>5 488</b>

**Note 30 : Dotations aux amortissements sur immobilisations :**

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DOT AUX AMORTISS LOGICIEL DELTA	(12)	389
DOT AUX AMORTISS LOGICIEL	281	147
DOT AUX AMORTISS MATERIEL INFORMATIQUE DELTA	885	680
DOT AUX AMORTISS MATERIEL INFORMATIQUE	15	140
DOT AUX AMORTISS CABLAGE INFORMATIQUE	26	22
DOT AUX AMORTISS IMMEUBLES D'EXPLOITATION	177	177
DOT AUX AMORTISS MATERIEL ROULANT	187	166
DOT AUX AMORTISS MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	438	411
DOT AUX AMORTISS TRAVAUX D'AMENAGEMENT	639	640
DOT AUX AMORTISS ENSEIGNE SIGNALETIQUE	94	81
DOT AUX AMORTISS FONDS DE COMMERCE	12	12
DOT AUX AMORTISS FRAIS ACQUISITION IMMOBILISATIONS	9 858	0
DOT AUX AMORTISS AUTRES ELEMENTS	115	114
<b>TOTAL</b>	<b>12 715</b>	<b>2 979</b>

**Note 31 : Solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires :**

Les pertes et profits provenant des autres éléments ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CHARGES DIVERSES / EXERCICES ANTERIEURS	(724)	(87)
P & P DIVERS / EXERCICES ANTERIEURS	(235)	(38)
P & P EXCEPTIONNELS / REALISATION IMMOBILISATIONS	255	143
P & P EXCEPTIONNELS DIVERS	33	0
<b>TOTAL</b>	<b>(671)</b>	<b>18</b>

**Note 32 : Impôt sur les sociétés:**

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2007 totalise 123 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	(30 652)
- Réintégrations	31 373
- Déductions (dont provisions)	<u>(151 088)</u>
- Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	<b>(150 367)</b>
- Réinvestissements exonérés	<u>0</u>
- Résultat fiscal après réinvestissements exonérés	<b>(150 367)</b>
- Taux d'impôt	<u>35 %</u>
- Impôt théorique	<b>0</b>
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	<b>123</b>

**Note 33 : Effets des modifications comptables :**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
MODIFICATIONS COMPTABLES / PRIME DU BILAN	-3 636	-3 414
MODIFICATIONS COMPTABLES / GAIN ECHANGE IMMEUBLE REX	-965	
MODIFICATIONS COMPTABLES / GAIN FG SICAR	-552	
<b>TOTAL</b>	<b>-5 153</b>	<b>-3 414</b>

**Note 34 : Résultat par Action :**

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, est de – 16,968 DT :

	31/12/2007	31/12/2006
RESULTAT NET (EN KDT)	(179 859)	(1 739)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ORDINAIRES	10 600 000	10 600 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>(16, 968)</b>	<b>(0,164)</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

**3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie****Note 35 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2007, un solde de 249.212 KDT contre 105.091 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	50 237	56 596
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	242 383	167 666
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	0	(30 000)
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(43 408)	(89 171)
<b>TOTAL</b>	<b>249 212</b>	<b>105 091</b>

Le détail de la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT » se présente comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE ESPECES EN DINARS	5 714	5 993
ESPECES EN ROUTE	2 476	2 053
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	293	293
ALIMENTATION GAB	2 736	3 774
CAISSE ESPECES EN DEVISES	496	1 733
BCT COMPTE ORDINAIRE	36 059	40 676
I B S TRANSPORT DE FONDS	1 258	574

CCP COMPTE ORDINAIRE	1 205	1500
<b>TOTAL</b>	<b>50 237</b>	<b>56 596</b>

Les liquidités et équivalents de liquidité de la rubrique « Créances sur les Etablissements Bancaires » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRO	17 962	13 730
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORO	224	60
BCT COMPTE DE PLACEMENT	162 478	97 057
CORRESPONDANTS COMPTES DE PLACEMENTS	61 719	56 819
<b>TOTAL</b>	<b>242 383</b>	<b>167 666</b>

Le solde des liquidités Passif de la rubrique « BCT compte de placement » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	0	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>

Le solde des liquidités Passif de la rubrique « Dépôts des établissements bancaires et financiers » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRO	501	1 196
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORO	976	13 653
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	39 743	72 496
AUTRES SOMMES DUES	2 188	1 826
<b>TOTAL</b>	<b>43 408</b>	<b>89 171</b>

### 3.7- Autres notes aux Etats Financiers.

#### Note 36 : Opérations avec les parties liées

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 31% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'évolution du compte « UIB fonds gérés SICAR » entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 se détaille ainsi :

- Solde au 31 décembre 2006	<b>25 402 KDT</b>
- Déblocage fait par l'UIB	2 151 KDT
- Commissions de gestion	(197) KDT
- Solde au 31 décembre 2007	<b>27 356 KDT</b>

- L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant facturé par la Banque en 2007 s'élève à 127 KDT.
- L'UIB a conclu le 13 mai 2005 un contrat d'assistance au recouvrement de créances avec l'IRC. Les conditions de cette convention ont été modifiées par avenant le 1<sup>er</sup> février 2006. Un portefeuille de créances de 943 KDT a été confié en 2007 à ce titre. Les commissions constatées en 2007 à ce titre ont été de 35 KDT.
- L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par la Banque au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 100 KDT.
- L'UIB met à la disposition de l'Internationale Recouvrement de Créances (IRC) des locaux à titre gratuit depuis le 1er avril 2004.
- L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2006 s'est élevé à 81 KDT.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2007 s'élèvent à 9 KDT.
- L'UIB a conclu en novembre 2006 avec l'INI une convention par laquelle cette dernière accepte l'exécution des ordres de bourse (achats, ventes), collectés par le réseau d'agence de la Banque. Le montant des commissions servies à l'INI en 2007 au titre des prestations d'exécution d'ordres en bourse s'élève à 12 KDT.
- L'UIB a conclu en février 2005, un contrat de garantie avec la Société Générale, lui permettant de couvrir l'insuffisance de provisions, et ce dans la limite de 52,34% du sous provisionnement sur les risques de crédit identifiés au 31/12/2003. Le montant de cette garantie au 31 décembre 2007, est de 57,1 KDT. Les commissions constatées au titre de l'exercice 2007, en faveur de la S.G. à ce titre s'élèvent à 146 KDT

Il est à noter que la Société Générale a donné un engagement de paiement en faveur de l'UIB pour un montant de 50 millions de dinars - qui annule et remplace la garantie donnée en 2005. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007.

- L'UIB, dont le capital est détenu par la Société Générale à concurrence de 52,34%, a réalisé avec cette dernière des opérations de financement et de placement en devises durant l'exercice 2007. L'encours des placements chez la SG à la date du 31 décembre 2007 s'élève à 50.190 KDT, détaillé comme suit :

DEVISES	MONTANTS	VALEURS	ECHEANCES	TAUX	INTERETS	COURS	C/V EN TND
USD	1 000 000,00	24/12/2007	07/01/2008	4,450000	1 730,56	1,22070	1 220 700,000
USD	1 000 000,00	26/12/2007	03/01/2008	4,640000	1 031,11	1,22070	1 220 700,000
USD	1 000 000,00	28/12/2007	04/01/2008	4,500000	875,00	1,22070	1 220 700,000
USD	2 000 000,00	26/12/2007	02/01/2008	4,640000	1 804,44	1,22070	2 441 400,000
USD	1 000 000,00	04/12/2007	04/03/2008	5,050000	12 765,28	1,22070	1 220 700,000
USD	500 000,00	18/10/2007	18/01/2008	5,120000	6 542,22	1,22070	610 350,000
USD	149 814,00	16/01/2007	11/01/2008	5,280000	7 910,18	1,22070	182 877,950
USD	104 100,00	18/01/2007	14/01/2008	5,280000	5 511,75	1,22070	127 074,870
<b>TOTAL / USD</b>	<b>6 753 914,00</b>				<b>38 170,54</b>		<b>8 244 502,820</b>
EUR	100 000,00	27/07/2007	21/07/2008	4,500000	4 500,00	1,797100	179 710,000
EUR	176 000,00	05/11/2007	04/02/2008	4,370000	1 944,16	1,797100	316 289,600
EUR	3 000 000,00	31/12/2007	07/01/2008	3,960000	2 310,00	1,797100	5 391 300,000
EUR	500 000,00	17/12/2007	07/01/2008	4,040000	1 178,33	1,797100	898 550,000
EUR	390 000,00	30/10/2007	30/01/2008	4,170000	4 156,10	1,797100	700 869,000
EUR	3 000 000,00	27/12/2007	07/01/2008	3,960000	3 630,00	1,797100	5 391 300,000
EUR	2 000 000,00	17/12/2007	07/01/2008	4,040000	4 713,33	1,797100	3 594 200,000
EUR	2 000 000,00	31/12/2007	04/01/2008	3,960000	880,00	1,797100	3 594 200,000
EUR	1 000 000,00	31/12/2007	21/01/2008	4,010000	2 339,17	1,797100	1 797 100,000
EUR	811 513,35	19/12/2007	02/01/2008	4,150000	1 309,69	1,797100	1 458 370,641
EUR	227 000,00	15/10/2007	15/01/2008	4,500000	2 610,50	1,797100	407 941,700
EUR	8 500 000,00	27/12/2007	03/01/2008	3,950000	6 528,47	1,797100	15 275 350,000
EUR	300 000,00	15/08/2007	15/02/2008	4,300000	6 593,33	1,797100	539 130,000
EUR	85 000,00	26/01/2007	21/01/2008	4,000000	3 400,00	1,797100	152 753,500
EUR	419 000,00	26/10/2007	28/01/2008	4,200000	4 595,03	1,797100	752 984,900
EUR	262 490,00	10/10/2007	08/01/2008	4,550000	2 985,82	1,797100	471 720,779
EUR	569 476,08	21/05/2007	15/05/2008	4,310000	24 544,42	1,797100	1 023 405,463
<b>TOTAL / EUR</b>	<b>23 340 479,43</b>						<b>41 945 175,583</b>
<b>TOTAL</b>							<b>50 189 678,403</b>

- L'encours au 31/12/2007 des contre-garanties reçues de la SG s'élève à 43.933 KDT.

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
TND	5 717 980,773	5 717 980,773
USD	8 842 109,80	10 793 563,433

EUR	15 258 612,43	27 421 252,403
<b>Total Général</b>		<b>43 932 796,609</b>

- L'encours des garanties reçues de la SG pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élève à 887 KDT au 31/12/2007.

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
TND	420 000,000	420 000,000
EUR	260 000,00	467 246,000
<b>Total Général</b>		<b>887 246,000</b>

- L'encours des garanties émises auprès de la SG s'élève à 11.395 KDT au 31/12/2007.

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
DZD	42 000 000,00	761 040,000
USD	160 000,00	195 312,000
EUR	5 808 654,30	10 438 732,643
<b>Total Général</b>		<b>11 395 084,643</b>

- L'encours des CREDOCS EXPORT, contractés auprès de la SG, s'élève à 1.529 KDT au 31/12/2007, détaillé comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
TND	517 101,753	517 101,753
EUR	562 914,81	1 011 614,205
<b>Total Général</b>		<b>1 528 715,958</b>

- L'encours des CREDOCS IMPORT contractés auprès de la SG, s'élève à 21.708 KDT au 31/12/2007, détaillé comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
YEN	86 509 931	937 932,021
USD	3 589 405,26	4 381 587,001
EUR	9 119 271,96	16 388 243,640
<b>Total Général</b>		<b>21 707 762,662</b>

- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2007, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 280 K € (503 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2007 qui prévoit une rémunération de 770 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 280 K €.
- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signé en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total des frais relatifs à ces prestations net retenue à la source s'établit à 59 K € pour l'année 2007.

- L'encours total au 31/12/2007 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled s'élève à 23.236 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2006 à 13.173 KDT.

**Note 37 : Evénements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10/07/2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### **4.2.1.6 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2007 :**

##### **4.2.1.6.1 Dépendance de l'émetteur :**

###### ***Risques encourus supérieurs à 5% ou 15% des fonds propres nets :***

Conformément à l'article 1er de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et**
- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

Compte tenu du chiffre négatif de sa situation nette (20 325 mDT) conséquent à la réalisation d'un déficit de 179 859 mDT, la banque se trouve dans l'impossibilité de respecter les dispositions de l'article 1er de ladite circulaire pour l'ensemble de ses engagements.

« En considérant les fonds propres supplémentaires envisagés dans le cadre du plan de restructuration de la Banque, tels qu'indiqués au paragraphe 11 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT ; A ce sujet, nous constatons que, les engagements pondérés de 16 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements d'un groupe dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres indiqué ci-dessus, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, une fois le plan de restructuration adopté, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés ».

Ahmed Mansour

###### ***Risques encourus sur un même bénéficiaire :***

Conformément à l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder : 25% des fonds propres nets de la banque.**

En raison des éléments évoqués plus haut l'UIB est dans l'impossibilité de respecter l'article 2 de la note circulaire n° 91-24.

**Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque :**

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **le montant total des risques encourus sur les dirigeants et, les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.**

Ayant dégagé au 31/12/2007 des fonds propres négatifs, l'UIB ne respecte plus les dispositions de l'article 3 cité plus haut.

**Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 4 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

En raison du déficit dégagé par la banque qui a conduit à des fonds propres nets négatifs, le seuil minimum du ratio de solvabilité fixé par la Banque Centrale de Tunisie n'a pu être respecté au 31 décembre 2007.

**4.2.1.6.2 Classement des actifs de l'UIB en fonction des risques encourus et calcul du ratio de couverture de ces risques au 31/12/2007 :**

	Montant	Garanties reçues	Taux	Risques encourus
<b>I CAISSE, BCT, PRET DANS LE MARCHE MONETAIRE &amp; CHEQUES POSTAUX</b>	<b>212 003</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>
* Caisse	12 973		0%	0
* BCT Ordinaire et devises	198 537		0%	0
* Comptes courant postaux	1 205		0%	0
<b>I COUVERTURE SUR ECART DE CAISSE ET LES SUSPENS BCT</b>	<b>-712</b>		<b>0%</b>	<b>0</b>
<b>II BANQUES ET ORGANISMES SPECIALISES</b>	<b>95 380</b>	<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>19 076</b>
* Banques tunisiennes	431		20%	86
* Banques étrangères	18 187		20%	3 637
* Prêts pour des banques installées à l'étranger	61 718		20%	12 344
* Prêts dans le marché monétaire sur des banques tunisiennes	14 459		20%	2 892
* Autres concours à des banques et organismes financiers	1 121		20%	224
<b>II COUVERTURE SUR ECART DES SUSPENS BANCAIRES</b>	<b>-535</b>		<b>20%</b>	<b>-107</b>
<b>III PORTEFEUILLE CLIENTELE</b>	<b>1 309 388</b>	<b>119 157</b>	<b>83%</b>	<b>1 092 836</b>
* Crédits à l'habitat	190 705		50%	95 353
* Portefeuille hors crédits à l'habitat	625 322		100%	625 322
* Crédits sur ressources spéciales	14 819		100%	14 819
* Encours des arrangements, rééchelonnement et consolidations	49 949		100%	49 949
* Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	280 219		100%	280 219
* Comptes courants débiteurs	363 200		100%	363 200
* Créances impayées	143 357		100%	143 357
* Avance sur compte à terme, bons de caisse et autres produits financiers	2 043		0%	0
* Actions en défense diverses	2 727		100%	2 727
* Autres	14 071		100%	14 071

<b>IV COUVERTURE SUR PORTEFEUILLE CLIENTELES</b>	-377 022	119 157	100%	-496 179
<b>V PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>59 677</b>	<b>2 060</b>	<b>57%</b>	<b>33 749</b>
* Bons de trésor	23 868		0%	0
* Obligations auprès des organismes autre que financiers installés en Tunisie	2 060	2 060	100%	0
* Titres d'investissement	38 635		100%	38 635
<b>IV COUVERTURE SUR PORTEFEUILLE TITRES</b>	-4 886		100%	-4 886
<b>VI VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>28 837</b>	<b>0</b>	<b>99%</b>	<b>28 667</b>
* Immobilisations nettes d'amortissement	28 667		100%	28 667
* non valeurs	170		0%	0
<b>VII AUTRES POSTES D'ACTIFS</b>	<b>32 396</b>	<b>0</b>	<b>36%</b>	<b>11 782</b>
* sièges, succursales et agences	58		100%	58
* débiteurs divers	2 988		100%	2 988
* Crédits accordés au personnel	3 983		100%	3 983
* Crédit à l'habitat accordé au personnel	7 580		50%	3 790
* Avances sur impôts et taxes	918		0%	0
* crédits pris en charge par l'Etat	14 839		0%	0
* Divers comptes d'actifs nets	13 473		100%	13 473
* non valeurs	1 068		0%	0
<b>VII COUVERTURE SUR AUTRES ACTIFS</b>	-12 510		100%	-12 510
<b>TOTAL DE L'ACTIF BILANTIEL CLASSE</b>	<b>1 737 681</b>	<b>121 217</b>	<b>68%</b>	<b>1 186 110</b>
<b>IX ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>Montant</b>		<b>Taux</b>	<b>Actif classe</b>
* Engagement par signature en faveur des banques	73 202		20%	14 640
* Cautions, avals et autres garanties	127 761		100%	127 761
* Crédits documentaires	45 854		100%	45 854
* Engagements de financement donnés	5 114		100%	5 114
* Aval sur billets de trésorerie	400		50%	200
Garantie de paiement S.G	50 000		20%	10 000
* Contre garanties reçues des banques	73 907		20%	14 781
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>376 238</b>		<b>58%</b>	<b>218 351</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 113 920</b>	<b>121 217</b>	<b>66%</b>	<b>1 404 461</b>

<b>FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Capital	106 000	
Réserves	52 224	
Report à nouveau Créiteur	15	
Autres capitaux propres (constitués par affectation de résultat)	7 685	
Résultat net de la distribution des dividendes (à prévoir relatif au dernier exercice clos)		
Report à nouveau Débiteur	5 153	
Résultats déficitaires en instance d'affectation	179 859	
Non valeurs nettes des amortissements	1 237	
Rachat de la banque de ses propres titres		
<b>TOTAL FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>-20 325</b>	<b>69 675</b>
Réserves de réévaluation	0	
Subventions non remboursables		
Les plus values latentes sur titres de placement	0	
Fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts à durée indéterminée		40 000
Fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés		29 675
<b>TOTAL FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>0</b>	<b>69 675</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>-20 325</b>	<b>139 350</b>
<b>RISQUES ENCOURUS</b>	<b>1 404 461</b>	<b>1 404 461</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>-1,45%</b>	<b>9,92%</b>

#### 4.2.1.6.3 Détermination du bénéfice fiscal en 2007 :

	Déductions	Réintégrations
<b>Résultat comptable</b>		<b>(179 860)</b>
<b>1 - Réintégrations</b>		
Provisions constituées		150 645
Dons et Subventions Excédentaires	256	224
Frais de Réceptions et Cadeaux (max 20 )	20	144
Taxes sur les Voyages		2
Pénalités		109
Amortissement Fonds de commerce non déductible		13
Abondons		817
Apurement suspens		1 293
Provisions à réintégrer au bout de la 3ème année de leur constitution (Exercice 2004)		16 723
Provisions pour risque divers		26 935
Impôts sur les sociétés		123
<b>2 - Déductions</b>		
Dividendes	168	
Provisions déjà réintégréées au bout de la 3ème année	16 723	
	<b>16 890</b>	<b>17 169</b>
<b>Résultat Fiscal avant provisions</b>		<b>278</b>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%		146 928
Autres Provisions déductibles à 100%		-
Provisions pour titres déductibles à 100%		3 717
<b>Résultat Fiscal avant déduction des reports déficitaires</b>		<b>(150 367)</b>
<b>Amortissement différé</b>		<b>12 715</b>
<b>Résultat Fiscal avant déduction des avantages fiscaux</b>		<b>(137 651)</b>
<b>Réinvestissements Exonérés Fonds gérés SICAR</b>		-
<b>Autre Réinvestissements Exonérés</b>		-
Résultat Imposable		-
Impôt Du à 35%		-
<b>Minimum d'impôt (0,1 % du CA)</b>		<b>123</b>

#### **4.2.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007 :**

Ils font l'objet de deux rapports distincts de la part des deux commissaires aux comptes.

##### **4.2.2.1 Deloitte :**

**RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU  
TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007**

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

**1.** Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**2.** Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**3.** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

**4.** Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.
- Les instances dégagées par suite à la migration vers le nouveau système informatique (opérations non clientélisées) ont fait l'objet de compensation sans identification préalable de

leurs origines.

- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficulté pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 10 juillet 2008 au conseil d'administration de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

**5.** Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- d.** L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
- e.** Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du tiers environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
- f.** 40 avocats sur les 60 mandatés par la banque n'ont pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 18 correspondants tunisiens et de 27 correspondants étrangers sur respectivement 21 et 56 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.

**6.** Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.443,429 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.082,345 MDT et ont fait apparaître des écarts positifs de 4,152 MDT et des écarts négatifs de 32,280 MDT.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

**7.** Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et, 2005 et antérieurs, respectivement pour 10,298 MDT et 163,571 MDT. Les capitaux propres d'ouverture et les états financiers de 2006, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

**8. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 15 à 43 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement**

**acceptées.**

**9.** En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

**10.** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

**11.** Les pertes cumulées ont ramené les fonds propres de la Banque en deçà de la moitié de son capital social. Un plan de restructuration financier de l'U.I.B portant sur une augmentation de son capital à hauteur de 90 MDT et sur la mise à la disposition de la banque par la société mère de deux emprunts subordonnés portant chacun sur 40 MDT sera incessamment soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**12.** Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2007, sur 1.404 MDT dont 218 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 66% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007.

Les fonds propres de la Banque accusent un solde négatif de <20,325 MDT> et représentent environ -1,4 % du total des actifs pondérés.

Le plan de restructuration projeté de la Banque permettra, une fois accepté, l'observation du ratio minimal de couverture des risques pondérés fixé à 8% par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

**13.** La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les sept premiers mois de l'année en cours, notamment une garantie bancaire de paiement émanant de la Société Générale pour 50 MDT, la Banque a constitué des provisions pour 228,229 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 147,783 MDT, soit un total de 376,012 MDT.

**14.** En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 88,72% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.643,806 MDT sur un total de 1.852,770 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

**15.** Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté, en raison de l'insuffisance des fonds propres nets telle qu'indiquée au § 12 supra <20,325 MDT>, que les seuils fixés par les textes de référence sus-indiqués ne sont pas observés par l'U.I.B.

En considérant les fonds propres supplémentaires envisagés dans le cadre du plan de restructuration de la Banque, tels qu'indiqués au paragraphe 11 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT ; A ce sujet, nous constatons que, les engagements pondérés de 16 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements d'un groupe dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres indiqué ci-dessus, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, une fois le plan de restructuration adopté, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

**16.** En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que ces positions, rapportées aux fonds propres de la banque (-20,325 MDT), s'opposent à la détermination de ratios pertinents.

Calculées en considérant l'impact sur les fonds propres de la Banque du plan de restructuration projeté, la contre valeur de la position de change, par monnaie, n'excéderait pas la limite de 10% des fonds propres nets ajustés et la contre valeur de la position de change, toutes monnaies confondues, n'excéderait pas 20% des mêmes fonds propres.

**17.** En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 11% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

Ahmed Mansour

Ahmed Mansour



**RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU  
TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007**

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés par la banque de la conclusion avec les parties liées des conventions suivantes :

### **1. « International-Sicar »**

1.1- Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 31% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 KDT. Cet avenant a été ratifié, à titre de régularisation, par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1.041 KDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été préalablement autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2007, à 27.066 KDT.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,55% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;
- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2007, sur 202 KDT hors taxes.

1.2- Deux cadres de l'UIB dont le directeur général de l'International SICAR sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la SICAR, au titre de l'année 2007, s'élève à 127 KDT.

### **2. « Internationale de Recouvrement des créances - IRC »**

2.1- L'U.I.B a conclu entre le 7 avril 2006 et le 29 décembre 2006 avec la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » qu'elle contrôle à hauteur de 99,97%, six conventions ratifiées, à titre de régularisation, par le conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007 portant sur la cession, à 258 dinars, de 258 créances totalement provisionnées.

Ces conventions ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007.

2.2- L'U.I.B a conclu avec sa filiale « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » un avenant daté du 1er février 2006 adossé à une convention du 13 mai 2005 ; les dits avenant et convention ont été ratifiés, à titre de régularisation, par le conseil d'administration de la banque en date du 6 avril 2006. Ils portent sur la définition des termes d'un mandat attribué à la filiale pour assister la banque dans le recouvrement de ses créances ainsi que sur les conditions de rémunération correspondantes.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 8% à servir à l'encaissement de tout montant recouvré à l'amiable, et de 20% à l'encaissement des montants recouverts par voies contentieuses dont les frais sont assumés en sus par le mandant sur présentation des justifications correspondantes. Pour les créances supérieures à 50.000 dinars, les parties ont la faculté de convenir d'un taux différent des 8% prévus ; à défaut, ce dernier taux est appliqué. Un droit fixe d'ouverture de dossier à raison de 45 dinars HT par dossier transféré est dû par la banque à l'encaissement du recouvrement.

En vertu de cette convention, un portefeuille de créances de 943 KDT a été confié en 2007 à « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC ». Les commissions constatées à ce titre ont porté, en 2007, sur 35 KDT hors taxes.

La convention et l'avenant précités, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de l'UIB du 29 mai 2006, ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2007.

2.3- Deux cadres de l'UIB sont détachés auprès de « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC » sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale au titre de l'année 2007 s'élève à 100 KDT.

2.4- L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2007.

### **3. « Intermédiaire International - INI »**

3.1- L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 52,42% une convention soumise, à titre de régularisation, au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à « l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2007, sur 12 KDT.

Cette convention, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité.

3.2- Deux cadres de l'U.I.B, dont le directeur général de « l'Intermédiaire International INI » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels

moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale, au titre de l'année 2007, s'élève à 81 KDT.

3.3- L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1999 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2007 s'élève à 9 KDT.

#### **4. « La Société Générale »**

4.1- L'U.I.B a conclu en 2007 avec sa société mère « La Société Générale » une convention autorisée en projet par le conseil d'administration de la banque le 8 juin 2007 et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires le 23 Août 2007. Elle a pour objet la fourniture de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 280.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau swiftnet.

Les prestations couvertes par cette convention portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié au projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour les chantiers immobiliers ;
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage des tunisiens résidents en France.

Le budget présenté à l'article 4 dudit contrat prévoit la création d'un centre de traitement dédié aux opérations des grandes entreprises dont le coût est estimé à 31.000 € ; cet article prévoit, en outre, d'ajouter au coût des prestations prévues au titre de 2006, un montant de 60.000 € correspondant aux droits d'accès au réseau Swiftnet au titre de la même année.

Les mêmes prestations ont fait l'objet d'une facturation de 280.000 € au titre de 2007.

4.2- Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swiftnet.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

4.3- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 59 K€ au titre de 2007.

Nous avons obtenu confirmation de l'inscription de l'approbation de la dite convention à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

4.4- Un « engagement » a été pris par « La Société Générale » d'assumer, en cas de liquidation de la banque, 52% du montant du sous - provisionnement déterminé au 31 décembre 2003, après déduction des recouvrements subséquents et des provisions constituées postérieurement au titre des mêmes créances sous-provisionnées.

En contrepartie de la « garantie » en question, « La Société Générale » a facturé, au titre de 2007, des commissions pour 146 KDT.

Cette engagement a été annulé et remplacé par l'engagement de paiement daté du 9 juillet 2008 mentionné au paragraphe 4.5 ci-dessous.

4.5- Parmi les engagements hors bilan de l'U.I.B, figure une « garantie reçue » pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement», pris par « La Société Générale » en faveur de l'UIB, des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

Cet engagement a été ratifié par le conseil d'administration de la banque du 10 Juillet 2008 et sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

## **5. La société « Istikhllass »**

L'UIB a conclu une convention avec la société « Istikhllass », société de recouvrement créée en 2005, contrôlée à 51% par le groupe « société générale » et dans le capital de laquelle l'U.I.B participe pour 2%.

En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à la société « Istikhllass » pour deux années renouvelables un mandat général de droit commun, au sens de l'article 119 du COC, pour le recouvrement par les voies amiables et judiciaires des créances de la banque et en exclusivité les crédits à la consommation octroyés via la société « Khadamet », société contrôlée à 90% par le groupe « Société Générale » et dans le capital de laquelle l'U.I.B participe pour 1%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque du 28 juillet 2005.

Un projet d'une nouvelle convention a été soumis à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la banque en date du 8 juin 2007.

La convention en question annule et remplace celle du 29 juillet 2005, et a pour objet de confier à la société « Istikhllass » un mandat spécial au sens des articles 1117, 1118 et 1131 du COC pour le recouvrement par les voies amiables et judiciaires « d'une partie » des créances de l'U.I.B moyennant une rémunération.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 6% à servir sur les encaissements du mois précédent réalisés au titre des crédits à la consommation présentant des défauts de paiement de 3 mois et plus, et de 8% sur les encaissements du mois précédent au titre des autres créances.

La présente convention a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007.

## **6. La société « Orga consultants »**

L'UIB a conclu un accord portant sur la fourniture de prestations de services avec la société « Orga Consultants » société, propriété de « la Sopragroup » dans laquelle « La Société Générale » détient 12,5 % via son fonds d'investissement « Geninfo » et ayant avec la banque un administrateur commun.

De fait, l'accord en question est entré en vigueur depuis l'année 2003 et a donné lieu durant la période 2003 à 2006, à des paiements d'honoraires par la banque pour un montant total de 2.242.338 dinars, dont 54.000 dinars au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2006.

L'accord dont il s'agit découle d'une convention cadre couvrant les années 2003 à 2005, signée entre juin 2004 et mai 2007, et d'un avenant adossé à la même convention couvrant une période de 7 mois allant de janvier à juillet 2006. Les deux signés par la banque, pour régularisation, en 2007 et soumis pour ratification au conseil d'administration de la banque du 18 mai 2007.

Les prestations de services, objet de l'accord précité, portent sur le pilotage et la revue informatique (OPC), le chantier données, les études d'organisation bancaire liées à Alyssa, et la conduite du changement. La rémunération correspondante du prestataire est fixée sur la base de taux journaliers par intervenant compris entre 799 € et 1.224 € en fonction des qualifications des consultants.

Les honoraires relatifs à la société « Orga Consultants », au titre de l'exercice 2007, s'élèvent à 41 KDT.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 août 2007.

◆ ◆ ◆

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

## **7. Autres informations**

7.1- Parmi les notes aux états financiers», celle portant le n° 36 indique, dans son dernier paragraphe, que l'engagement, à titre professionnel, de certains administrateurs, personnes physiques et morales, parmi les actionnaires minoritaires de la banque, totalise, au 31 décembre 2007, la somme de 23.236 KDT et que l'encours total de leurs dépôts s'élève, à la même date, à 13.173 KDT.

7.2- Les mêmes notes font état des opérations financières réalisées par l'U.I.B avec « La Société Générale » ; ces opérations sont détaillées par la note n°36 comme suit :

● L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2007, à 50.189 KDT, détaillés comme suit :

DEVICES	MONTANTS	TAUX	COURS	C/V EN TND
USD	6 753 914	De 4,45% à 5,28%	1,2207	8 244 503
EURO	23 340 479	de 3,952% à 4,55%	1,7971	41 945 175
TOTAL GENERAL				50 189 678

- L'encours, au 31 décembre 2007, des contre-garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B s'élève à 43.933 KDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 887 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 11.395 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 1.529 KDT, détaillés comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
EURO	562 914,81	1 011 614,205
TND	517 101,753	517 101,753
TOTAL GENERAL		1 528 715, 958

- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 21.708 KDT, détaillés comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
YEN	86 509 931	937 932,021
USD	3 589 405,26	4 381 587,001
EURO	9 119 271,96	16 388 243,640
TOTAL GENERAL		21 707 762, 662

Ces opérations, autorisées par la législation en vigueur, n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Ahmed Mansour

Ahmed Mansour

## **4.2.2.2 AMC Ernst & Young :**

### **UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

#### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - exercice clos le 31-12-2007**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons la réserve suivante :

La banque a procédé à la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2007 de l'intégralité des provisions requises et a opéré certains ajustements et corrections comptables, ainsi qu'il est indiqué notamment dans les notes aux états financiers 2.1, 2.4 et 2.9. Selon nous, les traitements comptables suivants, opérés dans ce cadre, sont inappropriés :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 176 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 123,8 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications

comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;

- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges à répartir » et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce, inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconnu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;
- un produit a été constaté en 2006 à hauteur de 1 million de Dinars et représente la différence entre la valeur comptable d'un terrain, propriété de l'UIB, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est établie à 1,2 millions de Dinars. Au cours de l'exercice 2007, le montant correspondant à ce produit a été annulé. Une telle annulation ne se justifie ni par les dispositions de la norme comptable 5 régissant la comptabilisation des opérations d'échanges d'actifs, notamment le paragraphe 20 ni par la situation actuelle du bien obtenu en échange. En conséquence, les capitaux propres à la date du 31.12.2007 sont minorés à hauteur de 1 million de Dinars ;
- les règles de constatation des produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur la fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2007 se trouvent être largement en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. De même, les fonds propres réglementaires se situent à un niveau tel que les ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. La banque a arrêté un plan de restructuration à même de pallier cette situation et garantir la continuité d'exploitation de la banque, dont la mise en œuvre devrait être réalisée en 2008.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

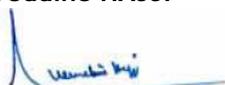
La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 Juillet 2008**



**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

## **UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **Etats financiers - exercice clos le 31-12-2007**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

- I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2007.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. La Société Générale a accordé à l'UIB, en date du 9 Juillet 2008, une garantie de paiement des montants correspondant à des créances ou partie de créances, arrêtés à la date du 31.12.2007, selon les conditions et modalités essentielles suivantes :
  - Le montant total de la garantie s'élève à 50 millions de dinars et couvre un portefeuille de 41 créances au titre desquelles le montant objet de la garantie pour chaque créance est dûment identifié ;
  - La garantie de paiement est activé au terme de la cinquième année à partir de la date d'engagement pour le solde de l'engagement souscrit ;
  - Cette garantie de paiement annule et remplace celle accordée en date du 8 Février 2005.

En contrepartie de cette garantie, la Société Générale perçoit une rémunération annuelle de 0,5% du solde de l'engagement de garantie souscrit.

Cette opération est autorisée par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008.

2. L'UIB a conclu en 2007 avec l'Internationale SICAR deux avenants à la convention de gestion des fonds à capital risque, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. En vertu de ces avenants, le montant total des fonds débloqués est porté de 24 915 KDT à 27 066 KDT au 31/12/2007. Les conditions de rémunération des fonds gérés demeurent inchangées et sont détaillées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an du fond géré avec un minimum de 10 000 dinars, perçus trimestriellement ;
- Une part des revenus des placements en participation égale à 20% des dividendes ou 10% de la plus value de cession ;
- Une commission sur le solde moyen disponible du fond égale à 0,55% l'an, perçue trimestriellement.

Dans ce cadre, le montant des commissions facturées par la SICAR, au titre de l'exercice 2007, s'élèvent à 201 KDT.

3. Une convention entre l'UIB et l'Intermédiaire International (INI) a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. Cette convention couvre une période de trois ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale et porte sur l'exécution des ordres de bourse (Achats, Ventes) collectés par le réseau d'agence de la banque.

En contre partie des services, l'INI perçoit des clients une commission de 0,4% du montant de chaque transaction. Le montant des commissions facturées aux clients de l'UIB, dans ce cadre, au titre de l'exercice 2007 s'élève à 12 KDT.

4. Un contrat de services entre l'UIB et la Société Générale a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. Ce contrat couvre une période d'un an à partir du 1er janvier 2007 et prévoit des travaux d'assistance dans les domaines suivants :

- assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'UIB ;
- assistance dans la conduite du changement lié à l'appropriation progressive du projet de migration vers le nouveau système d'information ;
- assistance pour les chantiers immobiliers ;
- assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du Groupe Société Générale ;
- formation du personnel de l'UIB ;
- assistance dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

En contrepartie de ses services, la Société Générale perçoit une rémunération annuelle de 220 K€ auxquels s'ajoute un montant de 60 K€ au titre de l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant global soit 280 K€ a fait l'objet de facturation au titre de l'exercice 2007.

5. Un contrat de services entre l'UIB et la Société ISTIKHLASS (détenu à hauteur de 49% par Franfinance, filiale à 100% de la Société Générale et à hauteur de 2% par l'UIB) a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2007. Ce contrat couvre une période d'un an à partir de sa signature renouvelable par tacite reconduction et vise à confier à la société ISTIKHLASS le recouvrement du portefeuille de crédits à la consommation octroyés au travers d'un réseau de prescripteurs.

En contrepartie des services rendus à la banque, la société ISTIKHLASS perçoit une rémunération égale à 6% des montants effectivement recouverts sur créances dont les impayés sont supérieurs ou égaux à trois (3) mois. Pour les autres créances, la commission d'intéressement d'ISTIKHLASS est équivalente à 8% du versement réalisé par le client au cours du mois précédent.

Le montant facturé par la société ISTIKHLASS au cours de 2007 s'élève à 5 KDT.

II. Nous avons été également avisés des conventions suivantes autorisées par le Conseil d'Administration et n'ayant pas produit d'effets au cours de l'exercice 2007 :

1. Un projet de contrat de services entre l'UIB et la Société Générale a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008. Ce projet de contrat couvre une période d'un an à partir du 1er janvier 2008 et prévoit des travaux d'assistance dans les domaines suivants :

- assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'UIB ;
- assistance dans la conduite du changement lié à l'appropriation progressive du projet de migration vers le nouveau système d'information ;
- assistance pour les chantiers immobiliers ;
- assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du Groupe Société Générale ;
- formation du personnel de l'UIB ;
- assistance dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

En contrepartie de ses services, la Société Générale percevra une rémunération annuelle plafonnée à 350 K€ dont 60 K€ pour l'accès au réseau SWIFT NET au titre de l'exercice 2008.

III. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2007 :

1. En vertu de la convention conclue entre l'UIB et la Société Générale et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2006, l'UIB a bénéficié d'une garantie portant couverture à hauteur de 52% du sous provisionnement sur créances tel qu'arrêté au 31 décembre 2006 et plafonnée à 57,1 millions de dinars. L'encours de cette garantie en 2007 s'est élevé à 57,1 millions de dinars.

En contrepartie de cette garantie, la Société Générale a perçu au titre de 2007 une commission de 0,25% soit 146 KDT.

2. En vertu du contrat d'assistance au recouvrement conclu entre l'UIB l'International de Recouvrement des créances (IRC), autorisé par le Conseil d'Administration du 6 Avril 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2006, la banque a confié à l'IRC une enveloppe de 481 dossiers au cours de l'exercice 2007. À ce titre, le montant de la rémunération facturée par l'IRC s'élève à 35 KDT.

3. En vertu du contrat de bail conclu entre l'UIB et l'INI, la banque a facturée 9 KDT au titre de loyers de l'exercice 2007. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans.

4. En vertu de la convention conclue entre l'UIB et la Société Générale et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2006, l'UIB a bénéficié de l'accès au réseau SWIFT NET géré par la Société Générale.

Le montant facturée à la banque s'élève à 59 K€ au titre de l'exercice 2007.

5. Le siège social de l'IRC a été transféré dans les locaux de l'UIB à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2004. La mise à disposition des locaux est faite à titre gratuit.

Cette opération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 2005.

6. En vertu des conventions conclues respectivement entre l'UIB, l'internationale de recouvrement de créances (IRC), l'Intermédiaire International (INI) et L'international SICAR, la banque affecte son personnel salarié au profit des dites sociétés. Les montants facturés par la banque au titre de l'exercice correspondent aux salaires payés et se détaillent comme suit :

- IRC : 100 KDT ;
- INI : 81 KDT ;
- International SICAR: 127 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**



**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 Juillet 2008**

### 4.2.3. Tableau des mouvements des capitaux propres :

Unité : en milliers de dinars

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2004</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 143</b>	<b>7 491</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>165 409</b>
Réserves fonds Social			169				169
Résultat au 31-12-2005						-	-
<b>Solde au 31-12-2005</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 312</b>	<b>7 491</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>165 578</b>
Modifications comptables					(3 413)		(3 413)
Affectation du résultat						-	-
Réserves fonds Social			178				178
Résultat au 31-12-2006						(1 739)	(1 739)
<b>Solde au 31-12-2006</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 490</b>	<b>7 491</b>	<b>(3 398)</b>	<b>(1 739)</b>	<b>160 604</b>
Modifications comptables					(1 740)		(1 740)
Affectation du résultat						-	-
Réserves fonds Social			168				168
Résultat au 31-12-2007						(178 120)	(178 120)
<b>Solde au 31-12-2007</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 658</b>	<b>7 491</b>	<b>(5 138)</b>	<b>(179 859)</b>	<b>(19 088)</b>

### 4.2.4. Affectation des résultats :

En mDT

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net de l'exercice	(179 859)	(1 739)	0
Résultats reportés	(5 138)	(3 398)	15

### 4.2.5. Evolution des dividendes :

Unité : en dinars

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dividende statutaire	0	0	0
Super dividende	0	0	0
Nombre d'actions	10 600 000	10 600 000	10 600 000
Dividende par action	0	0	0
% du nominal	0%	0%	0%

#### 4.2.6 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :

Unité : en milliers de dinars

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Total produit d'exploitation bancaire	117 806	122 717	117 149
Produit Net Bancaire	68 475	73 897	73 967
Résultat d'exploitation	(179 065)	(754)	(236)
Capital social	106 000	106 000	106 000
Nombre d'actions	10 600 000	10 600 000	10 600 000
Produit d'exploitation / Action (en dinars)	11,114	11,577	11,052
Produit Net Bancaire / Action (en dinars)	6,460	6,971	6,978
Résultat d'exploitation / Action (en dinars)	(16,893)	(0,071)	(0,022)

#### 4.2.7 Evolution des bénéfices nets :

Unité : en milliers de dinars

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	106 000	106 000	106 000
Nombre d'actions	10 600 000	10 600 000	10 600 000
Bénéfice avant impôt (en dinars)	(179 736)	(736)	151
Bénéfice net (en dinars)	(179 859)	(1 739)	0
Bénéfice consolidé avant impôt (en dinars)	(178 326)	(476)	(35)
Bénéfice consolidé net (en dinars)	(178 683)	(1 533)	(257)
Bénéfice avant impôt par action	(16,956)	(0,069)	0,014
Bénéfice net par action	(16,968)	(0,164)	0,000
Bénéfice consolidé net par action	(16,857)	(0,145)	(0,024)

#### 4.2.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement :

Unité : en milliers de dinars

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Bénéfice net	(179 859)	(1 739)	0
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	173 333	22 135	23 188
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3 712	(567)	153
Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 715	2 979	2 405
Marge d'autofinancement	9 901	22 808	25 746

#### 4.2.9. Emprunts obligataires garantis par l'UIB :

Unité : en milliers de dinars

Intitulé de l'emprunt Obligataire	Montant total de l'emprunt	Montant garanti par l'UIB	Encours au 31/12/2007	Dernière échéance	Taux	Durée
EL MOURADI 2002	8 000	3 500	1 469	29/08/2009	7,5%	7 ans
TOUTA 2002	6 000	3 300	1 558	24/09/2009	7,5%	7 ans
<b>TOTAL</b>	<b>14 000</b>	<b>6 800</b>	<b>3 026</b>			

#### 4.2.10 Emprunts obligataires émis par l'UIB

Néant

#### 4.2.11 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB

L'encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB s'élève au 31/12/2007 à 2 000 mDT. Il correspond à l'emprunt obligataire Office des Céréales 2001.

#### 4.2.12 Principaux indicateurs et ratios :

Unité : en milliers de dinars

Indicateurs	2007	2006	2005
Dépôts de la clientèle	1 617 263	1 487 771	1 370 206
Créances nettes sur la clientèle	1 309 388	1 413 222	1 354 067
Créances douteuses et litigieuses	820 609	803 026	883 464
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 837 058	1 854 173	1 882 515
Total des capitaux propres avant résultat	160 771	162 343	165 578
Total des capitaux propres après résultat	(19 088)	160 604	165 578
Capital social	106 000	106 000	106 000
Total bilan	1 737 681	1 858 125	1 734 344
Produit Net Bancaire	68 475	73 897	73 967
Commissions nettes	24 936	24 533	23 168
Frais d'exploitation	70 504	53 261	50 884
Frais de personnel	41 041	37 830	35 886
Provisions sur créances	225 668	80 295	131 120
Agios réservés (créances)	148 656	124 952	131 639
Provisions et agios réservés	377 022	205 247	262 759
Résultat d'exploitation	(179 065)	(754)	(236)
Résultat net	(179 859)	(1 739)*	0*
Dividendes	0	0	0
Fonds propres nets (en MDT)	(20,3)	(17,3)**	37,2**
Les actifs pondérés par les risques	1 404 461	1 477 661	1 449 499
Effectif	1 310	1 282	1 307

\*Ce résultat ne tient pas compte de l'insuffisance de provisions d'un montant de 123,8 millions de dinars en 2006 et 89,1 millions de dinars en 2005.

\*\* Les fonds propres nets tiennent compte de l'insuffisance de provisions d'un montant de 123,8 millions de dinars en 2006 et 89,1 millions de dinars en 2005.

<b>Ratios</b>	<b>2007</b>	<b>2006*</b>	<b>2005*</b>
<b>Ratios de structure</b>			
Total capitaux propres après résultat/total bilan	-1,10%	8,64%	9,55%
Dépôts de la clientèle / total bilan	93,07%	80,07%	79,00%
Créances nettes sur la clientèle / total bilan	75,35%	76,06%	78,07%
Dépôts de la clientèle / créances nettes sur la clientèle	123,51%	105,28%	101,19%
<b>Ratios de productivité</b>			
Frais d'exploitation / Produit Net Bancaire	102,96%	72,07%	68,79%
Commissions nettes / Frais de personnel	60,76%	64,85%	64,56%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mDT)	1 234,55	1 160,51	1 048,36
Frais d'exploitation / Effectif (mDT)	53,82	41,55	38,93
Frais de personnel / Effectif (mDT)	31,33	29,51	27,46
Produit Net Bancaire / Effectif (mDT)	52,27	57,64	56,59
<b>Ratios de rentabilité</b>			
R.O.E = résultat net / (total des capitaux propres avant résultat - réserves spéciales de réévaluation)	-390,23%	-3,76%	0,00%
R.O.A = Résultat net / Total actif	-10,35%	-0,09%	0,00%
Résultat net / Produit Net Bancaire	-262,66%	-2,35%	0,00%
Produit Net Bancaire / Total bilan	3,94%	3,98%	4,26%
Dividendes / capital social	0,00%	0,00%	0,00%
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	36,42%	33,20%	31,32%
<b>Ratios pruden­tiels</b>			
Ratio de liquidité	89,33%	96,97%	98,36%
Ratio de solvabilité	-1,42%	6,38%	8,65%
<b>Ratios de risques</b>			
Créances douteuses et litigieuses	820 609	803 026	883 464
Evolution	2,19%	-9,10%	-
Provisions et Agios réservés	262 759	205 247	235 968
Evolution	83,69%	-13,02%	-
Total crédits (Brut dont ag .rés et prov)	1 837 058	1 854 173	1 882 515
Créances douteuses et litigieuses / Total crédits	44,7%	43,3%	46,9%
Provisions et Agios réservés / Créances douteuses et litigieuses	45,9%	25,6%	30,0%

\* Les chiffres ne tiennent pas compte des provisions non comptabilisées par la banque au cours des exercices 2005 et 2006.

### 4.3 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2007 :

#### 4.3.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	49 525	56 596
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	257 831	170 731
Créances sur la clientèle	(3)	1 309 466	1 413 251
Portefeuille-titres commercial	(4)	1 107	266
Portefeuille d'investissement	(5)	54 767	127 780
Titres mis en équivalence	(6)	4 563	4 325
Valeurs immobilisées	(7)	28 862	39 443
Actif d'impôt différé		152	145
Autres actifs	(8)	32 735	44 615
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 739 008</b>	<b>1 857 152</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale et C.C.P	(9)	0	30 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	43 986	103 756
Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	1 616 698	1 486 403
Emprunts et ressources spéciales	(12)	31 922	33 749
Passif d'impôt différé		443	168
Autres passifs	(13)	63 835	42 410
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 756 884</b>	<b>1 696 486</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>		<b>486</b>	<b>517</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		106 000	106 000
Réserves consolidées et assimilées		54 321	55 682
Résultat reporté		0	0
Actions propres		0	0
Résultat net consolidé		(178 683)	(1 533)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(14)</b>	<b>(18 362)</b>	<b>160 149</b>
<b>TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 739 008</b>	<b>1 857 152</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 5.8 & 5.9)

### 4.3.2 Etat des Engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2007	31-déc-2006
<b><i>PASSIFS EVENTUELS</i></b>			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	(15)	188 917	204 917
HB 2- Crédits documentaires	(16)	115 005	97 234
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>303 922</b>	<b>302 151</b>
<b><i>ENGAGEMENTS DONNES</i></b>			
	(17)		
HB 4-Engagements de financement donnés		5 114	4 562
HB 5- Engagements sur titres		0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>5 114</b>	<b>4 562</b>
<b><i>ENGAGEMENTS RECUS</i></b>			
HB 7- Garanties reçues	(18)	236 210	130 207
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>236 210</b>	<b>130 207</b>

### 4.3.3 Etat de Résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2007

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>			
Intérêts et revenus assimilés	(19)	82 248	85 767 *
Commissions perçues	(20)	26 610	26 152 *
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(21)	5 458	5 430
Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	3 745	5 733 *
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>118 061</b>	<b>123 082</b>
<b><u>Charges d'exploitation bancaire</u></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(23)	47 593	47 202
Commissions encourues	(24)	1 429	1 360 *
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(25)	226	149
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>49 248</b>	<b>48 711</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>68 813</b>	<b>74 371</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(173 289)	(22 094)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	(2 380)	554
Autres produits d'exploitation		9	178
Frais de personnel	(28)	(41 405)	(38 232) *
Charges générales d'exploitation	(29)	(16 994)	(12 627)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(12 723)	(2 990)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		311	349
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(177 658)</b>	<b>(491)</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	(30)	(668)	15
Impôts sur les sociétés	(31)	(388)	(1 029)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(178 714)</b>	<b>(1 505)</b>
Intérêts des minoritaires		<b>(31)</b>	<b>28</b>
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>(178 683)</b>	<b>(1 533)</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (en DT)</b>	(33)	<b>(16,857)</b>	<b>(0,145)</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 5.8 & 5.9)

#### 4.3.4 Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2007

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		141 301	117 956
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(52 780)	(51 652)
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		(26 125)	(13 435)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(93 448)	(76 139)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		130 310	116 248
Titres de Placement		(781)	876
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		(41 159)	(39 905)
Autres flux de trésorerie		16 255	(14 075)
Impôt sur les sociétés		(1 101)	(231)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>72 472</b>	<b>39 643</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 718	5 310
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		69 220	(678)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(1 106)	(10 179)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>72 832</b>	<b>(5 547)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation/diminution ressources spéciales		(1 806)	(3 788)
Décaissement suite au remboursement de prêts			
Dividendes versés			
Encaissement suite à la libération du capital		0	1 000
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>		<b>(1 806)</b>	<b>(2 788)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		143 498	31 308
Liquidités et équivalents en début d'exercice		105 750	74 442
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	(32)	<b>249 248</b>	<b>105 750</b>

### **4.3.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007**

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale NCT 1 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

#### **2. DATE DE CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2007.

#### **3. BASES DE MESURE**

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

#### **4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

##### **Périmètre**

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- la société mère : UIB
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

##### **Méthodes de consolidation**

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et ajustée ensuite pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
L'Intermédiaire International	Financier	52,42%	Filiale	Intégration Globale	52,42%
Internationale SICAR	Financier	31%	Associée	Mise en Equivalence	33,6%
Arab International Lease	Financier	20%	Associée	Mise en Equivalence	20,00%

## 5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

### 5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios et intérêts réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2007 et au sens de la circulaire BCT 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée en décembre 2007 pour un montant de 23 704 KDT.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances crédits moyen terme, dans le système Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts sauf éventuellement intervention manuelle par OD.

Le paramétrage initial du système d'information est en cours d'affinement. Le SI a été paramétré selon des principes assez conservateurs. La réservation a fait l'objet d'une revue approfondie et tous les retraitements issus et s'inscrivant dans une approche de prudence ont été pris en compte. Ceci étant, la banque est en train de revisiter les procédures ayant trait à la comptabilisation des intérêts afin de fixer des règles raisonnables et cohérentes en la matière.

Ceci afin de s'assurer de leur application automatique et fiable conformément aux pratiques courantes suivies par des établissements bancaires tunisiens.

Suite à des vérifications, des produits ont été réservés globalement pour un total de 3 715 KDT et ce dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours qui permettent de statuer définitivement sur leur sort.

## **5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- |                            |       |
|----------------------------|-------|
| - B2 : actifs incertains   | 20 %  |
| - B3 : actifs préoccupants | 50 %  |
| - B4 : Actifs compromis    | 100 % |

La dotation aux provisions pour créances clientèle a été de 146,9 MD au titre de l'exercice 2007, les reprises de provisions ont été de 1,6 MD portant le montant cumulé de provisions comptabilisées à 315 MD à la date du 31-12-2007.

La Société Générale s'est engagée à couvrir et à garantir le paiement du montant correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2008.

Le montant de cet engagement de paiement est de 50 millions de Dinars.

### **Traitement des impayés**

- **Agios sur comptes débiteurs (créances classées)**

Les agios sont constatés dans le chapitre 38300000 « Agios réservés / comptes n/mouvementés ».

- **Commissions sur engagements (créances classées)**

Les commissions sur engagements par signature des comptes classés sont constatés dans le compte 38300005000 « Commissions réservées / cautions TND »

- **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés en contrepartie de comptes d'intérêts réservés. Ils sont ainsi présentés en net à l'actif du bilan. Les intérêts et commissions sur CMT réglés par le débit de comptes clients qui ont été classés douteux à posteriori sont déduits des produits de la banque et logés dans les chapitres d'intérêts et commissions réservées prévus à cet effet.

### **5.3- Présentation des provisions**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

### **5.4- Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

Les matériels informatiques ainsi que les logiciels acquis à partir du 1er janvier 2004 sont amortis respectivement aux taux de 15% et 20% alors que ceux acquis avant cette date continuent à faire l'objet de dépréciation aux taux antérieurs respectifs de 30% et 66%.

### **5.5- Titres de participations**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

## 5.6- Traitement des titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique "résultat consolidé". Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : "Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence".

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

## 5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

## 5.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2007, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
COMMISSIONS PERÇUES	26 089	26 152	63
COMMISSIONS ENCOURUES	1 297	1 360	(63)
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	4 483	4 325	(158)
ACTIF D'IMPOT DIFFERE	0	145	145
PASSIF D'IMPOT DIFFERE	101	168	67
INTERETS & REVENUS ASSIMILES	85 771	85 767	(4)

## 5.9- Modifications Comptables

Au 31/12/2007, il a été décidé de procéder aux corrections suivantes ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2006 :

- Abonnement de la prime du bilan des exercices 2006 et antérieurs pour 3 636 KDT ;
- Annulation du produit constaté indûment en 2006 parmi les intérêts courus / fonds géré SICAR pour 552 KDT ;
- Annulation du produit constaté résultant de l'échange de l'immeuble Rex effectué en 2006 pour 965 KDT représentant la différence entre la valeur comptable d'un terrain

propriété de l'UIB , échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est de 1 175 KDT ;

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement	Montant après retraitement	Variation
	31/12/2006	31/12/2006	
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	128 332	127 780	(552)
VALEURS IMMOBILISEES	40 408	39 443	(965)
AUTRES PASSIFS	38 774	42 410	3 636
RESERVES CONSOLIDEES ET ASSIMILEES	59 169	55 682	(3 487)
RESULTAT NET CONSOLIDE	212	(1 533)	(1 745)
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	6 285	5 733	(552)
FRAIS DE PERSONNEL	(38 010)	(38 232)	(222)

L'état de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2006 a été retraité en conséquence.

## 6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

### Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31/12/2007 et au 31/12/2006 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

### Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

### Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

La banque a opté de ne pas comptabiliser l'actif d'impôt différé au titre de l'exercice 2007 dans l'attente de la position de l'administration fiscale.

## 7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

### Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- les commissions entre sociétés du Groupe ;
- les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ;
- les cessions de créances par l'UIB à la société Internationale de Recouvrement de Créances.
- les charges de personnels facturées par l'UIB à ses filiales

## 8. NOTES EXPLICATIVES

*Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars*

### NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF

#### Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Ce poste présente au 31/12/2007 un solde de 49 525 KDT contre 56 596 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE PRINCIPALE ESPECES	5 714	5 993
ESPECES EN ROUTE	2 476	2 053
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	293	293
ALIMENTATION GAB	2 736	3 773
CAISSE PRINCIPALE ESPECES EN DEVICES	496	1 733
BILLETS ETRANGERS EN ROUTE	0	0
BCT COMPTE ORDINAIRE	36 059	40 677
I.B.S TRANSPORT DE FONDS	1 258	574
CCP COMPTES ORDINAIRES	1 205	1 500
Sous-Total	<b>50 237</b>	<b>56 596</b>
PROVISION SUR CAISSE/BCT/CCP	(712)	0
<b>Total</b>	<b>49 525</b>	<b>56 596</b>

#### Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2007 un solde de 257 831 KDT contre 170 731 KDT au 31/12/2006.

### Note 3 : Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2007, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 1 309 466 KDT contre 1 413 251 KDT au 31/12/2006, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	484 149	473 033
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	1 303 585	1 244 966
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	17 485	19 274
<b>TOTAL</b>	<b>1 805 219</b>	<b>1 737 273</b>
PROVISIONS ET RESERVATIONS	(495 753)	(324 022)
<b>Total Net de Provisions et réservations</b>	<b>1 309 466</b>	<b>1 413 251</b>

Les provisions et les réservations sur crédits à la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(315 310)	(169 980)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(2 698)	0
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTRE PARTIE</b>	<b>(318 008)</b>	<b>(169 980)</b>
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(125 597)	(115 915)
INT RESERVES / CONSOLIDATIONS	(12 191)	(9 203)
INT Reserves/ Credits A Court TERME	(796)	0
INT/RESERVES /CREDITS MOYEN TERME	(32 321)	(26 609)
INT RESERVES/CREDITS/RESSOURCES SPECIALES	(2 672)	(2 271)
COMMISSIONS RESERVEES/CAUTIONS TND	(387)	(44)
AUTRES COMMISSIONS RESERVEES	(66)	0
PRODUITS DIVERS RESERVES	(3 715)	0
<b>TOTAL INTERETS &amp; AGIOS RESERVES</b>	<b>(177 745)</b>	<b>(154 042)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(495 753)</b>	<b>(324 022)</b>

### Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 1 107 KDT au 31 décembre 2007 contre 266 KDT au 31 décembre 2006.

### Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise 54 767 KDT au 31/12/2007 contre 127 780 KDT au 31/12/2006 enregistrant ainsi une baisse de 74 851 KDT découlant notamment de l'arrivée à échéance du portefeuille des BTA qui n'a été que partiellement remplacé par de nouvelles souscriptions.

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
-TITRES D'INVESTISSEMENT	51 643	124 430
-TITRES DE PARTICIPATION	4 098	4 098

<b>S/TOTAL</b>	<b>55 741</b>	<b>128 528</b>
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES DE PART.	(974)	(748)
<b>TOTAL</b>	<b>54 767</b>	<b>127 780</b>

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 000	2 500
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	60	76
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	23 000	93 647
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	868	2 677
FONDS GERES SICAR	27 356	25 402
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERE SICAR	698	314
<b>S.TOTAL</b>	<b>53 982</b>	<b>124 616</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	(2 339)	(186)
<b>TOTAL</b>	<b>51 643</b>	<b>124 430</b>

#### **Note 6 : Titres mis en équivalence**

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 4 563 KDT à la date du 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>Variation</b>
TITRES AIL	2 494	2 286	+208
TITRES INTERNATIONAL SICAR	2 069	2 039	+30
<b>Total</b>	<b>4 563</b>	<b>4 325</b>	<b>+238</b>

La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence est portée dans la rubrique « Quote-part dans les entreprises mises en équivalence » au niveau de l'état de résultat consolidé.

#### **Note 7 : Valeurs Immobilisées**

Les valeurs immobilisées présentent un solde net de 28 862 KDT au 31 décembre 2007 contre 39 443 KDT au 31 décembre 2006 détaillé comme suit :

#### **Immobilisations corporelles :**

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
IMMEUBLE D 'EXPLOITATION	9 397	8 963
( - ) AMORTISSEMENTS	(3 092)	(2 488)
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 965	2 934
( - ) AMORTISSEMENTS	(302)	(190)
MATERIEL ROULANT	1 648	1 472
( - ) AMORTISSEMENTS	(1 045)	(985)
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	5 571	5 807
( - ) AMORTISSEMENTS	(4 727)	(4 751)
MATERIEL POUR TRAITEMENT INFORMATIQUE	10 923	11 713
( - ) AMORTISSEMENTS	(10 921)	(11 697)
IMMOBILISATIONS MATERIEL INFORMATIQUE	6 349	5 545
( - ) AMORTISSEMENTS	(2 127)	(1 241)
AMENAGEMENTS AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	12 834	12 884
( - ) AMORTISSEMENTS	(10 633)	(10 161)
TERRAINS	4 306	4 490
AUTRE MATERIEL	18	18
( - ) AMORTISSEMENTS	(18)	(17)
MATERIEL ET OUTILLAGE	4	4
( - ) AMORTISSEMENTS	(4)	(3)
EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	102	91
( - ) AMORTISSEMENTS EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	(45)	(38)
MOBILIER DE BUREAU	1 153	1 018
( - ) AMORTISSEMENTS	(289)	(178)
MATERIEL DE BUREAU	1 204	963
( - ) AMORTISSEMENTS	(210)	(102)
AMENAGEMENT IMMEUBLES EN LOCATION	1 936	1 467
( - ) AMORTISSEMENTS	(381)	(213)
IMMOBILISATION CABLAGE INFORMATIQUE	225	215
( - ) AMORTISSEMENTS	(52)	(29)
CABLAGES	41	20
( - ) AMORTISSEMENTS	(7)	(3)
ENSEIGNES SIGNALETIQUE	968	1 025
( - ) AMORTISSEMENTS ENSEIGNES SIGNALETIQUE	(211)	(118)
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 092	210
<b>Total</b>	<b>26 673</b>	<b>26 624</b>

**Immobilisations incorporelles :**

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
FONDS DE COMMERCE	256	256
( - ) AMORTISSEMENTS FONDS DE COMMERCE	(87)	(74)
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	3 957	14 274
( - ) AMORTISSEMENTS LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	(1 937)	(1 668)
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	31
<b>Total</b>	<b>2 189</b>	<b>12 819</b>

### Note 8 : Autres actifs

Ce poste présente un solde de 32 735 KDT au 31/12/2007 contre 44 615 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	525	549
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	28 587	28 083
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	14 839	15 712
AUTRES	1 294	271
S/TOTAL	45 245	44 615
PROVISIONS POUR RISQUES / AUTRES POSTES D'ACTIF	(12 510)	
<b>Total</b>	<b>32 735</b>	<b>44 615</b>

### NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

#### Note 9 : BCT et CCP passifs

Au 31 décembre 2007, la rubrique BCT & CCP accuse un solde nul contre 30 000 KDT au 31/12/2006.

#### Note 10 : Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

Ce poste présente un solde de 43 986 KDT au 31/12/2007 contre 103 756 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	41 279	101 294
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLIS FINANCIERS (LEASING)	520	635
AUTRES SOMMES DUES	2 187	1 827
<b>Total</b>	<b>43 986</b>	<b>103 756</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	39 747	72 500
EMPRUNT SYNDIQUE	0	16 838
POSITION DE CHANGE EMPRUNT SYNDIQUE	0	(16 838)
CONTRE-VALEUR POSITION DE CHANGE EMPRUNT SYNDIQUE	0	13 414
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	498	1 192
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	976	13 653
INT. COURUS /EMPRUNT MARCHE MONETAIRE	58	101
INT. COURUS/EMPRUNT SYNDIQUE DEVISES	0	434
<b>Total</b>	<b>41 279</b>	<b>101 294</b>

### Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente un solde de 1 616 698 KDT au 31/12/2007 contre 1 486 403 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DEPOTS A VUE	619 537	495 198
COMPTES EPARGNE	566 170	540 540
COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	351 996	404 323
CERTIFICATS DE DEPOTS	2 471	2 846
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	76 524	43 496
<b>Total</b>	<b>1 616 698</b>	<b>1 486 403</b>

### Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 31 922 KDT au 31 décembre 2007 contre 33 749 KDT au 31 décembre 2006; il correspond intégralement à des ressources spéciales.

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
REFINANCEMENT SUR F.N.G	3 246	3 246
DOTATION FOPRODI	8 262	8 619
DOT FOND ARAB DEV ECO SOC FADES	0	570
DOTATION FONAPRA AFFECTEE	1 321	1 861
DOTATION FOSDA	229	229
DOTATION FONAPRA ECHUE	4 899	4 563
LIGNE CREDIT EXTERIEURE	13 235	14 537
FONDS NATIONAL DE PROMO(FONAPRA)	627	0
INT. COURUS/ BCT LIGNE DE CREDIT EXTERIEURE	103	124
<b>Total</b>	<b>31 922</b>	<b>33 749</b>

### Note 13 : Autres passifs

Ce poste présente un solde de 63 835 KDT au 31/12/2007 contre 42 410 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1725	218
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	44 331	34 160
AUTRES	7 139	7 872
<b>S/TOTAL</b>	<b>53 195</b>	<b>42 250</b>
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	10 640	160
<b>TOTAL</b>	<b>63 835</b>	<b>42 410</b>

## NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

### Note 14 : Capitaux propres

A la date du 31-12-2007, le capital social du Groupe s'élève à 106 000 KDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 10 600 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libéré en totalité.

Les capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2007, accusent au 31 décembre 2007 un solde négatif de 18 362 KDT contre 160 149 KDT au 31 décembre 2006. Les contributions de chaque société du périmètre dans les capitaux propres du Groupe, pour l'exercice 2007, se présentent comme suit:

Désignation	UIB	INI	IRC	SICAR	AIL	TOTAL
Capital	106 000					<b>106 000</b>
Réserves consolidées et assimilées	54 914	(408)	(886)	414	287	<b>54 321</b>
Actions propres						<b>0</b>
Résultat net consolidé	(178 867)	49	(108)	37	206	<b>(178 683)</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2007</b>	<b>(17 953)</b>	<b>(359)</b>	<b>(994)</b>	<b>451</b>	<b>493</b>	<b>(18 362)</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 188 917 KDT au 31 décembre 2007 contre 204 917 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
AVAL DONNE	3833	7 770
AVAL DONNE SBE	2 300	8 947
AVAL DONNE/BILL DE TRESORERIE	400	400
AVAL DONNE SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	3 026	5 766
GARANTIE DONNEE	11 330	11 330
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS	60 815	50 577
CAUTIONS EMISES EN FAV CLIENTELE	107 213	120 127
<b>TOTAL</b>	<b>188 917</b>	<b>204 917</b>

### Note 16 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 115 005 KDT au 31 décembre 2007 contre 97 234 KDT au 31 décembre 2006. Le solde de ce crédit se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
OUVERT CREDOC IMPORT CONFIRME	17 210	89 837
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRME	15 558	(3 391)
OUVERT CREDOC IMPORT NON CONFIRME	7 467	6 347
ACCEPTATION CREDOC IMPORT NON CONFIRME	5 619	
ACCEPTATION CREDIT ACHETEUR IMPORT	35	37
<b>S/TOTAL CREDOC IMPORT</b>	<b>45 889</b>	<b>92 830</b>
CONFIRMATION OUVERTURE CREDOC EXPORT	1 729	11 337
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE/CREDOC EXPORT*	(5 856)	(6 933)
CONFIRMATION BANQUE CREDOC EXPORT	72 030	
CONFIRMATION ACCEPTATION EXPORT	1 213	
<b>S/TOTAL CREDOC EXPORT</b>	<b>69 116</b>	<b>4 404</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 005</b>	<b>97 234</b>

\*Le solde de ce compte n'est pas ventilé par client.

### Note 17 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 5 114 KDT au 31 décembre 2007 contre 4 562 KDT au 31 décembre 2006.

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués au 31/12/2007 et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date.

### Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues de l'Etat et des Assurances représentent un solde de 39 101 KDT au 31 décembre 2007 contre 14 912 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
SOTUGAR	7 619	5 175
FNG ET FOPRODI	4 252	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT *	27 230	5 573
<b>TOTAL</b>	<b>39 101</b>	<b>14 912</b>

\* Dont ONH : 24 956 KDT

En outre, les garanties reçues des Autres Etablissements représentent un solde de 197 109 KDT au 31 décembre 2007 contre 115.294 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS / ENG. DONNES A LEURS CLIENTS	60 815	50 576
ENGAGEMENTS REÇUS / CONFIRMATION CREDOC EXPORT	74 930	11 337
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	2 584	1 930
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	15 880
GARANTIES SUR CREANCES CLASSEES DE LA SG *	50 000	42 504
ACCEPTATION ET PAIEMENTS DIFFERES /CREDOC EXPORT **	(5 856)	(6 933)
<b>TOTAL</b>	<b>197 109</b>	<b>115 294</b>

\* La Société Générale s'est engagée à couvrir et à garantir le paiement du montant correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2008. Le montant de cet engagement de paiement est de 50 millions de Dinars.

\*\* Le solde de ce compte n'est pas ventilé par client.

## ETAT DE RESULTAT

### Note 19 : Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 82 248 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	4 436	2 212
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	74 335	79 356
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	3 477	4 199
<b>Total</b>	<b>82 248</b>	<b>85 767</b>

### Note 20 : Commissions

Le solde de ce poste s'élève à 26 610 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	VARIATIONS	
<b>Total</b>	<b>26 610</b>	<b>26 152</b>	<b>458</b>	<b>2%</b>
<b>OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>17 664</b>	<b>16 822</b>	<b>842</b>	<b>5%</b>
<b>EFFETS, CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>13 328</b>	<b>13 173</b>	<b>155</b>	<b>1%</b>
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	81	32	49	153%
EFFETS ESCOMPTEES	126	43	83	193%
OPERATIONS DIVERSES SUR EFFETS	134	56	78	139%
OPERATIONS PAR CHEQUES EN DINARS OU EN DINARS CONVERTIBLES	3 073	2 115	958	45%
OPERATIONS DE VIREMENTS	1 708	3 247	(1 539)	(47%)
OPERATIONS SUR TITRES	53	59	(6)	(10%)
AVALS, CAUTIONS ET ACCEPTATIONS BANCAIRES	130	51	79	155%
LOCATION DE COFFRES-FORTS	33	36	(3)	(8%)
REGLEMENT DE SUCCESSION	66	55	11	20%
COMMISSIONS DE COMPTES	1 539	1 128	411	36%
COMMISSIONS DE DECOUVERT	1 418	1 357	61	4%
FRAIS DE TENUE DE COMPTES	4 967	4 994	(27)	(1%)
<b>COMMISSIONS SUR BILLETS DE TRESORERIE</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>(2)</b>	<b>(7%)</b>
<b>OPERATIONS MONETIQUES</b>	<b>4 310</b>	<b>3 621</b>	<b>690</b>	<b>19%</b>
<b>COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR</b>	<b>2 859</b>	<b>3 605</b>	<b>(746)</b>	<b>(21%)</b>
COMMERCE EXTERIEUR	310	302	8	3%
OPERATIONS DE CHANGES EN COMPTES	2 373	2 027	346	17%
AUTRES COMMISSIONS	89	209	(120)	(57%)
OPERATIONS DE CHANGE MANUEL	87	1 067	(980)	(92%)
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	<b>6 087</b>	<b>5 725</b>	<b>362</b>	<b>6%</b>

Les commissions sur les opérations de change manuel sont désormais enregistrées parmi les gains de réévaluation de change / billets de banque figurant dans la rubrique « PR3 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

### **Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Le solde de ce poste s'élève à 5 458 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	158	192
- AUTRES INTERETS SUR PLACEMENTS	0	7
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	5 190	5 020
- OPERATIONS SUR TITRES	110	211
<b>Total</b>	<b>5 458</b>	<b>5 430</b>

### **Note 22 : Revenus du portefeuille investissement**

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3 745 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	3 249	5 175
- INTERETS SUR PORTEFEUILLE TITRES	100	156
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	396	390
- TANTIEMES	0	12
<b>Total</b>	<b>3 745</b>	<b>5 733</b>

### **Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 47 593 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	2 885	6 334
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	44 030	40 121
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	404	460
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	274	287
<b>TOTAL</b>	<b>47 593</b>	<b>47 202</b>

#### Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 1 429 KDT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENT ET PRELEV	162	188
- COMM. SOUS-DELEGATIRE OP° DE CHANGE	52	63
- COMM. BCT/APPRO. & RETRAIT BB	59	0
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	103	68
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	20	10
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	184	157
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	491	467
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	(16)	54
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	229	207
- COMMISSIONS SUR GARANTIE REÇUE DE LA S.G	145	146
<b>Total</b>	<b>1 429</b>	<b>1 360</b>

#### Note 25 : Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 226 KDT au 31/12/2007 et représentent les pertes nettes sur opérations de change.

#### Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 173 289 KDT au 31 décembre 2007 :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
DOTATION NETTE AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	(145 329)	(16 862)
DOTATION AUX PROV / ACTION EN DEFENSE	(2 698)	
DOTATION AUX PROV / DEPRECIATION CAISSE CCP BCT	(712)	
DOTATION AUX PROV / CPTES CORRESP LOCAUX ET ETR	(536)	
DOTATION AUX PROV / RISQUES / ACTION EN JUSTICE	(711)	
DOTATION AUX PROV / RISQUES / AUTRES POSTES D'ACTIF	(12 510)	
DOTATION AUX PROV / PASSIF ET CHARGES	(8 925)	
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	(817)	(3 825)
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	(184)	(861)
PERTE / CREANCES < 500 DT	(23)	(506)
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(844)	(40)
<b>TOTAL</b>	<b>(173 289)</b>	<b>(22 094)</b>

**Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(227)	(13)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(2 158)	0
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION		(7)
P&P EXCEP/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION		215
REP DE PROV/TITRES PARTICIPATION		242
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	5	117
<b>TOTAL</b>	<b>(2 380)</b>	<b>554</b>

**Note 28 : Frais de Personnel**

Les Frais de personnel totalisent 41 405 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- REMUNERATION DU PERSONNEL	(30 921)	(28 644)
- CHARGES SOCIALES	(8 742)	(8 144)
- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(1 742)	(1 444)
<b>TOTAL</b>	<b>(41 405)</b>	<b>(38 232)</b>

**Note 29 : Charges générales d'exploitation**

Les Charges générales d'exploitation totalisent 16 994 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- IMPOTS ET TAXES	(1 026)	(268)
- TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	(8 776)	(5 489)
- TRANSPORT ET DEPLACEMENT	(481)	(643)
- FRAIS DIVERS DE GESTION	(6 711)	(6 227)
<b>TOTAL</b>	<b>(16 994)</b>	<b>(12 627)</b>

**Note 30 : Solde provenant d'autres éléments ordinaires**

Ce poste totalise un montant net négatif de (668) KDT au 31 décembre 2007 détaillé ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
CHARGES DIVERSES/ EXERCICES ANTERIEURS	(724)	(86)
PERTES & PROFITS DIVERS SUR EXERCICES ANTERIEURS	(235)	(38)
P&P EXCEPTIONNELS/REALISATION D' IMMO. CORPORELLE	255	143
PERTES ET PROFITS EXCEPTIONNELS DIVERS	36	(4)
<b>Total</b>	<b>(668)</b>	<b>15</b>

### **Note 31 : Impôt sur les sociétés:**

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35%).

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2007 totalise 388 KDT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- IMPOT COURANT	(123)	(1 003)
- IMPOT DIFFERE	(265)	(25)
<b>TOTAL</b>	<b>(388)</b>	<b>(1 028)</b>

La banque a opté de ne pas comptabiliser l'actif d'impôt différé au titre de l'exercice 2007 dans l'attente de la position de l'administration fiscale.

### **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

### **Note 32 : Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 249 248 KDT au 31 décembre 2007 contre 105 750 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	50 237	56 596
- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	242 419	168 324
- BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	0	(30 000)
- DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES & FINANCIERS	(43 408)	(89 170)
<b>Total</b>	<b>249 248</b>	<b>105 750</b>

### **AUTRES NOTES**

### **Note 33 : Résultat par action**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31.12.2006</b>
Résultat net consolidé (en KDT)	<b>(178 683)</b>	<b>(1 533)</b>
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en KDT)	<b>(178 683)</b>	<b>(1 533)</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 600 000	10 600 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>(16,857)</b>	<b>(0,145)</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

### **Note 34 : Evénements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10/07/2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### **4.3.6 Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007**

Ils font l'objet de deux rapports distincts de la part des deux commissaires aux comptes.

##### **4.3.6.1 Deloitte :**

**RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DES ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.
2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.
3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease » (AIL), « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International »(INI).
4. Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers et des liasses de consolidation des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et ont été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes, exception faite de celle de l'AIL. Concernant les rapports des commissaires aux comptes, seuls ceux de « Arab International Lease » et « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » nous ont été communiqués.
5. En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2007 des réserves portant principalement sur les risques inhérents à la faiblesse du système de contrôle interne et du système d'information.

Notre opinion est également motivée par des limitations rencontrées lors de nos travaux et par des qualifications portant sur les opérations d'inventaire des valeurs de la banque et sur le rattachement des résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007, aux exercices 2006 , 2005 et antérieurs, respectivement pour 10,298 MDT et 163,571 MDT.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 4 à 7 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2007.

6. Il a été procédé à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances antérieurement consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale « l'Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », moyennant la réintégration, parmi les actifs du groupe, des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale et l'élimination des profits réalisés par la société mère. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées, n'ont pas fait l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

**7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 4 à 6 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques », arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 5 à 32 de notre rapport, présentent**

sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed Mansour

Ahmed Mansour



#### **4.3.6.2 AMC Ernst & Young :**

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers Consolidés - exercice clos le 31-12-2007

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## 1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion

Au terme de nos travaux, nous exprimons la réserve suivante :

La banque a procédé à la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2007 de l'intégralité des provisions requises et a opéré certains ajustements et corrections comptables, ainsi qu'il est indiqué notamment dans les notes aux états financiers consolidés 5.1 et 5.9 et les notes explicatives 26 et 27. Selon nous, les traitements comptables suivants, opérés dans ce cadre, sont inappropriés :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 174,6 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 122,9 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;
- l'actif fiscal différé, estimé à 30 MDT, lié au report déficitaire, d'un point de vue fiscal, au niveau de la société mère n'a pas été comptabilisé. Le résultat consolidé au titre de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date se trouvent minorés à fauteur de ce montant ;
- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges à répartir » et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la

comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce, inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconnu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;

- un produit a été constaté en 2006 à hauteur de 1 million de Dinars et représente la différence entre la valeur comptable d'un terrain, propriété de l'UIB, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est établie à 1,2 millions de Dinars. Au cours de l'exercice 2007, le montant correspondant à ce produit a été annulé. Une telle annulation ne se justifie ni par les dispositions de la norme comptable 5 régissant la comptabilisation des opérations d'échanges d'actifs, notamment le paragraphe 20 ni par la situation actuelle du bien obtenu en échange. En conséquence, les capitaux propres à la date du 31.12.2007 sont minorés à hauteur de 1 million de Dinars ;
- les règles de constatation des produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur la fait que les capitaux propres du groupe, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2007 se trouvent être largement en deçà de la moitié du capital social. De même, les fonds propres réglementaires se situent à un niveau tel que les ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. La société mère a arrêté un plan de restructuration à même de pallier cette situation et garantir la continuité d'exploitation, dont la mise en œuvre devrait être réalisée en 2008.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

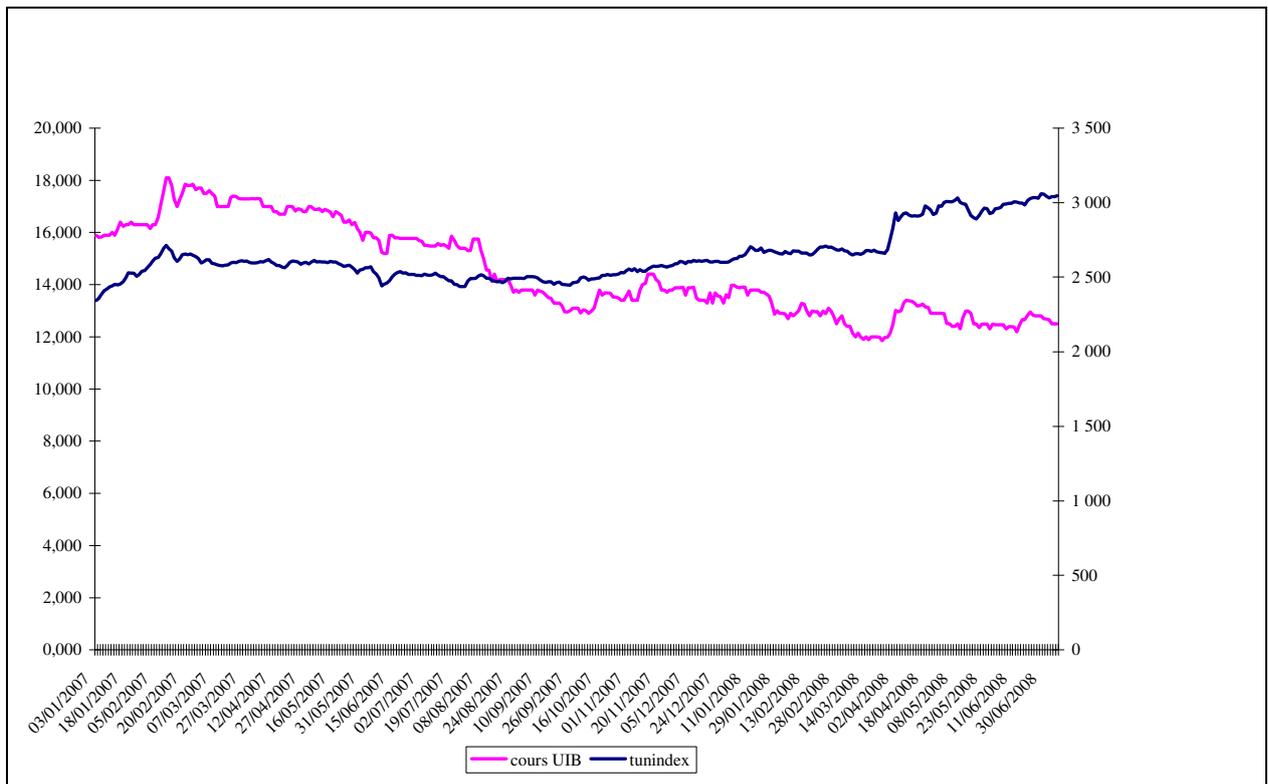


**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

#### **4.4. Indicateurs boursiers de la valeur UIB :**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Bénéfice par action (en DT)	0	0	0	0
Dividende par action (en DT)	0	0	0	0
Taux de dividende en % de la valeur nominale	0	0	0	0
Date de détachement	-	-	-	-
Nombre d'actions	10 600 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000
Cours le plus haut (en DT)	14,200	16,350	18,200	13,980
Cours le plus bas (en DT)	10,500	13,280	12,600	11,700
Cours fin de période (en DT)	13,280	15,880	13,980	12,500
Capitalisation fin de période (en MDT)	140,8	168,3	148,2	-
Dividend/ yield (dividende/cours)	0	0	0	-
Pay out (pourcentage du bénéfice distribué)	0	0	0	-
PER (cours/bénéfice par action)	-	-	-	-
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,85	1,01	-12,7	-

#### **4.5 Evolution du cours de l'action UIB et de l'indice Tunindex 2007-2008 :**



## **CHAPITRE 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes**

### **5.1 Conseil d'Administration :**

#### **5.1.1 Membres des organes d'administration :**

Membres	Représenté (e) par	Qualité	Mandat	Adresse

M. Bernard DAVID	Lui-même	Président du Conseil	2008	Paris
M.Kamel NEJI*	Lui-même	Administrateur	2008-2009	Tunis
La Société Générale	Mr.Loïc de Saint Laumer	Administrateur	2006-2008	Paris
La Société Tunisienne de l'Air	Mr Nabil Chettaoui	Administrateur	2007-2009	Tunis
M. Mohamed El Aziz MILED	Lui-même	Administrateur	2007-2009	Tunis
M. Moncef MZABI	Lui-même	Administrateur	2007-2009	Tunis
M. Mohamed Ali BAKIR	Lui-même	Administrateur	2007-2009	Tunis
Mme Véronique de la BACHELERIE	Elle-même	Administrateur	2006-2008	Paris
M. Patrick LE BUFFE**	Lui-même	Administrateur	2007-2009	Paris
M. Jean Louis MATTEI	Lui-même	Administrateur	2006-2008	Paris
M. Frédéric GENET	Lui-même	Administrateur	2006-2008	Paris
M. Christian POIRIER	Lui-même	Administrateur	2006-2008	Paris

\* PV du Conseil d'Administration du 09 juin 2008

\*\* PV du Conseil d'Administration du 11 Avril 2008

## 5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

### 5.1.2.1 Membres des organes d'administration

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
M.Bernard DAVID	Président du Conseil	Avril 2008	Paris

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la banque

### 5.1.2.2 Membres des organes de direction

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
M.Kamel NEJI	Directeur Général	Avril 2008	Tunis
M. Pierre ALOUGES	Secrétaire Général	Novembre 2007	Tunis

## 5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M.Kamel NEJI	Président Directeur Général de la B.T.L Président Directeur Général de LAFICO
M. Mohamed El Aziz MILED	Président Directeur Général de la Société Tunisienne Travel Service T.T.S Président Directeur Général de la Société SOCETOUR Hôtel "Phénicia" Hammamet
M. Mohamed Ali BAKIR	Président Directeur Général de la SPDIT (Société cotée en Bourse) Président du Conseil d'Administration de la STPP (SICAF non cotée en Bourse)

M. Moncef M'ZABI	Président Directeur Général de la Société ARTES Président Directeur Général de la Société Maghreb Motors
Mr.Loïc de Saint Laumer	Membre du Conseil de Surveillance de la SG Express Bank Administrateur de la SG Caledonienne de la Banque Administrateur de Banque de Polynesie
M. Nabil Chettaoui	Administrateur de la Société Tunisienne de l' Air Administrateur de la Société Tunisair Handling Administrateur de la Tuninter Administrateur de la Tunisair Technics Administrateur de la Société Mauritania Airways
Mme Véronique de la BACHELERIE	Président Directeur Général de la Société Inter Europe Conseil Administrateur de la Société Générale SCF SGIB FICC Administrateur de la SG SERVICES Administrateur de la Société GENERAS CEN GENERAS
M. Patrick LE BUFFE	Administrateur de la SG de Banques en COTE D'IVOIRE Administrateur de La SG de Banque aux ANTILLES Administrateur de la SG de Banque au CAMEROUN Administrateur de la SG de Banques au SENEGAL Membres du Conseil de Surveillance de la SG ALGERIE
M. Bernard DAVID	Président Directeur Général de la Société SIVAGEP GIMS PRIV Membre du Conseil de Surveillance de la SKB BANKA Administrateur de la Société SOGECAP Vice Président du Conseil d'Administration de la BANKA POPULLORE Administrateur de la SG Global Solution
M. Jean Louis MATTEI	Président du Conseil d'Administration de la SOGEBOURSE CI Président du Conseil d'Administration de la SG de Banque aux ANTILLES Président du Conseil d'Administration de la SG Caledonienne de Banque Président du Conseil d'Administration de la Banque de Polynesie Président du Conseil d'Administration de la BSGV
M. Frédéric GENET	Membre du Conseil de Surveillance de la SG ALGERIE Administrateur de la Société FRANCEFI SGIB Administrateur de la Société SOFRANTEM CEN
M. Christian POIRIER	Membre du Conseil de Surveillance de la Société KOMERCNI BANKA Membre du Conseil de Surveillance de la Société GROUPAMA Banque Administrateur de la Société du Crédit du Nord Administrateur de la Société GENEVAL CEN GENEVAL Administrateur de la Société FIDITALIA

#### **5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés**

<b>Membres</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
----------------	--

M. Mohamed El Aziz MILED	Membre du Conseil d'Administration de la BIAT
M. Mohamed Ali BAKIR	Membre du Conseil d'Administration de certaines participations du groupe S.F.B.T
M. Moncef M'ZABI	Membre du Conseil d'Administration de société de premier plan en Tunisie
M. Loïc de Saint Laumer	Membre du Conseil de Surveillance de la SG Express Bank
M. Nabil Chettaoui	Président Directeur Général de La Société Tunisienne de l'Air
Mme Véronique de la BACHELERIE	Président Directeur Général de la Société Inter Europe Conseil
M. Patrick LE BUFTE	Président du Conseil d'Administration de la SG de Banques en GUINEE
M. Bernard DAVID	Président Directeur Général de la Société SIVAGEP GIMS
M. Jean Louis MATTEI	Président du Conseil d'Administration de la SOGEBOURSE CI
M. Frédéric GENET	Membre du Conseil de Surveillance de la SG ALGERIE
M. Christian POIRIER	Membre du Conseil de Surveillance de la Société KOMERCNI BANKA

### 5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonctions au sein de la Société qu'il représente
Société Générale	M. Loïc de Saint Laumer	Directeur
Société Tunisienne de l'Air	M. Nabil Chettaoui	Président Directeur Général

### 5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2007

#### 5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2007.

EXERCICE 2007		
Membre de Direction	Rémunération Brute	Avantages en nature
Directeur Général	35 916 dinars	-Voiture de fonction avec chauffeur  -Voiture pour usage familial -Logement de fonction avec prise en charge des frais de consommation d'électricité de gaz et d'eau - Assurance multirisque

		habitation - Budget voyage familial - Frais de scolarité enfants
Membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)	625 dinars par Administrateur soit 7 500 dinars par an	
<b>TOTAL</b>	<b>43 416 dinars</b>	

## 5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Les concours accordés par l'UIB aux membres du Conseil d'Administration de Direction et les conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés au 31 décembre 2007 dans le tableau ci-dessous :

En mDT

Membres du Conseil d'Administration	Crédits	Engagements par Signature	Total Concours
Concours en relation avec Mohamed El Aziz MILED	13 610	8 630	22 240
Concours en relation avec Moncef MZABI	171	825	996
<b>Total</b>	<b>13 781</b>	<b>9 455</b>	<b>23 236</b>

## 5.3 Contrôle

### 5.3.1 Contrôleur d'Etat

Pas de contrôleur d'Etat

### 5.3.2 Commissaires aux Comptes

Nom	Adresse	Mandat
<b>*Cabinet AMC ERNST &amp; YOUNG</b> , cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Noureddine HAJJI	Boulevard de la terre – Centre Urbain Nord 1003 Tunis Tél. : 70 749 111 Fax. : 70 749 045 E-Mail : noureddine.hajji@tn.ey.com	2006-2008
<b>**Cabinet Deloitte</b> , cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Ahmed MANSOUR.	51, Avenue Aboulbaba El Ansari - 2091 El Menzah 6 Tél. : 71.755.755 Fax. : 71.766.692 E-Mail: AhMansour@deloitte.com	2006-2008

\* Mandat renouvelé par l'A.G.O du 29/05/2006

\*\* Deuxième commissaire aux comptes nommé par l'A.G.O du 29/05/2006

**5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital ou un Conseiller.**

Les encours des opérations financières se détaillent comme suit :

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2007, à 50 189 mDT, détaillés comme suit :

DEVISES	MONTANTS	TAUX	COURS	C/V EN TND
USD	6 753 914	De 4,45% à 5,28%	1,2207	8 244 503
EURO	23 340 479	de 3,952% à 4,55%	1,7971	41 945 175
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>50 189 678</b>

- L'encours, au 31 décembre 2007, des contre-garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B s'élève à 43 933 mDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 887 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 11 395 mDT.
- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 1 529 mDT, détaillés comme suit :

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
EURO	562 915	1 011 614
TND	517 102	517 102
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 528 716</b>

- L'encours, au 31 décembre 2007, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 21 708 mDT, détaillés comme suit :

DEVISES	MONTANTS	CV EN TND
YEN	86 509 931	937 932
USD	3 589 405	4 381 587
EURO	9 119 272	16 388 244
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 707 763</b>

## **CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

---

### **6.1 Evolution récente et orientations**

#### **6.1.1 Evolution récente**

##### Faits marquants au 30 juin 2008

■ Au 30/06/2008 les crédits à la clientèle, net des provisions et agios réservés, ont augmenté au taux de 6,2 % par rapport à la même période 2007.

La variation des crédits à la clientèle courant l'exercice 2008 est de 87,9 millions de dinars.

■ Les dépôts de la clientèle ont continué à augmenter pour atteindre 1 778 millions de dinars au 30/06/2008, soit une évolution de 9,1 % par rapport à son niveau au 30/06/2007.

La variation des dépôts courant l'exercice 2008 est de 148 millions de dinars.

■ Le Portefeuille titres d'investissement est en baisse de 65 millions de dinars par rapport à son niveau au 30/06/2007, et ce suite à la tombée principalement des BTA.

■ Les produits d'exploitation bancaires, présentés net des agios réservés, ont enregistré une progression de 8,2 % contre une augmentation des charges d'exploitation bancaire de 3,2% par rapport à 2007

■ Le Produit Net Bancaire a atteint 40,4 millions de dinars contre 36,2 millions de dinars au 30/06/2007 soit une augmentation de 11,7 %.

Avec l'ouverture de quatre nouvelles agences au cours des derniers mois, l'UIB poursuit son programme d'ouverture des nouvelles agences

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2008

(en milliers de dinars)

	du	du	au	au	au
	01/04/2008	01/04/2007			
	au	au			
	30/06/2008	30/06/2007			
<b>1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>34 602</b>	<b>31 316</b>	<b>65 929</b>	<b>60 907</b>	<b>117 806</b>
- Intérêts	23 990	22 060	46 188	42 745	82 248
- Commissions en produits	8 261	6 585	15 785	12 575	26 397
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 351	2 671	3 956	5 587	9 161
<b>2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>13 345</b>	<b>12 687</b>	<b>25 540</b>	<b>24 745</b>	<b>49 331</b>
- Intérêts encourus	12 948	12 144	24 640	23 974	47 644
- Commissions encourues	351	504	772	685	1 461
- Autres charges	46	39	128	86	226
<b>3 Produit net bancaire</b>	<b>21 257</b>	<b>18 629</b>	<b>40 389</b>	<b>36 162</b>	<b>68 475</b>
<b>4 Autres produits d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>5 Charges opératoires dont :</b>	<b>14 575</b>	<b>14 298</b>	<b>28 950</b>	<b>26 961</b>	<b>57 789</b>
- Frais de personnel	9 760	9 991	20 337	19 463	41 041
- Charges générales d'exploitation	4 815	4 307	8 613	7 498	16 748
<b>6 Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>73 476</b>	<b>138 794</b>	<b>59 677</b>
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	73 476	138 794	59 677
<b>7 Encours des crédits</b>	-	-	<b>1 495 241</b>	<b>1 407 336</b>	<b>1 309 388</b>
<b>8 Encours des dépôts dont :</b>	-	-	<b>1 777 589</b>	<b>1 629 428</b>	<b>1 617 263</b>
- Dépôts à vue	-	-	639 624	571 591	620 038
- Dépôts d'épargne	-	-	588 681	550 071	566 170
<b>9 Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>30 190</b>	<b>32 288</b>	<b>31 922</b>
<b>10 Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>(19 003)</b>	<b>165 846</b>	<b>(19 088)</b>

(1) Les capitaux propres sont présentés compte non tenu du résultat de la période intermédiaire

\*Les états financiers au 30/06/2007 n'ont pas été publiés et n'ont pas fait l'objet d'un avis des commissaires aux comptes

### 6.1.2 Stratégies de Développement d'avenir

#### Présentation du Plan de Développement 2008 - 2012

Le potentiel de développement de l'UIB dépend étroitement de ses capacités à mettre en place une dynamique de développement et d'innovation au profit de ses clients. Les actions identifiées, présentées ci-après, reposent sur un diagnostic exhaustif de la banque et doivent lui permettre de retrouver au plus vite une rentabilité comparable aux meilleurs standards du marché :

- L'accroissement du réseau d'agences de 93 à fin 2007 à près de 117 agences à fin 2012 permettra de renforcer le maillage d'ores et déjà dense du territoire tunisien ; ce développement soutenu du réseau s'accompagnera d'une modernisation des outils informatiques et des agences dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'attractivité commerciale

- La dynamisation de son important fonds de commerce Particuliers et Professionnels grâce notamment à une segmentation plus fine, une analyse ciblée des besoins par catégorie de clients et un accroissement des "ventes croisées". Une politique de partenariats permettra également d'accroître la part de marché de l'UIB auprès de cette clientèle, en dépit du caractère concurrentiel de ce segment de marché

- La poursuite des efforts d'ores et déjà engagés en matière de diversification du portefeuille d'engagements auprès des Grandes Entreprises, combinée à un rattrapage commercial auprès des PME. Ces efforts seront soutenus par la mise à disposition d'agences spécialisées et par la promotion de nouveaux produits "sur-mesure" à forte valeur ajoutée

- La mise en place d'une véritable action en matière de recouvrement afin d'optimiser les conditions de ce dernier (renforcement des équipes, modernisation des outils de pilotage)

- La modernisation et l'harmonisation des outils informatiques ce qui accélérera la centralisation des opérations, améliorera le suivi des charges d'exploitation tout en permettant un suivi attentif du coût du risque

- Enfin, une réorganisation fonctionnelle est prévue afin de renforcer et d'améliorer la performance des pôles fonctionnels : Finances, Risques, Ressources Humaines et Opérations. Un Comité Exécutif sera également créé afin de réunir régulièrement les principaux cadres responsables de la banque, facilitant la circulation d'information et améliorant ainsi la réactivité globale de la banque

Face à ces actions à entreprendre, l'UIB dispose de réels atouts au premier rang desquels l'assainissement aujourd'hui achevé de son portefeuille d'engagements. Le poids des créances classées a en effet par le passé perturbé le développement commercial de la banque, en pénalisant ses performances financières.

L'UIB dispose d'autres atouts de tout premier plan :

- Fonds de commerce important (Particuliers, PME et Grandes Entreprises)
- Des équipes hautement qualifiées et fortement impliquées dans le développement de la banque
- Un maillage optimal (taille et qualité) du territoire tunisien grâce à un réseau d'agences bien implanté dans les zones stratégiques
- L'expertise du groupe SG en matière de Banque de Financement et d'Investissement et sa présence dans la région méditerranéenne
- Et enfin, une situation financière renforcée lui permettant d'assurer son développement dans des conditions financières saines et sereines

## **6.2 Perspectives d'avenir**

Forte d'une stratégie claire, de moyens financiers et humains de tout premier plan, d'un fonds de commerce à fort potentiel qu'un réseau accru va permettre de re-dynamiser, l'UIB dispose de tous les moyens désormais pour réussir à restaurer au plus vite sa rentabilité dans des

conditions commerciales et financières saines, et ce au profit de l'ensemble de ses actionnaires.

### 6.2.1 Les hypothèses de prévisions retenues 2008-2012 :

Les Etats Financiers Prévisionnels ont été élaborés à partir de données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles.

	Hypothèses	Vraisemblance
<b>Dépôts</b>		
	Structure de dépôts : DAV de 23 à 30 % sur la période	Sur la base d'un taux d'évolution des DAV de 10% majoré de l'hypothèse d'une collecte de 1 MD supplémentaire par agence nouvellement ouverte.
	Rémunération des dépôts :	Sur la base des taux historiques avec une majoration notamment pour l'épargne et les DAT répondant à une stratégie plus agressive
	1,20% <b>Dépôts à Vue</b>	
	2,41% <b>Dépôts en Devises</b>	
	3,71% <b>Dépôts Epargne</b>	
	5,60% <b>Dépôts à Terme</b>	
<b>Crédits</b>		
	Croissance 19% pour les clicom Rémunération moyenne 8 %	Tendance confirmée par les chiffres provisoires au 30 Juin 2008.
	Croissance 24 % des crédits aux particuliers Rémunération moyenne 9 %	Tendance confirmée par les chiffres provisoires au 30 Juin 2008.
	Risque opérationnel	Couverture annuel pour risque opérationnel pour 1MD
	Recouvrement de 10 MD en 2008, 15 en 2009, 25 en 2010, 35 en 2011 et 40 en 2012. Le reliquat de l'encours des créances improductives nettes de provisions serait de 213 MD en 2012	Traitement dynamique du reliquat des engagements improductifs avec l'amélioration de la qualité des créances Prise de nouvelles garanties et des arrangements spécifiques. Efficacité des actions de recouvrement avec la réorganisation et le renforcement de la filière
	Moyenne Dotation annuelle des provisions sur créances : 23 MDT soit 19% du PNB moyen	Il s'agit d'un niveau égal à celui du secteur
	Produit Leasing	Nouveau produit à proposer par la banque à ses clients et à l'attention de nouveaux prospects, 12,5 MDT en 2009 pour atteindre 77 MDT en 2012 Grandes entreprises, PME et particuliers. Ce niveau représenterait 1,5 % du marché et pourrait atteindre 4,5 % en 2012
<b>Ressources spéciales</b>		
	Rémunération des RS : 3 %	Compte tenu des taux proposés sur le marché.
<b>Immobilisations</b>		
	Nombre d'agences à ouvrir de 2008 à 2012 : 8 - 6 - 5 - 3 - 2	
	Construction du nouveau siège social = 31,3 MD	
	Plus value sur cession d'immobilisations de 12,6 MD à partir de 2011.	
	Coût moyen d'aménagement d'une agence : 158 mD	
	Coût moyen de rénovation d'ancienne agence : 111 mD	

<b>Portefeuille investissement</b>		
	Taux moyen de rémunération de 4,97% sur la période	
	Dotation en fond géré SICAR prévue afin de bénéficier de l'avantage fiscal.	
<b>Charges du personnel</b>		
	Effectif moyen sur la période de 1 414	Départs à la retraite largement compensée par des recrutements.
	Rythme d'évolution des salaires : 8%	Conforme à la moyenne du secteur.
<b>Commissions</b>		
	Taux moyen d'évolution des commissions sur la période : 14%	Tendance confirmée avec les chiffres provisoires à fin Juin 2008.
	Poids des commissions / PNB : 34,4% en moyenne sur la période	Amélioration de la marge d'intérêts.
<b>Charges d'exploitation</b>		
	Evolution du poste : 4,9%	Evolution du secteur 11%. Compte tenu de l'évolution sensible enregistrée en 2007 une politique de maîtrise des charges permettra de cantonner ce ratio à 4,9%
<b>Gains sur opérations financières</b>		
	Retenue stable sur la période	Comprends les gains sur opérations de change.
<b>Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>		
	Taux de rémunération : 5,25%	L'excédent de trésorerie induit par la recapitalisation sur la période est placé au taux de marché monétaire.
<b>Dépôts des établissements bancaires et financiers</b>		
	Taux de rémunération EUR : 4,25% Taux de rémunération TND : 5,25%	Il s'agit des taux respectifs de l'Euribor et du TMM

## 6.2.1.1 Les ressources de la banque

### 6.2.1.1.1 Les dépôts de la clientèle

L'UIB entend renforcer son maillage géographique de façon significative au cours des cinq prochaines années en portant son réseau de 93 agences à fin 2007 à 117 en 2012.

Ces ouvertures s'accompagneront d'un effort de diversification accrue du portefeuille d'engagements auprès des Entreprises et des Particuliers/Professionnels à travers notamment une segmentation plus fine de la clientèle.

Ces actions seront accompagnées d'un plan de développement commercial adapté, visant à renforcer les ressources de la banque au niveau de ses dépôts. Ceux-ci devraient évoluer comme suit:

<b>EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPOTS (MDT)</b>					
	<b>2008E</b>	<b>2009E</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>
A vue	512	589	659	745	842
Épargne	609	669	716	770	828
A terme	332	365	401	441	486
En devises	200	220	242	266	293
Autres	47	47	47	47	47

<b>TOTAL</b>	<b>1 699</b>	<b>1 889</b>	<b>2 065</b>	<b>2 269</b>	<b>2 495</b>
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

### 6.2.1.1.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers, Banque Centrale et CCP

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Dépôts et avoirs des établissements financiers	44	39	96	195	285	372

### 6.2.1.1.3 Les emprunts et ressources spéciales

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Emprunts et Ressources spéciales <sup>(1)</sup>	32	123	159	222	278	351

(1) Crédits immobiliers

### 6.2.1.1.4 Les Capitaux Propres

Les capitaux propres de l'UIB ont été affectés en 2007 par la dotation d'une provision nette exceptionnelle de 177 MDT. Le montant de cette provision a rendu nécessaire le renforcement des fonds propres réglementaires de la banque.

L'opération aujourd'hui envisagée de renforcement des fonds propres réglementaires a pour objectif de restaurer la solidité financière de l'UIB tout en lui permettant de mettre en œuvre son plan de développement ; cette opération se décompose comme suit :

- Augmentation de capital d'un montant total de 70 MDT,
- Emission de certificats d'investissement pour un montant total de 20 MDT
- Emission de TSDI/TSDD pour un montant total de 80 MDT (50/50).

Dans ce cadre et compte tenu de la montée en puissance attendue de la capacité bénéficiaire, les capitaux propres de la banque devront évoluer comme suit :

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Capitaux Propres prévisionnels après recapitalisation	(19)	68	78	94	122	167

## 6.2.1.2 Emplois de la banque

### 6.2.1.2.1 Les crédits à la clientèle

L'évolution attendue des crédits accordés à la clientèle reflète un double effort de développement du fonds de commerce Particuliers & Professionnels (élargissement de l'offre commerciale, renforcement des ventes croisées etc.) et d'une dynamisation de la pression commerciale auprès des Entreprises (Grandes Entreprises et PME).

Sur ce dernier segment, l'UIB entend développer un réseau d'agences dédiées tout en renforçant sa présence sur les « grosses » opérations de financement (notamment financement de projets à l'échelle nationale).

Sur le segment des Professionnels et des Particuliers, l'UIB entend occuper une position de marché de premier plan via une offre adaptée aux besoins de ses clients.

Sur chacun de ces grands segments de clientèle, l'UIB entend mettre en place des plans de développement commerciaux et fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs afin d'organiser de manière optimale le plan d'actions des équipes commerciales.

Par ailleurs, le programme d'ouverture de nouvelles agences ainsi qu'une politique active de partenariats viendront soutenir cette dynamique de développement des encours de crédits.

<b>ENCOURS PREVISIONNELS DES CREDITS CLIENTELE (MDT)</b>					
	<b>2008E</b>	<b>2009E</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>
<b>Crédits clientèle</b>	1 373	1 579	1 817	2 099	2 432
<b>Crédits sur ressources spéciales <sup>(1)</sup></b>	90	126	189	246	319
<b>Total crédit clientèle</b>	<b>1 463</b>	<b>1 705</b>	<b>2 006</b>	<b>2 345</b>	<b>2 751</b>

(1) Crédits immobiliers

#### **6.2.1.2.2 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

	<b>2007A</b>	<b>2008E</b>	<b>2009E</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT	50	53	57	61	66	71

#### **6.2.1.2.3 Les créances sur les établissements bancaires et financiers**

	<b>2007A</b>	<b>2008E</b>	<b>2009</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>
Créances sur les établissements financiers	258	351	374	396	421	447

#### **6.2.1.2.4 Le portefeuille titres**

	<b>2007A</b>	<b>2008E</b>	<b>2009</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>
Bons de Trésor	23	33	33,5	56,3	43,5	21,5
Fonds Géré SICAR	26	26	26	29,7	43	65,5
Participations	8	8	8	8	8	8
Obligations	2,5	2	1,5	1	0,5	0
	<b>59,5</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>95</b>

Les fonds gérés SICAR permettront de bénéficier à partir de 2010 de l'avantage fiscal de réduction d'impôts sur les Sociétés à 20 %.

#### **6.2.1.2.5 Les valeurs immobilisées**

Le poste devrait atteindre près de 54 MDT à fin 2012 contre près de 29 MDT à fin 2007. Cette croissance est justifiée par les nombreux investissements que doit réaliser l'UIB afin de mettre en œuvre son plan de développement, à savoir et de façon non exhaustive :

- Poursuite de la modernisation du réseau
- Modernisation et harmonisation des outils informatiques

Ces investissements s'inscrivent dans une double logique de renforcement et d'optimisation de l'organisation fonctionnelle de la banque et d'amélioration de la qualité des services offerts aux clients.

De tels investissements sont nécessaires et s'inscrivent dans une logique de restauration rapide de la capacité bénéficiaire

### 6.2.1.3 Les Résultats d'exploitation

#### 6.2.1.3.1 La marge en intérêts

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Intérêts & Revenus assimilés	86,1	103,1	125,9	153,7	184,9	221,1
Intérêts encourus et charges assimilées	(47,6)	(55,1)	(65,4)	(78,4)	(93,6)	(109,5)
<b>Intérêts nets</b>	<b>38,4</b>	<b>48,0</b>	<b>60,5</b>	<b>75,4</b>	<b>91,3</b>	<b>111,6</b>

Le développement attendu de la marge d'intérêts repose sur plusieurs facteurs :

- Renforcement sur les marchés des Particuliers et Professionnels par l'optimisation des procédures internes, le raccourcissement des délais d'octroi et un élargissement de l'offre commerciale
- Le développement de l'équipement de la clientèle existante et l'acquisition de nouveaux clients
- La dynamisation de l'action de recouvrement

#### 6.2.1.3.2 Les commissions nettes

	EVOLUTION DES COMMISSIONS NETTES (MDT)				
	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Commissions nettes	28,9	33,8	38,6	42,8	47,7

L'amélioration attendue de la contribution des commissions nettes sera permise par le développement d'une offre de services sur-mesure à l'attention des PME et des Grandes Entreprises. Des efforts marketing seront également entrepris pour améliorer l'offre produits orientée vers le segment Particuliers/ Professionnels.

Cet élargissement de l'offre commerciale sera relayé par des opérations commerciales et ponctuelles, visant à la fois la clientèle existante et des prospects.

#### 6.2.1.3.3 Le Produit Net Bancaire

Le PNB trouve sa croissance à travers l'évolution favorable des marges d'exploitation  
Maîtrise des charges opératoires conjuguée à la progression positive des produits nets  
L'amélioration du coefficient d'exploitation ci-dessous traduit fidèlement cette tendance

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Produit Net Bancaire	68,5	81,1	99,5	119,0	139,2	164,4

#### 6.2.1.3.4 Les charges opératoires

	<u>2007A</u>	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
Dotations aux provisions	(173,3)	(15,2)	(18,5)	(22,6)	(27,5)	(33,3)
Frais de personnel	(41,0)	(45,9)	(47,2)	(51,2)	(53,9)	(54,6)
Charges d'exploitation	(16,7)	(17,2)	(19,1)	(20,1)	(20,6)	(21,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12,7)	(5,5)	(5,0)	(5,9)	(5,5)	(7,6)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(179,1)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>9,7</b>	<b>19,2</b>	<b>31,6</b>	<b>47,6</b>

L'évolution des charges d'exploitation de la banque reflète l'ensemble des efforts entrepris par celle-ci afin de restaurer sa rentabilité.

La croissance des charges reflète notamment les investissements informatiques attendus et l'accroissement du réseau d'agences. Elle tient également compte du potentiel d'optimisation des ressources existantes. L'UIB ses investissements aux domaines jugés prioritaires et privilégiera ceux ayant un impact direct sur le PNB.

L'UIB veillera de façon spécifique à l'évolution de ses charges, avec un souci de maîtrise de celles-ci dans une optique d'amélioration continue de son coefficient d'exploitation.

<b>EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION (MDT)</b>					
	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
<b>Charges d'exploitation</b>	(69)	(71)	(77)	(80)	(84)
<b>Coefficient d'exploitation</b>	85%	72%	65%	57%	51%

#### 6.2.1.3.5 Les provisions pour risque de crédit

<b>EVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES DE CREDIT (MDT)</b>					
	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
<b>Solde en pertes de créances</b>	(15)	(18)	(23)	(28)	(33)

Cette évolution reflète également les efforts qui sont entrepris par l'UIB en matière de recouvrement (renforcement des équipes, modernisation de l'outil IT...) afin d'optimiser les conditions du recouvrement amiable et du contentieux.

#### 6.2.1.3.6 Le résultat net

Le résultat net devrait bénéficier sur la période du crédit d'impôts lié à la perte enregistrée en 2007.

<b>EVOLUTION DU RESULTAT</b>	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
<b>Résultat net</b>	<b>(2,8)</b>	<b>9,5</b>	<b>16,0</b>	<b>28,0</b>	<b>45,5</b>

## 6.3 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2008-2012

### 6.3.1 BILANS PREVISIONNELS

<u>Bilan</u>	<u>2007A</u>	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
<b>Actif</b>						
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	50	53	57	61	66	71
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	258	351	374	396	421	447
AC 3- Créances sur la clientèle	1 309	1 463	1 705	2 006	2 345	2 751
AC 5- Portefeuille d'investissement	60	69	69	95	95	95
AC 6- Valeurs immobilisées	29	29	32	45	58	54
AC 7- Autres actifs	32	32	32	32	32	32
<b>Total Actif</b>	<b>1 738</b>	<b>1 997</b>	<b>2 269</b>	<b>2 635</b>	<b>3 016</b>	<b>3 451</b>
<b>Passif</b>						
PA 1- Banque centrale et C.C.P	-	-	-	-	-	-
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	44	39	96	195	285	372
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 617	1 703	1 873	2 061	2 268	2 497
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	32	123	159	222	278	351
PA 5- Autres passifs	64	64	64	64	64	64
<b>Total Passif</b>	<b>1 757</b>	<b>1 929</b>	<b>2 192</b>	<b>2 541</b>	<b>2 894</b>	<b>3 284</b>
<b>Capitaux Propres</b>						
CP 1- Capital	106	196	196	196	196	196
CP 2- Réserves	60	13	13	13	13	13
CP 5- Résultats reportés	(5)	(138)	(141)	(132)	(116)	(88)
CP 6- Résultat de l'exercice	(180)	(3)	10	16	28	46
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>(19)</b>	<b>68</b>	<b>78</b>	<b>94</b>	<b>122</b>	<b>167</b>
<b>Total Passif &amp; Capitaux Propres</b>	<b>1 738</b>	<b>1 997</b>	<b>2 269</b>	<b>2 635</b>	<b>3 016</b>	<b>3 451</b>

#### Etat du Hors Bilan Prévisionnel

	<u>2007A</u>	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
<b>Passifs Eventuels</b>						
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	189	212	261	316	381	457
HB 2- Crédits Documentaires	115	129	159	192	232	278
<b>Total Passifs Eventuels</b>	<b>304</b>	<b>341</b>	<b>420</b>	<b>509</b>	<b>613</b>	<b>735</b>
<b>Engagements donnés</b>						
HB 4-Engagements de financement donnés	5	6	7	9	10	12

HB 5- Engagements sur titres	0	0	0	0	0	0
<b>Total Engagement Donnés</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
	309	346	427	517	623	748
<b>Engagements Reçus</b>						
HB 7- Garanties Reçues	236	265	326	395	476	572
<b>Total des Engagements reçus</b>	<b>236</b>	<b>265</b>	<b>326</b>	<b>395</b>	<b>476</b>	<b>572</b>

### 6.3.2 ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS

<u>Etat de Résultat</u>	<u>2007A</u>	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	82,2	100,0	122,8	149,0	180,2	216,4
PR 2- Commissions perçues	26,4	31,4	35,8	40,8	45,2	50,5
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5,3	4,2	5,1	5,1	5,1	5,1
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	3,8	3,1	3,1	4,7	4,7	4,7
Total produit d'exploitation bancaire	117,8	138,8	166,8	199,6	235,2	276,6
Charges d'exploitation bancaire						
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	47,6	55,1	65,4	78,4	93,6	109,5
CH 2- Commissions encourues	1,5	2,6	1,9	2,2	2,5	2,7
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total charges d'exploitation bancaire	49,3	57,7	67,3	80,6	96,0	112,2
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>68,4</b>	<b>81,1</b>	<b>99,5</b>	<b>119,0</b>	<b>139,2</b>	<b>164,4</b>
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(173,3)	(15,2)	(18,5)	(22,6)	(27,5)	(33,3)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3,7)	-	-	-	-	-
PR 7- Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	-	-
CH 6- Frais de personnel	(41,0)	(45,9)	(47,2)	(51,2)	(53,9)	(54,6)
CH 7- Charges générales d'exploitation	(16,7)	(17,2)	(19,1)	(20,1)	(20,6)	(21,3)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations	(12,7)	(5,5)	(5,0)	(5,9)	(5,5)	(7,6)
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>(179,1)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>9,7</b>	<b>19,2</b>	<b>31,6</b>	<b>47,6</b>
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	(0,7)	-	-	-	3,3	9,3
CH 11- Impôt sur les sociétés	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(3,2)	(7,0)	(11,4)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(179,9)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>9,5</b>	<b>16,0</b>	<b>28,0</b>	<b>45,5</b>

### 6.3.3 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS

<u>Etat de Flux de Trésorerie Prévisionnel</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
<b><u>Flux d'exploitation</u></b>						
Produits d'exploitation encaissés	141	136	164	195	231	272
Charges d'exploitation décaissées	(53)	(58)	(67)	(81)	(96)	(112)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers	(26)	16	0	0	0	0
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(93)	(169)	(260)	(323)	(367)	(439)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle	130	86	170	188	207	229
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(41)	(46)	(47)	(51)	(54)	(55)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	16	(18)	(19)	(23)	(24)	(26)
Impôt sur les bénéfices	(1)	(0)	(0)	(0)	(3)	(7)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	73	(54)	(60)	(96)	(106)	(139)
<b><u>Flux d'investissement</u></b>						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	5	3	3	5	5	5
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement	69	(9)	(0)	(26)	1	0
Acquisition/Cession sur Immobilisations	(1)	(6)	(8)	(19)	(15)	5
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	73	(12)	(5)	(40)	(10)	10
<b><u>Flux de financement</u></b>						
Emission d'actions	0	90	0	0	0	0
Emprunt subordonné	0	80	0	0	0	0
Augmentation/Diminution des Emprunts & Ressources Spéciales	(2)	12	36	63	56	73
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(2)	182	36	63	56	73
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	144	116	(30)	(73)	(60)	(56)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	105	249	365	335	262	202
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	249	364,76	334,98	261,85	201,77	145,93

### 6.4 INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS

#### 6.4.1 INDICATEURS PREVISIONNELS

	<u>2007A</u>	<u>2008E</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	1 617	1 703	1 873	2 061	2 268	2 497
Ressources spéciales & dettes rattachées	32	123	159	222	278	351
Créances sur la clientèle	1 309	1 463	1 705	2 006	2 345	2 751
Créances sur la clientèle (brutes)	1 686	1 856	2 116	2 440	2 808	3 248
Capitaux propres	(19)	68	78	94	122	167

Capitaux propres avant résultat	161	71	68	78	94	122
Capital	106	196	196	196	196	196
Total bilan	1 738	1 997	2 269	2 635	3 016	3 451
PNB	68	81	99	119	139	164
Commissions nettes	25	29	34	39	43	48
Charges d'exploitation	58	63	66	71	75	76
Frais de personnel	41	46	47	51	54	55
Dotations aux amortissements et aux provisions sur	13	6	5	6	5	8
Total provisions et agios réservés	377	392	411	433	461	494
Résultat net	(180)	(3)	10	16	28	46
Dividendes	0	0	0	0	0	0

## 6.4.2 RATIOS PREVISIONNELS

### RATIOS DE STRUCTURE

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Capitaux Propres / Total Bilan	n.s.	3,4%	3,4%	3,6%	4,0%	4,8%
Dépôts / Total Bilan	93,1%	85,3%	82,5%	78,2%	75,2%	72,4%
Créances Nettes / Total Bilan	75,4%	73,3%	75,1%	76,1%	77,7%	79,7%
Dépôts / Créances Nettes	123,5%	116,4%	109,9%	102,8%	96,7%	90,8%

### RATIOS DE PRODUCTIVITE

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Coefficient d'exploitation	103,04%	84,65%	71,72%	64,88%	57,50%	50,80%
Commissions nettes / Frais de Personnel	60,76%	62,82%	71,62%	75,26%	79,32%	87,33%

### RATIOS DE RENTABILITE

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
RoE moy	n.s.	n.s.	13,05%	18,73%	26,00%	31,54%
RoA moyen	n.s.	n.s.	0,45%	0,65%	0,99%	1,41%
Résultat Net / PNB	n.s.	n.s.	9,55%	13,47%	20,09%	27,69%
PNB / Total Bilan	3,94%	4,06%	4,38%	4,52%	4,62%	4,76%
Commissions nettes / PNB	36,44%	35,60%	34,02%	32,40%	30,73%	29,02%

### RATIOS DE RISQUE

	2007A	2008E	2009E	2010E	2011E	2012E
Créances accrochées (sans autres actifs)	820	805	789	768	741	716
évolution		(1,8%)	(2,0%)	(2,8%)	(3,4%)	(3,4%)
Provisions & Agios réservés	377	392,2	411,0	434,2	462,7	497,3
évolution		4,0%	4,8%	5,6%	6,6%	7,5%
Taux des créances accrochées	44,2%	39,4%	33,6%	28,2%	23,5%	19,6%
Taux de couverture des créances accrochées	46,0%	48,7%	52,1%	56,6%	62,4%	69,5%

## AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES

Tunis, le 15 Août 2008

A Messieurs les Actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour l'examen des informations financières prévisionnelles de l'Union Internationale de Banques pour la période allant de 2008 à 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur les dites informations prévisionnelles.

1. Nous avons procédé à l'examen des données prévisionnelles de la banque pour la période allant de 2008 à 2012 et ce dans le cadre du prospectus d'augmentation du capital de 106 MDT à 196 MDT. Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la banque.
2. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les informations prévisionnelles sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la banque.
3. Compte tenu du niveau des performances passées et de l'importance des corrections comptables effectuées au titre de l'exercice 2007, nous estimons que les états financiers historiques ne peuvent pas servir de base référentielle pertinente pour les hypothèses considérées.
4. Les hypothèses retenues pour l'estimation et l'évaluation des provisions sont à notre avis optimistes, néanmoins, elles demeurent estimons-nous réalisables par référence aux indicateurs sectoriels et ce, moyennant une restructuration des fonctions commerciale et de recouvrement et une saine maîtrise du système d'information.
5. Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction et sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que les dites hypothèses ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. Par ailleurs, et sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus, les prévisions sont à notre avis correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables généralement acceptées.
6. Outre les réserves figurant aux paragraphes 3 et 4, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Ahmed Mansour



## **Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2008 à 2012**

Nous avons examiné les données prévisionnelles de l'Union Internationale de Banques pour la période allant de 2008 à 2012 dans le cadre du prospectus d'augmentation du capital par émission d'actions et de certificats d'investissement (telles qu'annexées au présent avis). Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

1. Les hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement des informations prévisionnelles pour la période allant de 2008 à 2012 appellent de notre part les observations suivantes :

- Le portefeuille des crédits non performants, net des provisions et agios réservés, totalise 339 MDT au 31 décembre 2007. La banque a estimé récupérer sur ce portefeuille 125 MDT au cours de la période 2008 à 2012. Aucun provisionnement supplémentaire n'est prévu considérant que les recouvrements restants seront réalisés au-delà de 2012. Nous ne disposons pas de visibilité au-delà de la période du business plan confirmant cette hypothèse ;

- Les produits des placements en devises auprès des établissements bancaires et financiers ont été estimés sur la base d'un taux de rémunération de 4,25%. Ce taux dépasse le taux de rendement moyen des dits placements au titre de l'exercice 2007 établi à 2,12%.

2. Par ailleurs, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont fait l'objet de notre part de réserves dont les suivantes sont susceptibles d'impacter les états financiers prévisionnels :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 176 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 123,8 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;

- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges à répartir »

et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce, inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconnu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;

- les règles de constatation des produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

Sous réserve des points 1 et 2 exposés ci haut, et sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, et sous réserve des points précédemment indiqués, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.



AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI

Tunis, le 15 Août 2008